



PLAN DE CONTINGENCE COMMUNAL DE KEROU (2025-2026)



Aléas couverts	Extrémisme violent/Terrorisme, Conflits socio-politiques, Vents forts
Version	3
Période de couverture	Juin 2025 à Mai 2026
Date d'actualisation	Mai 2025
Date d'adoption en conseil de supervision	

FONDS PROPRES MAIRIE KEROU

Réalisation cabinet Excellence Plus



MAI 2025

SOMMAIRE

Liste des sigles et abréviations	1
Liste des tableaux	2
Liste des figures	3
1. Bref aperçu de la commune	4
2. Collecte des données, analyse et profil des risques de la commune	10
3. Résultats de l'analyse des données	15
4. Planification de la réponse	49
5. Mécanisme de coordination de la préparation et de la réponse aux catastrophes	78
5.2.3- Outils et méthodes	81
5.3.1- Objectifs	82
5.3.2- Résultats	82
5.3.3- Acteurs clés	82
5.3.4- Outils et méthodes	83
5.4.3- Outils et méthodes	84
5.5.1- Objectifs et résultats	84
5.5.2- Acteurs clés	85
5.5.3- Outils et méthodes	85
6. Suivi et évaluation du plan	85
7. Dispositif organisationnel de la gestion des risques et catastrophes et mobilisation des acteurs	88
ANNEXES	92

Liste des sigles et abréviations

Acronymes		Signification
ABEGIEF	:	Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Frontières
ABPC	:	Agence Béninoise de Protection Civile
ADECA	:	Association pour le Développement des Communes de l'Atacora
ANCB	:	Association Nationale des Communes du Bénin
ATDA	:	Agence Territoriale de Développement Agricole
CRB	:	Croix Rouge Béninoise
CRL	:	Croix Rouge Locale
CS	:	Circonscription Scolaire
DAAF	:	Directeur des Affaires Financières et Administratives
DADE	:	Directeur des Affaires Domaniales et Environnementales
DDLDP		Directeur du Développement Local et de la Planification
FADEC	:	Fonds d'Appui au Développement des Communes
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDS	:	Force de Défense et de Sécurité
FFOM	:	Forces Faiblesses Opportunités Menaces
FNDA	:	Fonds National de Développement Agricole
FONCAT	:	Fonds National de réponse aux Catastrophes
GRC	:	Gestion de Risques de Catastrophe
GUPS	:	Guichet Unique de protection Sociale
MISP	:	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PAI	:	Plan Annuel d'Investissement
PAM	:	Programme Alimentaire Mondial
PCC	:	Plan de Contingence Communal
PCRRC	:	Plateforme Communale de Réduction des Risques de Catastrophe
PDC	:	Plan de Développement Communal
PE	:	Pairs Educateurs
PHAC	:	Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal
PTAB	:	Plan de Travail Annuel Budgétisé
PTF	:	Partenaire Technique et Financier
REX	:	Retour d'Expérience
RGPH	:	Recensement Général de la Population de l'Habitat
RRC	:	Réduction des Risques de Catastrophe
SAP	:	Système d'Alerte Précoce
SDAC	:	Schéma Directeur d'Aménagement de la Commune
SDLP	:	Service Développement local et Planification
SE	:	Secrétaire Exécutif
SNAT	:	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNU	:	Système des Nations-Unies
TC	:	Trésorier communal
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Liste des tableaux

Tableau 1: Organisation administrative de la commune de Kérou 0

Tableau 2: Valeurs des paramètres utilisées dans le calcul de la taille de l'échantillon de la commune de Kérou	0
Tableau 3: Détermination du nombre minimum de ménages à enquêter par arrondissement	0
Tableau 4: Causes des aléas	0
Tableau 5: Apport des structures /acteurs de développement de Kérou	0
Tableau 6 : Analyse des risques	0
Tableau 7 : Aléas et ses impacts des changements climatiques dans la commune	0
Tableau 8 : Analyse des différents domaines de la vulnérabilité	0
Tableau 9: Analyse du système d'alerte précoce	0
Tableau 10: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) liées à la mise en œuvre du système de gestion des risques de catastrophes dans la commune	0
Tableau 11: Analyse de la cohérence spatiale des différentes affectations des terres	0
Tableau 12: Capacités de la commune	0
Tableau 13: Classification et priorisation des aléas	0
Tableau 14: Zones à risque de la commune	0
Tableau 15: Niveau de vigilance	0
Tableau 16 : Définition des scénarii	0
Tableau 17: Matrice de réaction rapide	0
Tableau 18: Plan de préparation global	0
Tableau 19: Plan de préparation sectoriel	0
Tableau 20: Plan de réponse global	0
Tableau 21: Plan de réponse sectoriel	0
Tableau 22: Récapitulatif de la mise en œuvre des plans de préparation et de réponse	0
Tableau 23: Contacts d'urgence	0

Liste des figures

Figure 1: Situation géographique de la commune de Kérou	0
Figure 2: Evolution de la population de 1979 à 2050 de la commune de Kérou ;	0
Figure 3: Etapes de l'analyse diagnostique	0
Figure 4 : Motivation du choix de Kobocollect.	0
Figure 5 : Liste des aléas susceptibles d'affecter la commune de Kérou	0
Figure 6: Période probable de survenance de la sécheresse	0
Figure 7 : Période probable de survenance du terrorisme et de l'extrémisme violent	0
Figure 8: Période probable de survenance des conflits sociopolitiques (Transhumance)	0
Figure 9: Période de survenance probable des vents forts	0
Figure 10: Période probable de la survenance des épidémies	0
Figure 11 : Période de survenance probable des inondations	0
Figure 12: Durée de cessation des activités dans la Commune de Kérou	0
Figure 13: Points sommaire des activités menées pendant la survenance des aléas	0
Figure 14: Activités économiques affectées par la survenance des aléas	0
Figure 15: Connaissance du Plan de Contingence Communal (PCC)	0
Figure 16 : Connaissance du SDAC	0
Figure 17: Disponibilité de site d'accueil	0
Figure 18 : Existence de terre pour reloger les populations sinistrées	0
Figure 19: Besoin de sensibilisation	0
Figure 20: Période idéale pour les sensibilisations	0
Figure 21: Organigramme du dispositif institutionnel et réglementaire de RRC	0

1. Bref aperçu de la commune

1.1- Situation géographique et administrative de la commune

La commune de Kérou est limitée au nord par la République du Burkina-Faso, au nord-ouest par la commune de Tanguiéta, au sud-ouest par la commune de Ouassa-Péhunco, au sud-est par la commune de Sinendé (département du Borgou), à l'ouest par la commune de Kouandé et à l'est par les communes de Banikoara et de Gogounou (département de l'Alibori).

Comprise entre 10°15' et 11°09' de latitude nord et 1°43' et 2°17' de longitude Est, la commune couvre une superficie totale de 3745 Km² et compte quatre (04) arrondissements ; quarante-trois (43) villages et quartiers de ville. La commune reçoit du côté ouest, une portion de la partie terminale de la chaîne de l'Atacora. La grande partie de la commune est située dans une pénéplaine qui s'étire dans la ligne de partage des eaux entre les bassins du Niger au nord et celui de la Volta à l'ouest.

Conformément à la loi n° 2013-05 du 15 février 2013 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des unités administratives locales en République du Bénin, la commune de Kérou est subdivisée en quatre (04) arrondissements à savoir : Brignamaro, Firou, Kaobagou et Kérou.

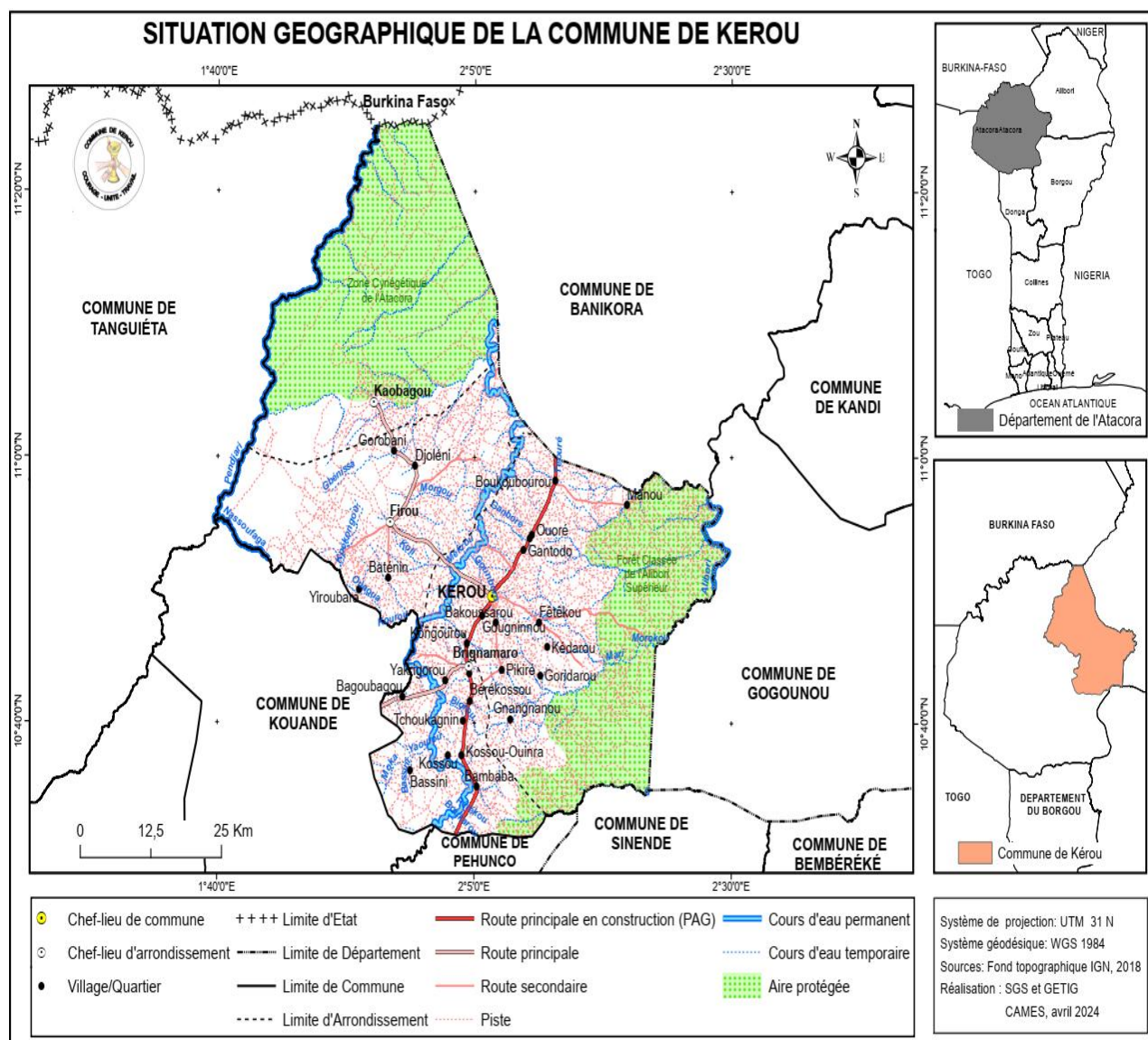
L'administration locale comporte donc trois (03) niveaux : la commune, l'arrondissement et le village ou quartier de ville. La commune est dirigée par un Conseil Communal présidé par le Maire qui est assisté de deux adjoints. Les conseillers communaux sont élus dans tous les arrondissements de la commune. La figure 1 présente la situation géographique de la commune de Kérou. (SDAC_Kérou, 2025).

Tableau 1: Organisation administrative de la commune de Kérou

N°	Arrondissement	Villages/ quartiers administratifs	Nombre de villages administratifs
1	Kaobagou	Kaobagou, Gnampoli, Yinsiga	03
2	Firou	Batinnin, Djoléni, Gori, Gorobani, Sokongourou, Kabongourou, Yiroubara,	07
3	Brignamaro	Bagoubagou, Bambaba, Bassini, Bérékossou, Brignamaro, Gando-baka, Kongourou, Kossou, Kossou-ouinra, Tchoukagnin, Yakrigorou	11
4	Kérou	Bakoussarou, Bipotoko, Boukoubrou, Fètèkou, Fètèkou-alaga, Gamboré, Gantodo, Gnangnanou, Gogninnou, Pikiré, Karigourou, Kédarou, Kérou-wirou, Kokokou, Kparategui, Sinagourou, Ouoré, Manou, Pikiré-adaga, Toudakou-banyirou, Warou-N'gourou, Yakimotoko	22
TOTAL			43

Source : PDC III de la commune de Kérou

Figure 1: Situation géographique de la commune de Kérou

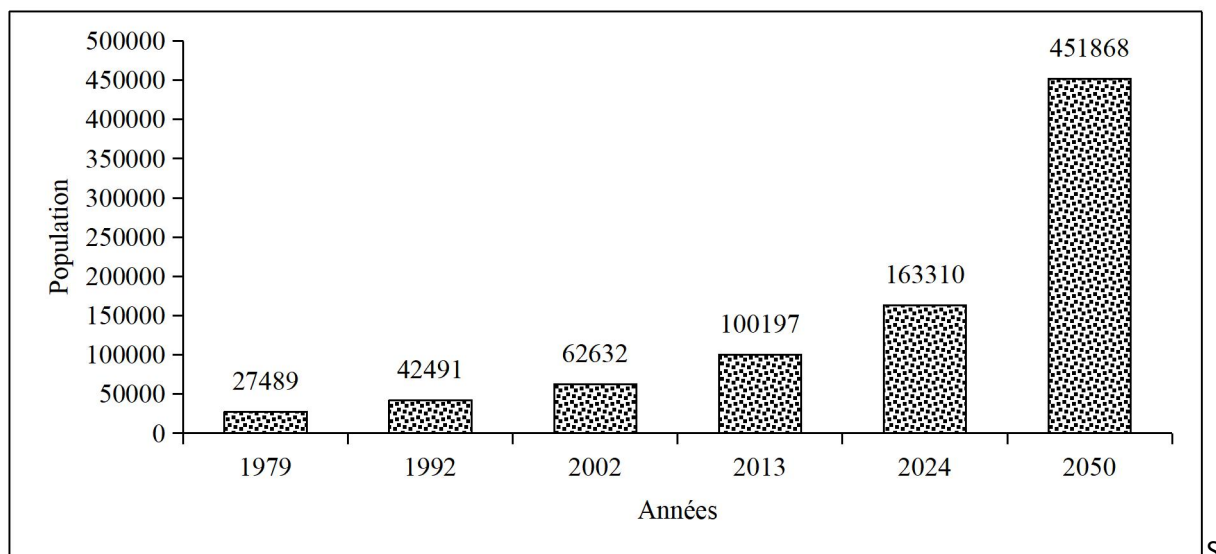


Source : SDAC_Kérou, 2025

1.2- Caractéristiques démographiques

La commune de Kérou a été pendant longtemps un pôle d'attraction des populations. La figure 2 présente l'évolution de la population de la commune de Kérou de 1979 à nos jours avec une projection sur l'horizon 2050.

Figure 2: Evolution de la population de 1979 à 2050 de la commune de Kérou ;



Source : RGPH 4, projection en 2024 et à l'horizon 2050

L'examen de la figure 2 montre que l'effectif de la population de la commune de Kérou est passé de 27 489 à 42 491 habitants entre 1979 et 1992, soit un taux d'accroissement de 3,16 %. L'effectif de cette population est passé de 62 632 en 2002 à 108 696 habitants en 2013 (INStaD, 2013), soit un taux d'accroissement de 4,07 %. Cette population est essentiellement rurale. Si le taux d'accroissement de 4,07 % entre 2002 et 2013 est maintenu, l'effectif de la population est estimé à 163 310 habitants en 2024 et passera à 288 757 à l'horizon 2050.

1.2.1- Mouvements migratoires

La commune de Kérou est marquée par deux types de migrations à savoir les migrations internes à la commune et celles externes.

- Les migrations internes se font depuis les villages et hameaux de la commune vers les localités qui sont un peu plus urbanisées. Ces migrations se font de manière saisonnière vers les chefs-lieux d'arrondissement. Elles se font pendant la saison sèche.
- Au nombre des migrations externes, on distingue les émigrations et les immigrations. Il s'agit pour la plupart du temps de migrations de jeunes filles et jeunes garçons, déscolarisés vers Kérou centre et les autres villes du Bénin dans le but d'apprendre un métier. L'émigration à l'extérieur du pays, se fait principalement en direction du Niger et du Nigéria et cela concerne aussi bien les jeunes gens que les adultes. Les jeunes Baatombu vont au Nigéria comme ouvriers agricoles alors que les jeunes Djermas vont au Niger d'où ils sont originaires.

L'immigration concerne les jeunes des autres communes de l'Atacora et de la Donga (Matéri, Djougou, Natitingou, Toucountouna) et du Togo qui viennent comme ouvriers agricoles pour certains et d'autres qui travaillent dans les bars et restaurants. La commune accueille également de jeunes Gourmantchés en provenance du Burkina Faso.

1.3- Caractéristiques physico-climatiques de la commune de Kérou

Un climat de type soudano-guinéen avec une seule saison de pluie, allant de mi-avril à mi-octobre, et une seule saison sèche allant de mi-octobre à mi-avril. La Commune enregistre une pluviométrie moyenne annuelle de 1000 mm d'eau par an. Les températures varient entre 25°C en août et 40°C en avril. L'harmattan, un vent froid et sec, qui souffle entre décembre et février conduit à des températures de moins de 20°C.

Un réseau hydrographique composé de trois (03) grand cours d'eaux permanents à savoir, le Mékrou, l'Alibori et la Pendjari avec des affluents à régime torrentiel. Les affluents de l'Alibori colonisent la partie Est de la Commune. Il faut noter que plusieurs barrages ont été construits sur les cours d'eau saisonniers.

1.2.2- Relief

Le relief a une dénivellation qui varie entre 177 et 517 m par rapport au niveau de la mer. La Commune reçoit du côté ouest une portion de la partie terminale de la chaîne de l'Atacora (dans les arrondissements de Firou et de Kaobagou). La grande partie de la Commune est située dans une pénéplaine qui s'étire dans la ligne de partage des eaux entre les bassins du Niger au nord et celui de l'Atlantique au sud.

1.2.3- Sols, végétation et faune

Trois types de sol à savoir les sols ferrugineux tropicaux, les sols ferralitiques et les sols hydromorphes sont rencontrés dans les zones marécageuses et dans les bas-fonds. On observe aussi, dans les zones de forêts classées, des sols noirs très riches ; c'est le cas des localités de Pikiré, Fêtékou et de Kaobagou. En dehors de ces localités, les sols de la Commune sont en général pauvres.

Une végétation caractérisée par une savane arborée qui se rencontre en particulier dans les forêts classées de l'Alibori-supérieur et la zone cynégétique de l'Atacora. Le long des cours d'eau comme le Mékrou, cette végétation forme des galeries forestières. Cette savane est soumise à une forte dégradation due aux défrichements intensifs pour l'agriculture. On rencontre de plus en plus des mosaïques de jachère où prédominent le karité et le néré. La dégradation du couvert végétal va de pair avec la diminution de la biodiversité et du potentiel en stock de carbone de végétation. Signalons que la perte drastique du stock de carbone de végétation est l'une des causes principales de l'émission du dioxyde de carbone dans l'atmosphère, une conséquence directe du réchauffement planétaire observé ces dernières années.

1.4- Le secteur économique dans la commune

- **Agriculture**

L'agriculture constitue l'activité principale dans la commune de Kérou, occupant environ 90 % de la population active. Cependant, sa contribution au PIB (Produit intérieur brut) reste relativement faible, autour de 50 %. La commune dispose de vastes terres propices à

l'agriculture, qui est principalement extensive sur brûlis et dépendante du climat et des intrants agricoles. Les principales cultures comprennent les céréales, les tubercules, les légumineuses et les cultures de rente. Les cultures qui contribuent le plus aux revenus agricoles sont : le maïs (*Zea mays*), le riz (*Oriza sativa*), le soja (*Glycine max*), le manioc (*Manihot esculenta*), l'igname (*Dioscorea alata*), le coton (*Gossypium hirsutum*), l'anacarde (*Anacardium occidentale*), la tomate (*Solanum lycopersicum*), le chou (*Brassica oleracea var. capitata*), le gombo (*Abelmoschus esculentus*) et le piment (*Capsicum frutescent et capsicum annuum*). Malgré des niveaux de production significatifs, la commune de Kérou ne peut se prévaloir d'un bilan vivrier satisfaisant. L'analyse des filières montre que seul le maillon production est généralement bien structuré. L'autoconsommation représente environ 49 % de la production brute de la commune.

- **Elevage et transhumance**

L'élevage est la deuxième activité économique de la commune de Kérou. De type traditionnel et extensif, il est pratiqué dans tous les arrondissements avec des performances encourageantes. Les principales espèces élevées sont les bovins, caprins, ovins, porcins et la volaille. Tandis que l'élevage des bovins, ovins, caprins et des volailles est généralisé, celui des porcins varie selon les zones.

L'élevage bovin et ovin reste transhumant, avec une couverture vaccinale partielle. Malgré l'existence de trois pharmacies vétérinaires (deux privées et une publique) et trois postes d'élevage, l'encadrement vétérinaire et la disponibilité des produits de qualité font défaut, notamment à Kaobagou, Kérou-Centre (Pikiré, Fêtekou, Ouoré) et Brignamaro (Bambaba).

La transhumance concerne aussi bien les troupeaux locaux que ceux venant du Burkina Faso et du Niger. Cependant, le couloir 3 de la CEDEAO est peu fonctionnel en raison de l'arrêt du commerce transfrontalier du bétail, de l'interdiction de la transhumance transfrontalière et de l'occupation agricole. D'autres couloirs internes et externes existent, ainsi que des aires de pâturage, mais leur efficacité est réduite. Cette situation engendre des conflits entre agriculteurs et éleveurs, exacerbés par l'occupation des pâturages.

- **Industrie**

Le secteur secondaire dans la commune de Kérou comprend : l'usine d'égrenage de coton et les activités de transformation agroalimentaire.

- **Artisanat**

L'artisanat bien qu'embryonnaire et faisant objet d'occupation marginale à Kérou, est un domaine porteur de richesse. On remarque la fabrication d'articles vestimentaires, le travail du cuir, la fabrication d'articles de voyage et de chaussures. En ce qui concerne l'artisanat de production, il prend en compte la poterie, la forge, le tissage, la vannerie et la cordonnerie, etc. Enfin, l'artisanat de service regroupe la couture, la coiffure, la mécanique, la menuiserie, la maçonnerie, la soudure, etc.

- **Unités de transformation agroalimentaire**

La transformation agroalimentaire est assurée par les femmes constituées en coopérative ou non. Les différentes formes de transformation les plus rencontrées sont : la transformation du manioc en gari, des noix de karité en beurre, des graines de néré en moutarde, de l'arachide en huile et galettes et du sorgho et mil en bière locale « Tansuanru », la transformation du riz, la transformation du soja en fromage, en moutarde et autres, la transformation du lait de vache en fromage. La plupart de ces produits sont autoconsommés ou vendus sur le marché local et régional.

- **Tourisme, hôtellerie et restauration**

En matière de tourisme, Kérou abrite la zone cynégétique qui est une entrée officielle vers le Parc W ou la Pendjari où on peut accéder à une flore et faune riches et diversifiées. La forêt classée de l'Alibori supérieur ainsi que les sites naturels, culturels et historiques constituent les atouts touristiques essentiels de la commune. Le territoire peut accueillir des visiteurs dans quatre auberges, 27 bars et 20 maquis dans l'arrondissement central. Il faut noter que la plupart de ces maquis et bars ne répondent pas aux critères exigés par la direction du tourisme.

- **Commerce et transport**

Le commerce à Kérou est principalement axé sur les produits vivriers et les animaux. La commune est généralement autosuffisante en vivriers, sauf pour l'igname et le niébé. Elle exporte principalement du maïs, du sorgho, du soja, des bovins, des ovins, des caprins, des porcins, du fromage et des volailles. En revanche, elle importe de l'igname (à partir de mars), du manioc transformé (cossettes et gari) et du niébé. Outre les produits agricoles, le commerce de produits manufacturés se développe également. Les produits agricoles sont vendus localement, au niveau intercommunal et départemental. Les amandes de karité, les graines de néré, les graines d'acajou, le soja et le maïs sont exportés vers le sud du pays, le Niger, le Nigeria, le Togo et le Burkina Faso. Les marchés de Kérou sont des lieux de consommation locale qui dépendent encore fortement des importations (produits manufacturés). Cependant, ils ont une portée régionale, car une partie des produits transite par ces marchés en direction du département du Borgou, conférant à Kérou une position stratégique.

Les problèmes liés au commerce comprennent le mauvais état des routes et des pistes, rendant l'accès difficile, surtout pendant la saison des pluies, ainsi que le faible prix d'achat des produits sur place, le faible niveau d'organisation des acteurs, le manque d'infrastructures routières, les difficultés de vente et le manque de boutiques. L'état défectueux des pistes constitue un goulot d'étranglement pour le développement de l'agriculture et du commerce, rendant l'évacuation des produits pénible. Les principaux véhicules utilisés pour le transport sont les tricycles, les tracteurs, les camionnettes bâchées, les camions gros porteurs et les petits véhicules. La fréquence des camions gros porteurs sur

la route nationale N°8 témoigne de l'importance économique de la commune, soulignant la nécessité d'améliorer l'infrastructure pour renforcer l'économie des ménages agricoles.

1.5- Contexte environnemental

Dans la commune de Kérou, l'irrégularité des pluies, le vent violent et la forte chaleur constituent les aléas climatiques majeurs selon les propos des populations. D'après les mêmes sources les pluies commençaient il y a quelques années dans le mois d'avril et finissaient en octobre. Mais aujourd'hui, elles sont enregistrées à partir du mois de mai et connaissent un ralentissement en juin. Elles reprennent de juillet à octobre où la hauteur d'eau atteint le maxima de l'année dans le mois de septembre. Néanmoins une poche de sécheresse est observée en août (presque 10 jours).

Aujourd'hui, la saison sèche s'étend de novembre à avril. La forte chaleur qui est la période chaude succède à l'harmattan. Elle est à l'origine de plusieurs pertes de semence d'igname, des semis qu'enregistrent les paysans au cours de ces dernières années, du tarissement des mares dans le MBV. Ce phénomène amène les producteurs à adopter des stratégies pour sauver les cultures et en même temps lutter contre l'insécurité alimentaire.

Les vents violents constituent un aléa climatique pas les moindre qui impacte les ressources qu'elles soient naturelles ou physiques (infrastructures par exemple). Le déracinement des arbres en est la preuve palpable. Sur les infrastructures, les dégâts concernent le décoiffement de la toiture des habitats et des infrastructures socio communautaires de base.

2. Collecte des données, analyse et profil des risques de la commune

2.1- Revue documentaire et analyse des sources secondaires

La documentation en matière de réduction des risques de catastrophes (RRC) et de développement ou d'amélioration du cadre de vie à Kérou a été passée en revue. Il s'agit de divers documents de planification, les données pluviométriques et hydrométriques, les données socio-anthropologiques, les rapports (évaluation et gestion) de la survenance des aléas, la liste des quartiers et arrondissements à risque de la commune de Kérou, les PCC existants, les documents de politique et stratégies, les PDC, le SDAC, etc. Cet exercice a été primordial pour identifier les gaps d'information à couvrir par la collecte des données primaires.

2.2- Collecte des données et évaluation des PCC

2.2.1- Echantillonnage

Le sondage par grappe est choisi ici pour déterminer la taille de l'échantillon représentatif afin de conduire l'élaboration ou l'actualisation des PCC tel que recommandé par l'actuel guide d'élaboration des PCC. Ce type de sondage est d'autant plus efficace que les grappes sont plus hétérogènes et géographiquement réparties. Ce type de sondage est utilisé lorsque le choix des individus est aléatoire et qu'on dispose d'une liste de grappes réunissant plusieurs individus.

Les ménages des villages vulnérables constituent la principale unité de l'échantillon. La taille minimale des ménages à enquêter par commune est déterminée par la formule suivante (Gorstein *et al.*, 2007 ; SMART, 2012 ; DGSCN, 2014) :

$$n = \frac{t_{\alpha} \times p \times (1 - p) \times deff}{d^2} \times (1 + h)$$

Dans cette formule,

- « t_{α} » représente le quantile d'ordre $(1 - \alpha)$, avec α le niveau de confiance que l'on fixe. Ce niveau de confiance est généralement fixé à 95%, ce qui donne une valeur de 1,96 pour t_{α} ;
- « p » est la probabilité qu'un ménage exposé aux risques identifiés appartienne à l'échantillon. On retiendra $p = 70\%$ pour permettre de couvrir plus les ménages à risque dans les communes et d'éviter le risque de tomber sur des ménages ne subissant aucun effet des aléas.
- « $deff$ » correspond à l'effet de grappe. Dans le cadre de l'élaboration ou de l'actualisation, la valeur du $deff$ est fixée à 3 compte tenu des spécificités.
- « h » est le taux de non-réponses anticipées. Par prudence, dans ce travail, le taux de non-réponses est fixé 5% pour la détermination de la taille minimale de l'échantillon ;
- « d » représente le niveau de précision souhaitée. Selon SMART (2012), il n'existe pas un niveau standard de précision (d) à appliquer ; le tout dépend des objectifs de l'étude, des moyens financiers disponibles. Gorstein *et al.* (2012) indique toutefois que la valeur espérée pour le taux [de couverture] peut aider dans la prise de décision.
- Dans le cas de la présente étude, la valeur espérée pour l'inclusion des ménages dans l'échantillon est de 70%. Pour avoir une précision relativement appréciable dans cette étude, la valeur de d a été fixée à 5%.

La sélection des ménages à enquêter suivant leur taille doit être obtenue en tenant compte de toutes les couches socio professionnelles, notamment les ménages agricoles,

commerciales, transporteurs...les personnes de troisièmes âges, des personnes en situation d'handicap et les femmes...

Par ailleurs la taille de l'échantillon représentatif des acteurs communaux à enquêter est fixée à 25 en tenant compte du nombre des acteurs membres des plateformes communales de RRC.

Tableau 2: Valeurs des paramètres utilisées dans le calcul de la taille de l'échantillon de la commune de Kérou

Paramètres	Valeurs
<i>Niveau de confiance (α)</i>	95%
<i>t_{α} (Quantile d'ordre $(1 - \alpha)$)</i>	1,96
<i>Taux de non-réponses (h)</i>	0,05
<i>Probabilité d'exposition aux risques d'un ménage (p)</i>	0,7
<i>Effet de grappe ($deff$)</i>	3
<i>Précision (d)</i>	5%
<i>Taille de la population ¹</i>	100 197
<i>Niveau de confiance</i>	1,96
<i>Marge d'erreur (d)</i>	0,037
<i>Nombre de ménages minimum à enquêter au niveau communal</i>	697

Au regard de ces paramètres sus indiqués, un minimum de **697** ménages sont enquêtés dans la commune. Dans le cadre de cette étude, **700** ménages et acteurs communaux ont finalement été interviewés.

En fonction de la taille des arrondissements de la Commune de Kérou, une taille d'échantillon est déterminée pour chaque arrondissement se trouvant dans la commune. Soit n_e le nombre de ménages à enquêter dans chaque arrondissement, on a :

$$n_e = \frac{n_j}{N} * n$$

n_j est le nombre de ménages dans l'arrondissement

n est le nombre de ménages total à enquêter dans la commune

N le nombre de ménages de la commune

¹ RGPH-4

Tableau 3: Détermination du nombre minimum de ménages à enquêter par arrondissement

Arrondissements	Nombre de ménage dans l'arrondissement (Nj)	Nombre de ménage total à enquêter dans la commune (n)	Nombre de ménage de la commune (N)	Nombre de ménages à enquêter dans chaque arrondissement (ne)
ARROND: BRIGNAMARO	2 601	696,66	11 084	163
ARROND: FIROU	1 934	696,66	11 084	122
ARROND: KOABAGOU	585	696,66	11 084	37
ARROND: KEROU	5 964	696,66	11 084	375
Total	11 084			697

Source : Données de terrain et travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, Mai 2025

Par analogie, le nombre de ménages n_v à enquêter dans les villages est déterminé par la formule suivante :

$$n_v = \frac{n_k}{n_j} * n_e$$

n_k est le nombre de ménage dans le village

n_j est le nombre de ménage dans l'arrondissement

n_e est le nombre de ménage total à enquêter dans l'arrondissement

n_v le nombre de ménage à enquêter dans le village/quartier

Partant de ces calculs et en fonction de la probabilité de survenance d'au moins deux aléas couplée aux villages ayant des tailles de ménages élevées, les villages répondant à ces deux critères ont été priorisés. Ainsi ce sont ces villages qui ont été retenus comme zone de collecte et permis de calculer le nombre minimal de ménages à enquêter. Ainsi, l'application des formules ci-dessus couplée à cette règle, a permis de déterminer le nombre de ménages à enquêter au niveau de chaque village/quartier suivant les différents arrondissements de la commune de Kérou (voir tableau 3).

Il est à noter que la sélection des ménages sur le terrain a été faite de façon aléatoire en se basant sur la technique dite « Pas de sélection » dont les valeurs sont consignées dans le tableau en annexe 1 ci-dessous.

En effet, le Pas de sélection est le nombre d'unités statistiques qu'il faut compter (chaque fois) à partir d'un premier individu choisi au hasard afin de considérer une unité comme faisant partie de l'échantillon. Seul le premier individu est choisi au hasard, les autres sont sélectionnés en comptant à chaque fois le nombre correspondant au pas de sélection. Soit i le premier individu sélectionné et k le pas de sélection : les autres individus de l'échantillon sont $i + k$, $i + 2k$, $i + 3k$.

(Voir en annexe 1 le tableau de détermination du nombre minimum de ménages à enquêter par village).

2.2.2- Cibles et zones de collecte de données

La présente collecte de données se concentre à la fois sur les ménages et les acteurs communaux impliqués dans la gestion des risques et catastrophes à Kérou. Les principaux acteurs concernés sont les responsables communaux, les membres de la Plateforme communale de RRC et les chefs de ménage de la commune. Les principaux types de données à collecter comprennent :

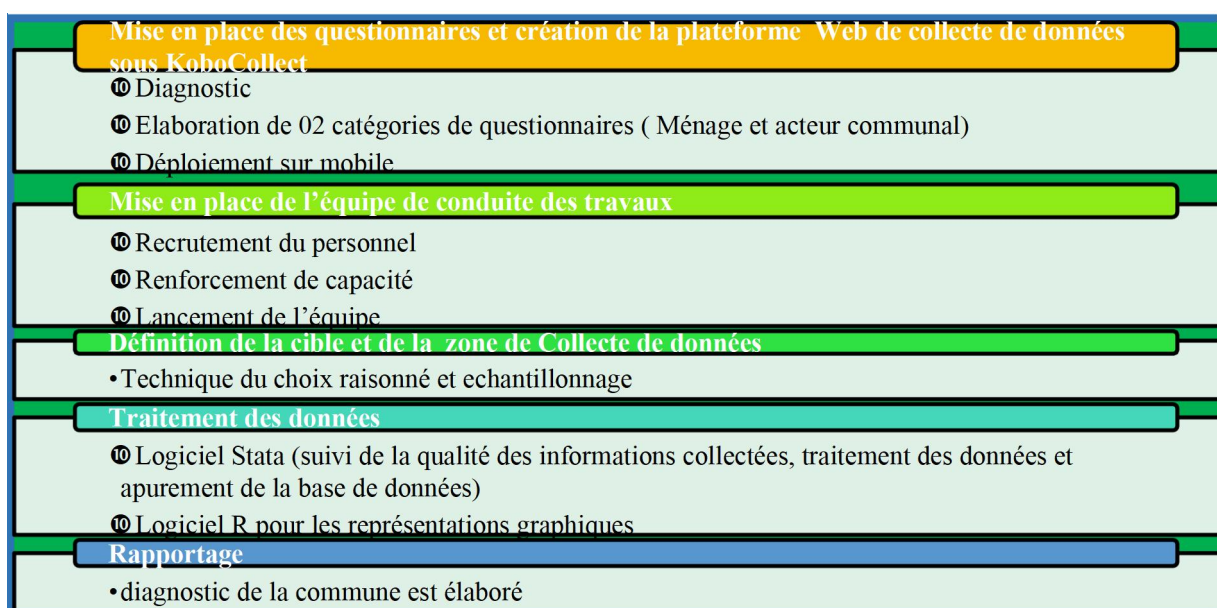
- ☞ les activités socio-économiques de la commune ;
- ☞ les données sociologiques de la commune ;
- ☞ les risques majeurs auxquels la commune est exposée ;
- ☞ le degré d'exposition et de vulnérabilité des communautés face aux risques identifiés ;
- ☞ les principaux secteurs d'activités touchés ;
- ☞ les périodes de survenance des situations d'urgence et leurs durées de crises ou des catastrophes ;
- ☞ les mesures prises et les capacités disponibles ;
- ☞ les causes des situations d'urgence, de crises ou de catastrophes.

2.2.3- Etapes de l'analyse diagnostique

Afin d'atteindre les objectifs, une méthodologie en 5 étapes essentielles présentées par la figure 3 a été adoptée :

Pour optimiser la mise en œuvre du processus visant à élaborer le PCC de la commune, l'équipe de mission a utilisé la plateforme KoboCollect pour digitaliser les questionnaires et mener l'enquête via des Smartphones. Cette base de données a été conçue pour recueillir les informations nécessaires à l'évaluation de la vulnérabilité des ménages, des risques de survenance des aléas et des dégâts des catastrophes. La collecte de données s'est faite par interview en face-à-face. Cette technologie, recommandée par l'ABPC, est justifiée pour les raisons illustrées par la figure 3 suivante :

Figure 3: Etapes de l'analyse diagnostique



Il a été élaboré de sorte à obtenir les informations nécessaires à la mesure de la vulnérabilité des ménages, les risques de survenance des aléas et les dégâts des catastrophes.

La technique de collecte est l'interview en face-à-face. Cette technologie, recommandée par l'ABPC est justifiée par les motifs présentés par la figure 4 suivante :

Figure 4 : Motivation du choix de Kobocollect.

Célérité
• Possibilité de recevoir en temps réel les données au fur et à mesure qu'elles sont collectées sur le terrain
Sécurité
• Données protégées et sécurisées • Disponibilité permanente des données sur un serveur sécurisé • Assurance qualité • Dispositif de supervision permanente
Minimisation des erreurs d'incohérence
• Contrôle permanent, continu et en temps réel de la qualité des données collectées
Géoréférencement des données
• Facilite la mise en œuvre du back-check. • Enquêteurs contraints de se déployer sur le terrain • Détermination de la cartographie de la zone de collecte de données (voir cartes)

2.2.4- Traitement et analyse des données

Le traitement des données est une étape essentielle pour garantir une analyse précise et efficace. Il permet de préparer adéquatement les données avant de les analyser. Dans ce contexte, certaines variables ont été recodées afin d'être prêtes pour l'analyse. Afin d'atteindre les objectifs fixés, une analyse descriptive des données recueillies a été réalisée pour élaborer ou actualiser le Plan Communal de Contingence (PCC) de la commune de Kérou. En fonction des objectifs, des méthodes de tri à plat ou de tableaux croisés ont été adoptées. Le logiciel Stata a été utilisé pour le traitement et l'apurement de la base de données, tandis qu'Excel a été employé pour les représentations graphiques.

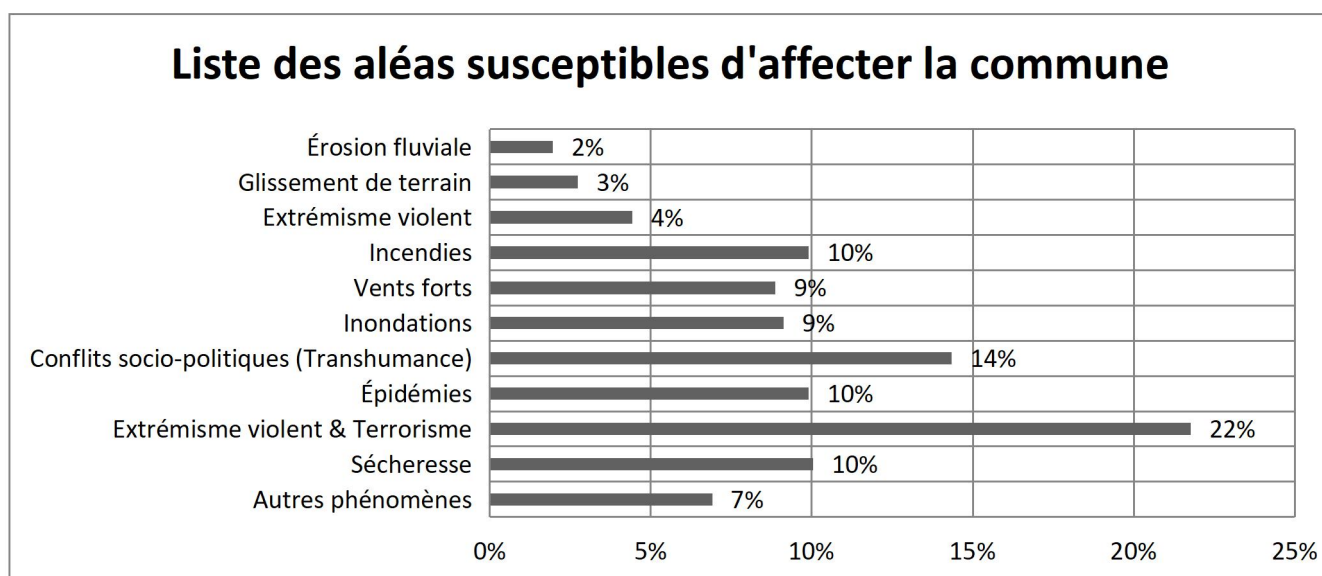
3. Résultats de l'analyse des données

3.1- Résultats des entretiens avec les ménages

3.1.1- Aléas susceptibles d'affecter la commune

L'extrémisme violent et le terrorisme (22 %) sont les menaces majeures, suivis des conflits liés à la transhumance (14 %), tandis que les incendies, épidémies et sécheresse (10 % chacun), ainsi que les inondations et vents forts (9 % chacun), révèlent des vulnérabilités environnementales et sanitaires, et que l'érosion fluviale (2 %) et les glissements de terrain (3 %) restent à surveiller pour une gestion optimale des crises dans la commune de Kérou.

Figure 5 : Liste des aléas susceptibles d'affecter la commune de Kérou



Source : Données de terrain et travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, Mai 2025

Certains interviewés ont fait cas d'autres problèmes et phénomènes qui minent la commune de Kérou. D'autres facteurs mentionnés sont les pratiques endogènes, les épidémies, et divers impacts socio-politiques. Ces phénomènes naturels et environnementaux, associés à des actions humaines, contribuent à des situations complexes qui affectent divers aspects de l'environnement et de la société. Il s'agit notamment de :

Tableau 4: Causes des aléas

☞ Arrêt brusque de la pluie	☞ Maladie infantile	☞ Mariage forcé
☞ Changement climatique	☞ Manque de terres cultivables	☞ Manque d'eau potable
☞ Impraticabilité des voies	☞ Famine	☞ Viol d'adolescente
☞ Infertilité des sols causée par l'utilisation abusive des intrants agricoles	☞ Insuffisance de forage	☞ Violences faites aux femmes
☞ Conflits fonciers	☞ Intoxication alimentaire	☞ Vols
☞ Consommation abusive des stupéfiants	☞ Insuffisance d'intrants	
☞ Déboisement	☞ Non maîtrise des saisons	
☞ Diminution de la productivité agricole	☞ Pauvreté	
	☞ Pénurie d'eau	
	☞ Poche de sécheresse	
	☞ Pluie tardive	

Source : Données de terrain et travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, Mai 2025

Pour ces interviewés, les causes de la sécheresse, du terrorisme, des épidémies, des conflits sociopolitiques liés à la transhumance, des inondations et des vents forts sont les suivantes :

Aléas	Causes
Sécheresse	La sécheresse dans la commune de Kérou est aggravée par plusieurs facteurs environnementaux et humains. Elle représente 10 % des risques identifiés pour la commune, ce qui souligne son impact significatif. La diminution des précipitations et la forte évaporation dues aux températures élevées sont des causes majeures, accentuées par la dégradation du couvert végétal à cause de l'exploitation forestière excessive et des feux de brousse. De plus, l'agriculture et l'élevage intensifs accélèrent l'érosion des sols, réduisant leur capacité à absorber l'humidité.
L'extrémisme violent & du Terrorisme	L'extrémisme violent et le terrorisme trouvent leurs origines dans des facteurs multiples et souvent interconnectés. La marginalisation sociale et économique pousse certains individus à chercher un sentiment d'appartenance ailleurs, parfois dans des groupes extrémistes. Le manque de ressources pour les forces de défense et de sécurité et l'insuffisance du contrôle étatique laissent des espaces vulnérables à l'influence de ces groupes. De plus, la pauvreté et le manque d'opportunités économiques facilitent le recrutement des populations les plus fragiles. La radicalisation religieuse, souvent exploitée par des groupes extrémistes, renforce les divisions et alimente des discours de haine. Les tensions intercommunautaires et la fragilité des États aggravent ces dynamiques, créant un terreau propice à la violence
Les épidémies	Dans la commune de Kérou, les épidémies sont le résultat de divers facteurs environnementaux, sanitaires et sociaux qui favorisent la propagation des maladies. L'exposition à une mauvaise gestion des déchets et à un manque d'accès à l'eau potable augmentent considérablement les risques d'infection. L'insuffisance de vaccinations et le manque d'infrastructures adaptées, rend les communautés encore plus vulnérables aux maladies. De plus, l'insalubrité des espaces publics et la pollution des ressources naturelles créent un terreau idéal pour la prolifération des germes pathogènes.
Les conflits sociaux	Les conflits liés à la transhumance dans la commune sont le résultat d'une concurrence accrue pour des ressources essentielles comme l'eau et les terres de pâturage, exacerbée par le manque de régulation et de coordination entre les différents acteurs. La recherche de points d'eau et de pâturages pousse les éleveurs à traverser des zones habitées, ce qui entraîne des tensions avec les agriculteurs locaux, souvent confrontés à des troupeaux dévastant leurs cultures. L'occupation des couloirs de transhumance par des activités agricoles et le non-respect des itinéraires définis renforcent ces tensions, créant des conflits territoriaux difficiles à résoudre. De plus, l'augmentation de la population de Kérou et les effets du changement climatique réduisent considérablement les terres exploitables, intensifiant la compétition entre les communautés dépendantes de ces espaces pour leur survie. L'absence de surveillance stricte des troupeaux

Aléas	Causes
	laisse place à des affrontements ouverts entre éleveurs et agriculteurs, les conflits entre agriculteur et agriculteur, éleveur et éleveur, qui voient leurs intérêts respectifs menacés.
Inondations	Les inondations dans la commune de Kérou sont causées par plusieurs facteurs qui amplifient leur impact. L'une des principales causes est la persistance et l'abondance des précipitations, qui saturent rapidement les sols et les cours d'eau, entraînant leur débordement. À cela s'ajoute l'occupation anarchique des lits d'écoulement des eaux dû en partie au déversement anarchique des ordures ménagères et les constructions non réglementées qui entravent la circulation naturelle de l'eau et aggravent les inondations. Par ailleurs, l'insuffisance et la dégradation des infrastructures d'assainissement limitent la capacité des systèmes de drainage à évacuer efficacement les eaux pluviales, augmentant ainsi le risque d'accumulation d'eau dans les zones urbaines et rurales.
vents forts	Les vents forts dans la commune de Kérou sont causés par différents facteurs environnementaux et climatiques. Le déboisement et la déforestation jouent un rôle majeur. En parallèle, les effets du changement climatique entraînent des phénomènes météorologiques extrêmes, dont des vents plus puissants et imprévisibles. L'insuffisance de forêts reboisées aggrave le problème. De plus, la destruction du couvert végétal fragilise davantage l'environnement, laissant place à une augmentation de la vitesse et de l'intensité des vents.

Source : Données de terrain et travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, Mai 2025

3.1.2- Activités menées avant la survenance des aléas

- ♣ Mettre en place des systèmes d'alerte précoce pour détecter les signes avant-coureurs
- ♣ Mettre en place des systèmes d'irrigation efficaces et économes en eau à travers la construction des retenues pour stocker l'eau de pluie et la promotion de l'utilisation de techniques d'irrigation.
- ♣ Planter des arbres pour améliorer la rétention d'eau et prévenir l'érosion des sols.
- ♣ Lutter contre le déboisement et promouvoir la gestion durable des forêts
- ♣ Renforcer les capacités des agriculteurs et des communautés locales sur les techniques de gestion de l'eau et l'agriculture durable
- ♣ Former les éleveurs sur les pratiques de transhumance durable et la gestion des ressources naturelles.
- ♣ Sensibiliser les communautés locales sur l'importance de la transhumance et les mesures à prendre pour réduire les conflits dans la commune de Kérou.
- ♣ Maintien ou restauration de la libre circulation des eaux :
 - ☞ Objectif : Éviter les inondations et assurer un écoulement naturel des eaux.
 - ☞ Actions : Entretien régulier des lits de rivières et des berges, y compris la ripisylve, pour prévenir les blocages et l'érosion.
- ♣ Plantation des arbres :
 - ☞ Objectif : Renforcer la stabilité des sols et réduire l'érosion.

- ☞ Actions : Initiatives de reforestation et plantations d'arbres le long des berges et des zones à risque.

Ces stratégies visent à renforcer la résilience des communautés face aux risques, tout en promouvant des pratiques durables et informées.

3.1.1-1. Activités menées pendant la survenance des aléas

♣ Organisation de la Réponse

☞ Coordination des Efforts

- ✓ Création d'une cellule de crise : Réunir les autorités locales, les ONG, et les services d'urgence pour coordonner la réponse.
- ✓ Identification des besoins : Effectuer des évaluations rapides pour identifier les besoins urgents des sinistrés.

☞ Déploiement des Ressources

- ✓ Mobilisation des équipes de secours: Envoyer des équipes médicales, de recherche et de sauvetage sur le terrain.
- ✓ Distribution des fournitures : Distribuer des vivres, de l'eau potable, des couvertures et des vêtements aux sinistrés...

♣ Assistance aux Sinistrés

☞ Etablissement des déplacés temporaires

- ✓ Mise en place de centres d'hébergement : Fournir des abris sûrs et temporaires pour les personnes déplacées.
- ✓ Fourniture de services essentiels : Assurer l'accès à des soins de santé, des installations sanitaires, et de l'assistance psychologique.

☞ Support Psychosocial

- ✓ Counseling (Ensemble d'actions) : Offrir des services de soutien émotionnel et psychologique.
- ✓ Activités communautaires : Organiser des activités pour aider à maintenir le moral des sinistrés et renforcer la cohésion sociale.

♣ Sensibilisation des Populations

☞ Campagnes d'Information

- ✓ Diffusion d'informations critiques: Utiliser la radio, les réseaux sociaux pour diffuser des informations vitales sur les mesures de sécurité et les services disponibles.
- ✓ Ateliers de formation: Organiser des sessions de formation sur la préparation aux catastrophes et la réponse d'urgence.

☞ Renforcement de la résilience

- ✓ Education sur la prévention des risques: Informer les communautés sur les meilleures pratiques pour réduire les risques de catastrophes.
- ✓ Engagement communautaire: Impliquer les leaders communautaires et les organisations de la société civile dans les efforts de sensibilisation pour assurer une couverture plus large et un impact durable.

Ces mesures permettent de fournir une réponse efficace et coordonnée, d'assister rapidement les sinistrés et de sensibiliser les populations pour réduire les risques futurs.

3.1.1-2. Activités qu'on peut mener après la survenance des aléas

- ♣ Evaluer l'ampleur des dégâts
- ♣ Faire le point des sinistrés pour mieux apprécier la situation

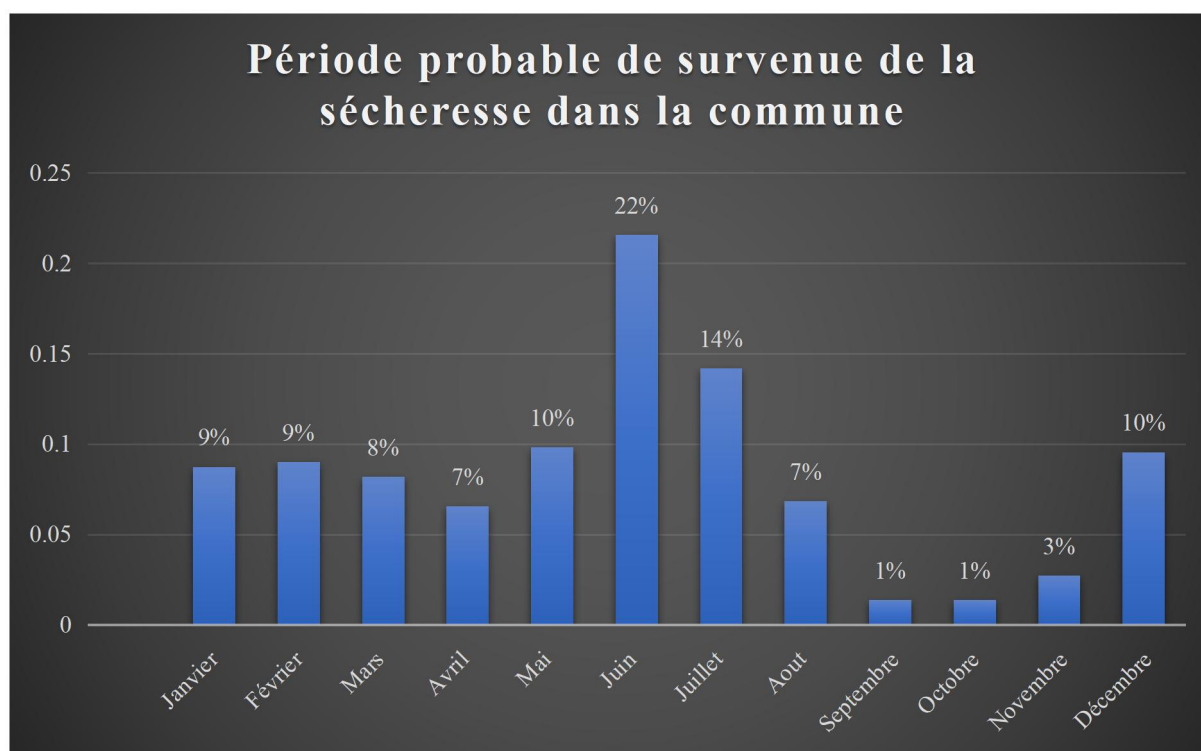
- ♣ Assurer le relèvement des sinistrés
Action : Fournir un soutien et des ressources pour aider les sinistrés à retrouver un mode de vie stable.
- ♣ Distribuer les vivres et les non-vivres
Action : Approvisionner les sinistrés en nourriture, vêtement, et autres fournitures essentielles.
- ♣ Réaménager et reconstruire les infrastructures sociales
Action : Réhabiliter et moderniser les écoles, hôpitaux et autres infrastructures cruciales pour la communauté.
- ♣ Réparer les dégâts causés par les catastrophes
Action : Entreprendre des travaux de réparation pour les maisons, routes et autres structures endommagées.
- ♣ Poursuivre les sensibilisations
Action : Continuer à éduquer les populations sur les mesures de prévention des catastrophes et les bonnes pratiques en cas d'urgence.
- ♣ Reboiser la commune de Kérou.
Action : Planter des arbres pour restaurer les écosystèmes et prévenir l'érosion des sols.
- ♣ Aménager les points d'eau et les forages
Action : Construire et entretenir des sources d'eau potable pour assurer l'approvisionnement en eau de qualité.
- ♣ Curer, construire ou réfectionner des ouvrages d'assainissement
Action : Nettoyer et réparer les systèmes de drainage et de gestion des eaux usées pour prévenir les inondations et améliorer la salubrité publique.
Ces actions combinées contribueront à rétablir la sécurité, la santé et le bien-être des communautés affectées, tout en renforçant leur résilience face aux catastrophes.

3.1.1-3. Périodes de survenance des aléas

- **Période de la sécheresse**

Selon les ménages enquêtés, de janvier à avril, la probabilité de sécheresse dans la commune de Kérou reste modérée, oscillant entre 7% et 9%. Cependant, à partir de mai (10%), une augmentation progressive s'amorce, culminant en juin avec 22%, suivi de juillet avec une probabilité encore élevée de 14%. À partir d'août, la tendance s'inverse avec une baisse à 7%, avant de tomber à son point le plus bas en septembre et octobre (1%). Cette accalmie se termine avec une légère remontée en novembre (3%) et une augmentation plus marquée en décembre (10%), annonçant une transition vers des conditions plus sèches. (Figure 6).

Figure 6: Période probable de survenance de la sécheresse



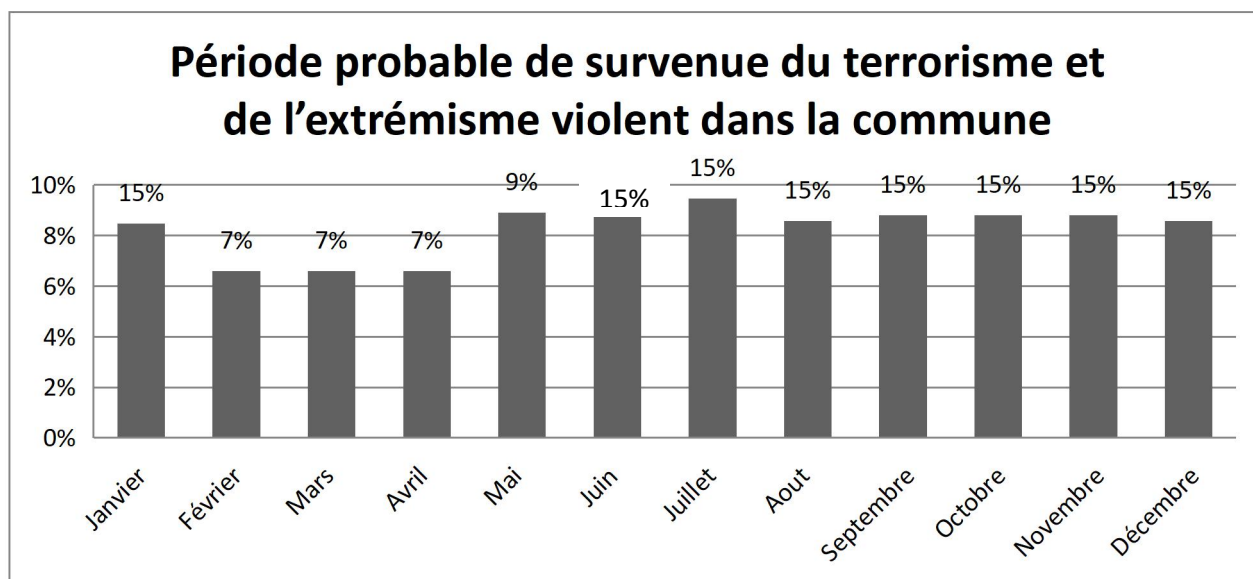
Source : Données de terrain et travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, Mai 2025

- **Période de survenance du terrorisme et de l'extrémisme violent**

Le mois de juin affiche une probabilité plus élevée de 22%, ce qui suggère une intensification des risques à cette période. Les autres mois, notamment janvier, février, mars, avril, mai, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre, présentent une probabilité oscillant entre 7% et 10%, indiquant une menace persistante ou permanente qui nécessite une surveillance continue. (Figure 7).

Les mois de novembre, décembre, janvier, février, mars, avril et mai sont des mois où la probabilité est plus élevée de 10% du fait de l'accessibilité des voies d'accès. Les autres mois, notamment juin, juillet, août, septembre présentent une probabilité faible oscillant entre 7% et 9% qui s'explique par la montée des eaux et des herbes empêchant les déplacements.

Figure 7 : Période probable de survenance du terrorisme et de l'extrémisme violent

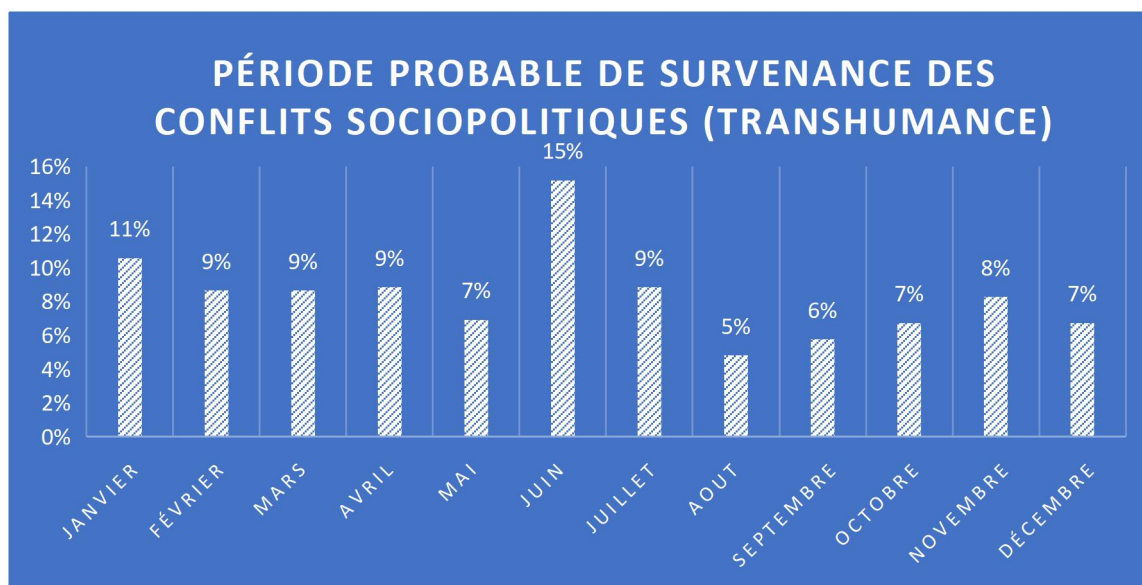


Source : Données de terrain et travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, Mai 2025

- **Période de survenance des conflits sociopolitiques**

D'après les interviewés, les conflits liés à la transhumance surviennent de juin à janvier avec une probabilité de 15% et ceux liés entre agriculteurs s'observent dans le mois de mai avec une probabilité variant entre 7% à 9% où ils se discutent les terres cultivables.

Figure 8: Période probable de survenance des conflits sociopolitiques (Transhumance)

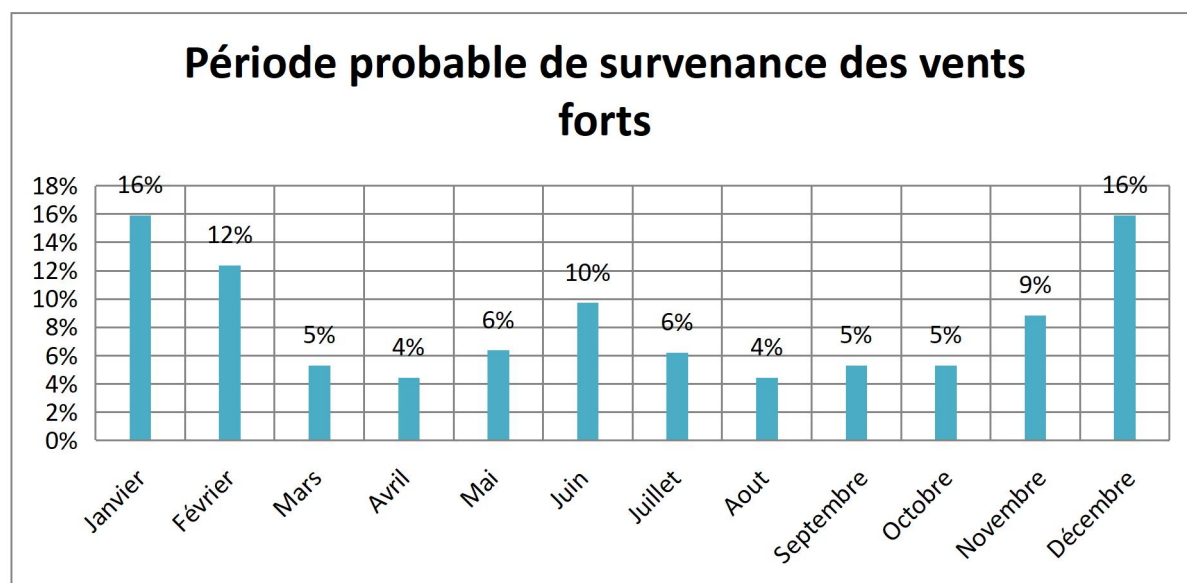


Source : Données de terrain et travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, Mai 2025

- **Période de survenance des vents forts**

Les mois d'avril et d'octobre sont les périodes les plus exposées à la survenance des vents forts, affichant chacun une probabilité de 16 %, ce qui pourrait s'expliquer par des changements saisonniers influençant la dynamique atmosphérique. En revanche, avril et août enregistrent les valeurs les plus faibles (4 %). La probabilité fluctue entre 5 % et 12 % pour les autres mois.

Figure 9: Période de survenance probable des vents forts

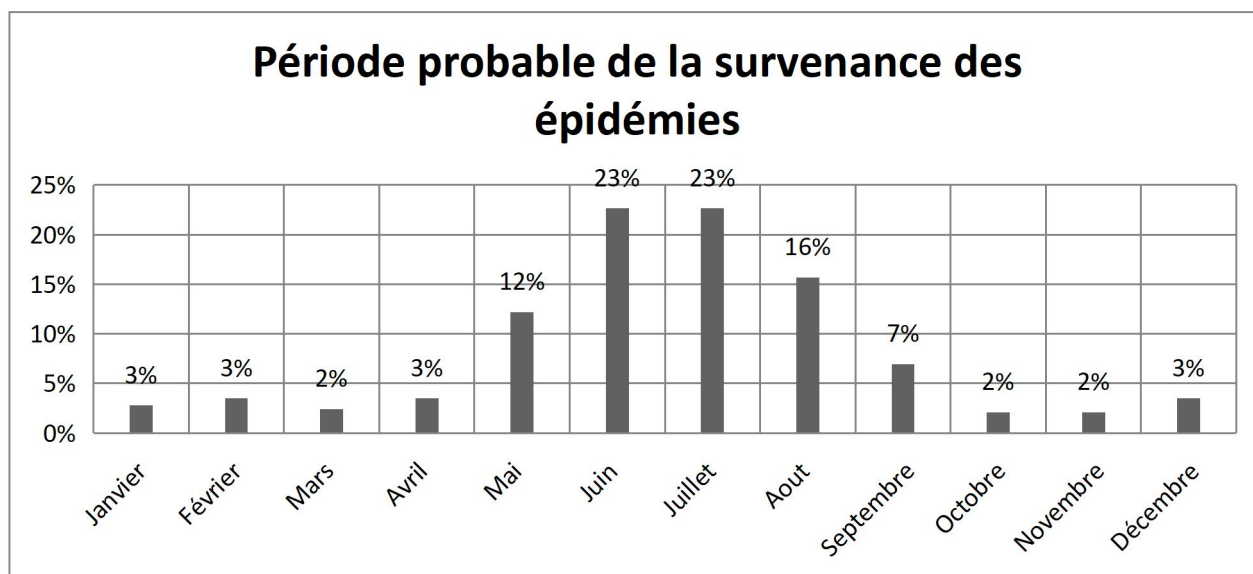


Source : Données de terrain et travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, Mai 2025

- **Période de la survenance des épidémies**

La probabilité de survenance des épidémies selon les mois de l'année montre que les mois de Juin et Juillet enregistrent les probabilités les plus élevées (23 %), suivis de Août (16 %). Mars et Octobre affichent les taux les plus bas (2 %). Une montée du risque est visible dès Mai (12 %), atteignant son maximum en milieu d'année, avant de redescendre progressivement en Septembre (7 %).

Figure 10: Période probable de la survenance des épidémies

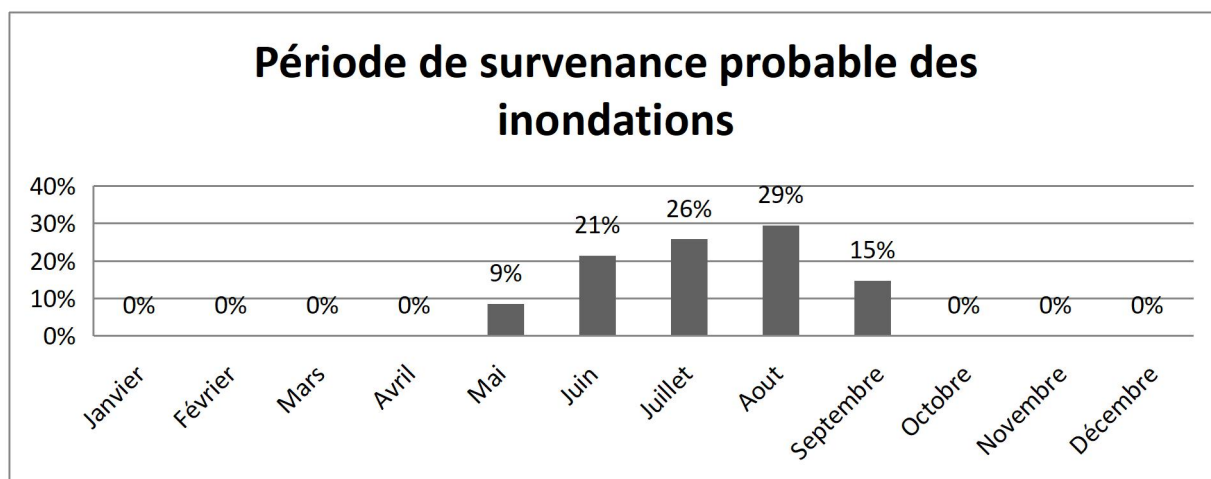


Source : Données de terrain et travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, Mai 2025

- **Période de survenance des inondations**

Selon les données d'enquête, les inondations sont plus probables en août, avec une probabilité de 29 %, suivi de juillet (26 %) et juin (21 %). Ces trois mois représentent le pic des inondations, ce qui suggère la nécessité de renforcer la préparation et les mesures d'atténuation. En outre, septembre (15 %) et mai (9 %) présentent également un certain niveau de risque, bien qu'il soit nettement inférieur à celui des mois de pointe. Les autres mois de l'année, notamment janvier, février, mars, avril, octobre, novembre et décembre affichent une probabilité de 0 %, indiquant peu ou pas de menace d'inondation pendant ces périodes.

Figure 11 : Période de survenance probable des inondations

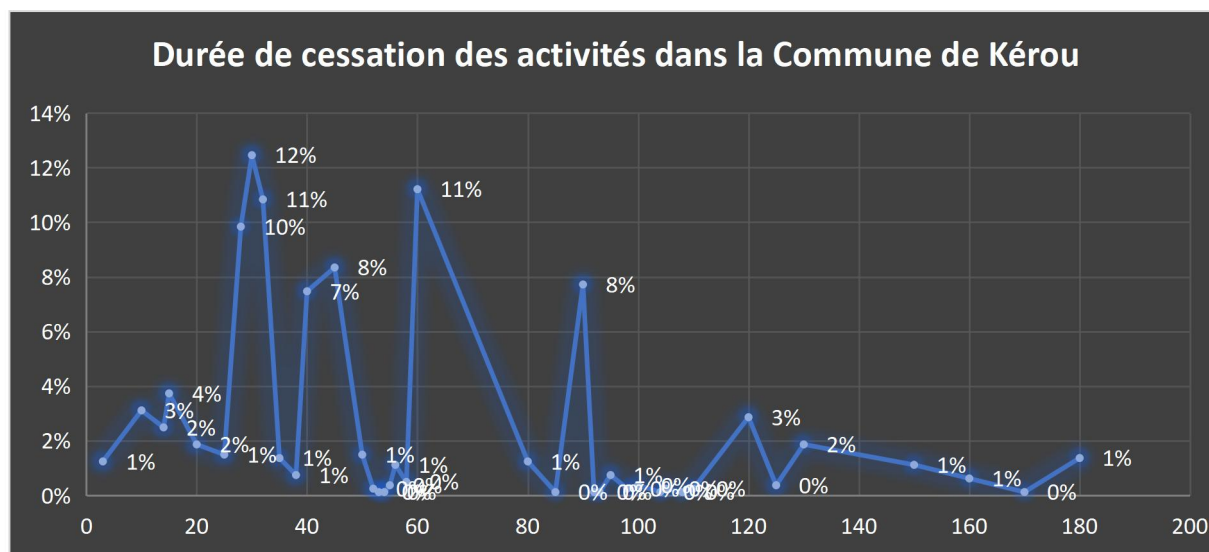


Source : Données de terrain et travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, Mai 2025

3.1.1-4. Durée de cessation des activités

La survenance des aléas est souvent une cause de cessation des activités génératrices de revenu exercées par les ménages. Ainsi, selon les ménages interviewés, la cessation des activités dans la Commune de Kérou suit une évolution marquée par des variations notables. Les premières cessations sont particulièrement concentrées autour de 30 jours (12 %), 40 jours (10 %) et 50 jours (11 %), reflétant des périodes critiques pour la survie des activités. Au-delà de 60 jours, les cessations deviennent plus sporadiques, oscillant entre 1 % et 8 %, avant d'atteindre un seuil quasi nul après 80 jours. (Figure 12).

Figure 12: *Durée de cessation des activités dans la Commune de Kérou*

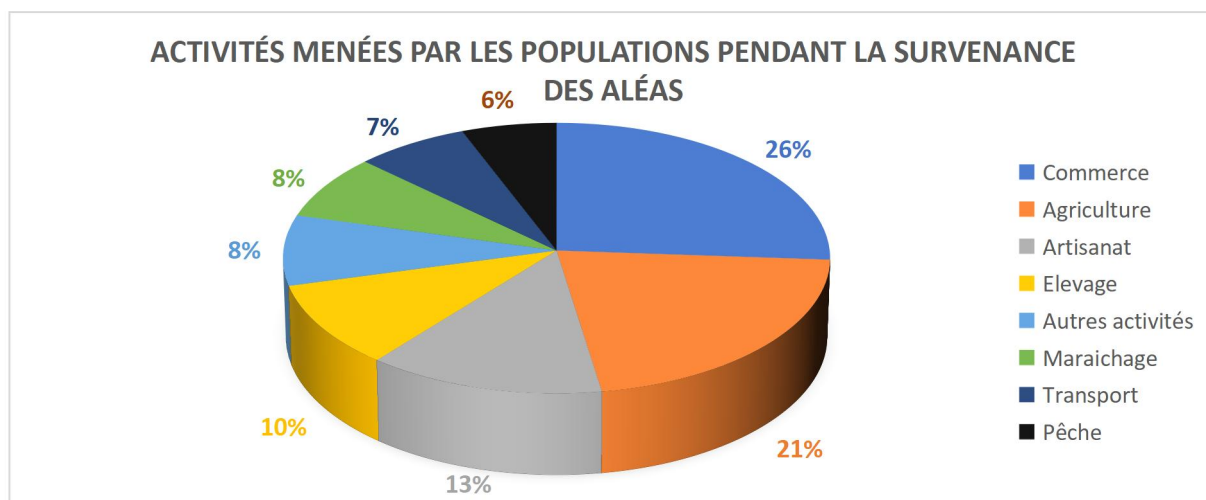


Source : Données de terrain et travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, Mai 2025

3.1.1-5. Activités menées pendant la survenance des aléas

Le commerce, 26 %, apparaît comme l'activité dominante suivi de l'agriculture, avec 21 %. L'artisanat, représentant 13 %, et l'élevage, à 10 %, montrent que les pratiques traditionnelles restent une source de revenus et de survie. Le maraîchage et la pêche, avec respectivement 8 % et 6 %, mettent en avant l'importance des cultures de contre saison pour répondre aux besoins alimentaires. Les 7 % attribués au transport témoignent de la nécessité de la mobilité pour les échanges et l'approvisionnement. Enfin, les 8 % des « autres activités » traduisent une diversité de stratégies d'adaptation mises en place par les populations. (Figure 13).

Figure 13: Points sommaire des activités menées pendant la survenance des aléas

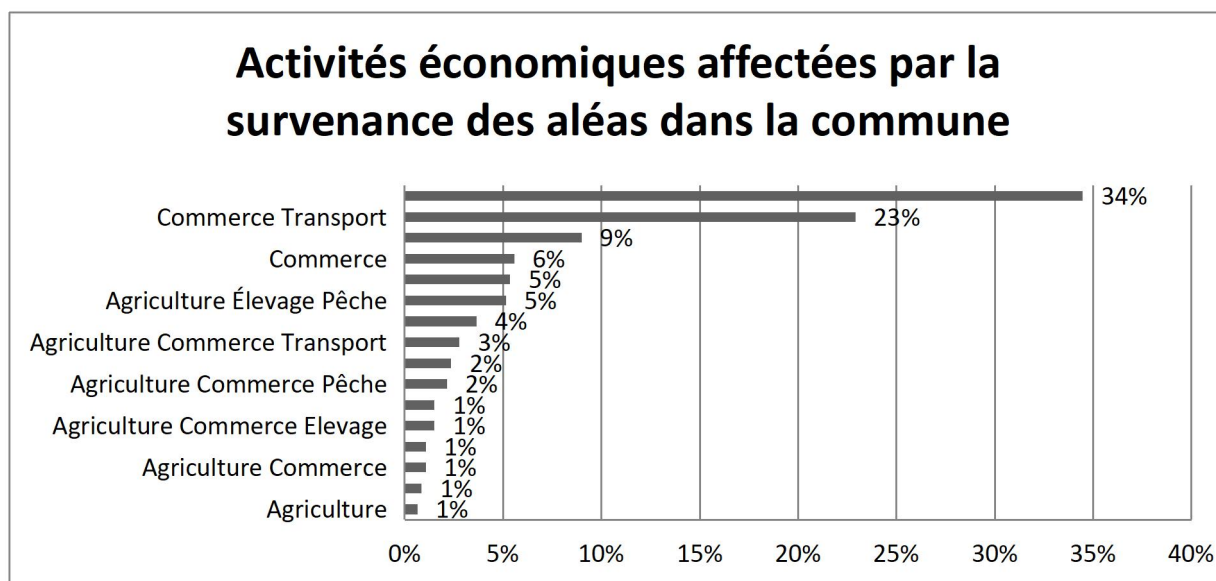


Source : Données de terrain et travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, Mai 2025

3.1.1-6. Activités économiques affectées par la survenance des aléas

Le commerce, le transport, l'agriculture et la pêche sont les secteurs les plus affectés par la survenance des aléas.

Figure 14: Activités économiques affectées par la survenance des aléas

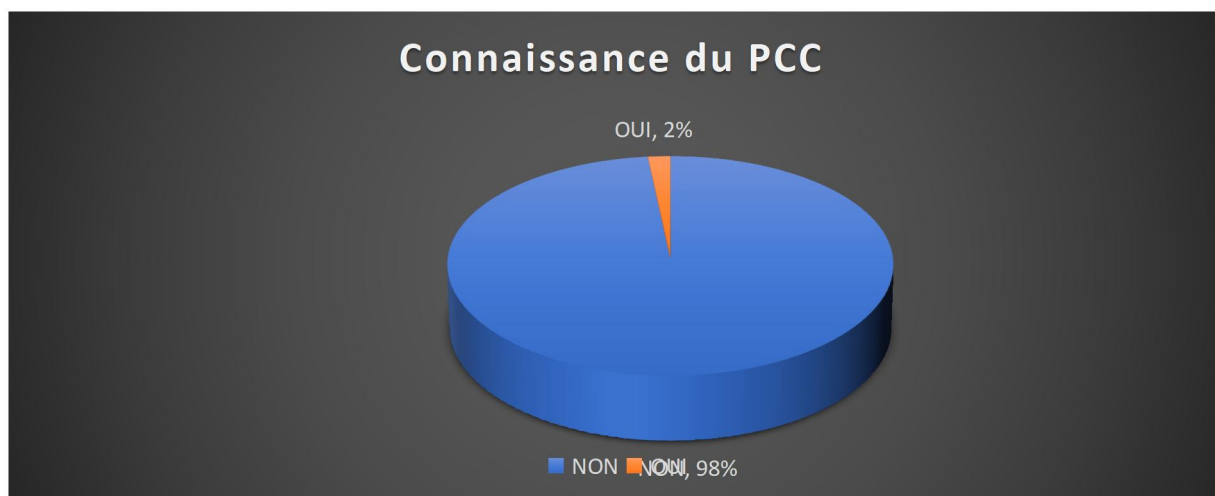


Source : Données de terrain et travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, Mai 2025

3.1.1-7. Connaissance du plan de contingence communal (PCC)

Tous les acteurs ignorent (98%) pratiquement l'existence du PCC. Seuls quelques acteurs communaux, notamment police républicaine, forces de défense et sécurité (FDS), SE, DDLP, CCeC/ATDA, DAAF, DADE, Point focal RRC et quelques acteurs des ONG (figure 15).

Figure 15: Connaissance du Plan de Contingence Communal (PCC)



Source : Données de terrain et travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, Mai 2025

3.1.1-8. Activités de mise en œuvre par vous du PCC

Reconstruction des infrastructures ; Reboisement ; Sensibilisation de la population ; Assistance aux personnes sinistrées ; Acquisition de matériels ; Mobilisation des ressources financières ; Réalisation des panneaux de prévention et de signalisation des zones rouges.

3.1.1-9. Difficultés pour la mise en œuvre des activités du PCC

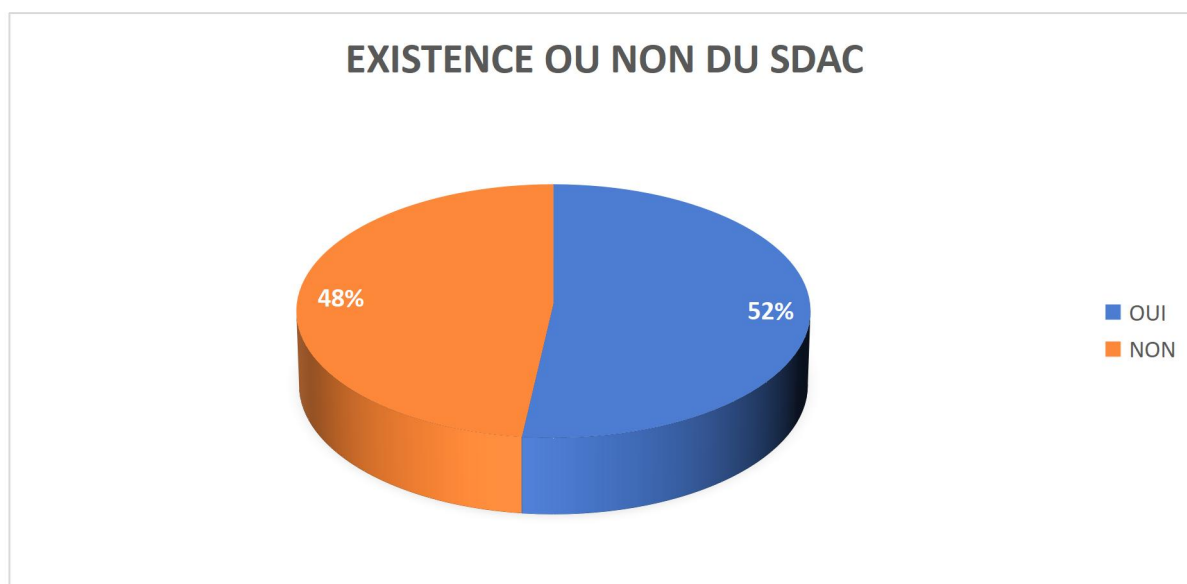
Insuffisance des ressources financières ; Fonctionnement irrégulière de la plateforme RRC ; Manque de financement ; Difficulté de mobilisation des fonds ; Les mentalités ; Faible détermination de tous les acteurs de la PCRRC ; Insuffisance d'informations; Manque de moyens financiers pour la réhabilitation des infrastructures détruites ; Insuffisance de matériel d'accompagnement (tentes, moustiquaires et autres produits de première nécessité), existence d'un centre d'accueil des sinistrés (Internat CEG).

3.1.1-10. Existence du Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC)

Bien que la commune en dispose, les acteurs interviewés ignorent son existence. Cela ne rassure pas de son appropriation par lesdits acteurs et donc de son utilisation dans la réalité. Dans le cadre de ce diagnostic, 48% des interviewés, de la commune de Kérou, ne reconnaissent pas que la commune dispose de SDAC.

Des efforts de vulgarisation restent donc à faire pour faciliter l'appropriation de cet outil important du développement harmonieux de la commune.

Figure 16 : Connaissance du SDAC



Source : Données de terrain et travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, Mai 2025

3.1.1-11. Cartographie des zones à risque

Les informations collectées indiquent pour 100% des acteurs communaux interviewés (Plateforme communale de RRC), la commune ne dispose pas de cartographies de zones à risque, pour les risques majeurs.

L'absence de cartographie des zones à risque dans la commune de Kérou est un obstacle majeur à la gestion proactive des risques et des catastrophes. La réalisation de ces cartographies est essentielle pour identifier les zones vulnérables et planifier des mesures de prévention efficaces.

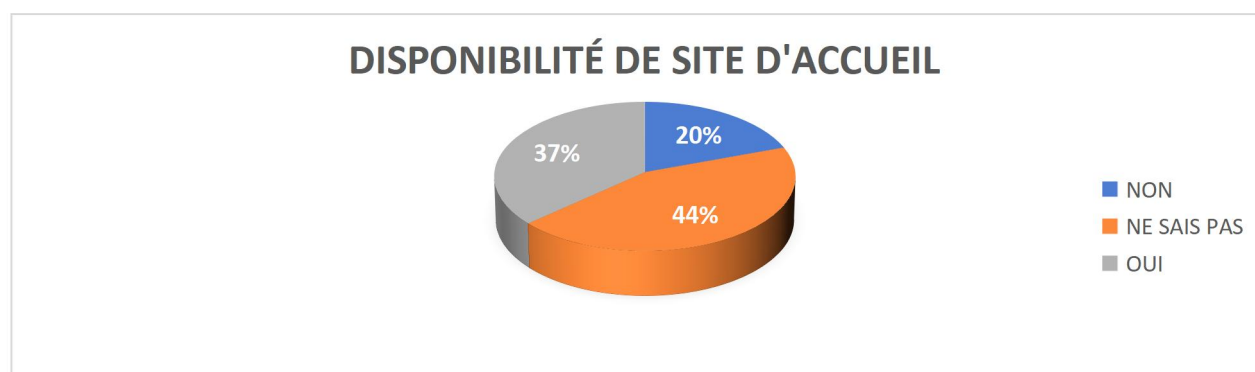
3.1.1-12. Infrastructures et équipements installés dans les zones à risque

- ☛ Infrastructures marchandes
- ☛ Centre de santé
- ☛ Habitations
- ☛ École
- ☛ Base militaire
- ☛ Pompes ou Forages d'eau potable

3.1.1-13. Disponibilité de site d'accueil

La commune ne dispose pas de site d'accueil selon 44% des ménages enquêtés. Mais en lieu et place, elle dispose d'un centre d'accueil pour répondre à l'urgence. Aussi, on note une inexistence de terre pour reloger les sinistrés. Néanmoins ces déplacés peuvent être relogés au niveau de la maison des jeunes ou sur les réserves administratives de la commune.

Figure 17: Disponibilité de site d'accueil

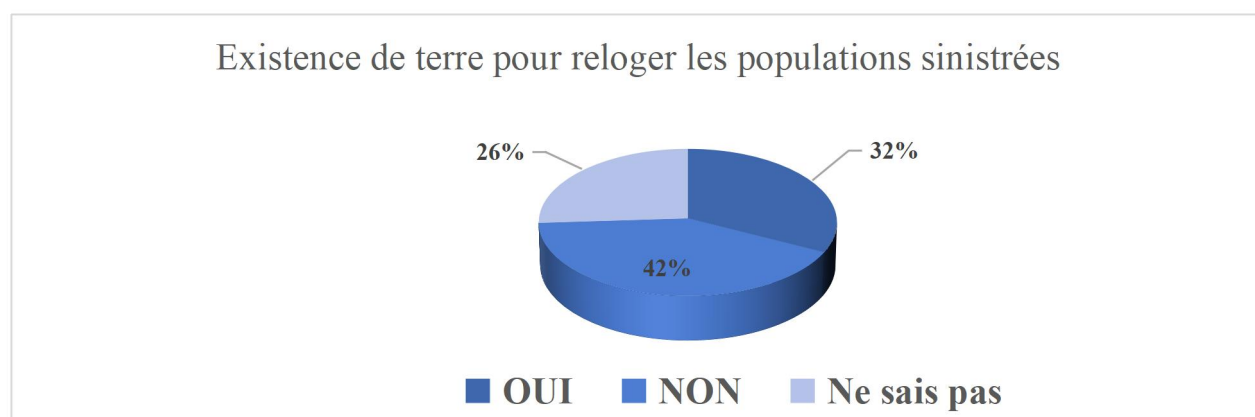


Source : Données de terrain et travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, Mai 2025

- Existence de terre pour reloger les populations sinistrées

Selon 42%, la commune ne dispose pas de terre pour reloger les populations sinistrées

Figure 18 : Existence de terre pour reloger les populations sinistrées



Source : Données de terrain et travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, Mai 2025

3.1.1-14. Potentielles sources de financement des activités de la commune

FONCAT, Gouvernement, Mairie, Mairie de Gléizé, ONG, PTF, Fonds FADeC, Opérateurs Economiques, DGPR, Ministère de la Défense, Participation Communautaire.

3.1.1-15. Liste des partenaires de la commune

Mairie et Conseil Communal, Mairie de Gléizé, Partenaires techniques et financiers, EFC, Organisation de la Société Civile, GIZ, UNICEF, Plan International Benin, UNFPA, Care Benin/Togo, Bupdos, Educo, Croix rouge, SIAN'SON, Espace Vert et Développement, SNV, Healvetas, Coopération SUISSE, PAM, OIM, HCR, UCOM CVPC.

3.1.1-16. Apport des structures /acteurs de développement de Kérou

Tableau 5: Apport des structures /acteurs de développement de Kérou

N°	Dénomination	Domaines d'activités	Zone d'intervention
1	ABS	Appui technique et institutionnel, facilite l'accès aux intrants à travers la GIZ pro Agri : soja	
2	ACAD	Coopération et développement local	Toute la commune
3	ACCESS	Projet d'Appui aux Communes et Communautés pour	Toute la commune

N°	Dénomination	Domaines d'activités	Zone d'intervention
		l'expansion des Services Sociaux	
4	AFEDES	Autonomisation des femmes et la protection de l'environnement	Toute la commune
5	AJCDHD	Protection de l'enfant	Toute la commune
6	ANOPER	Elevage	Toute la commune
7	BUPDOS	Santé sexuelle et la reproduction (SSRAJ)	Toute la commune
8	CLCAM	Micro finance (Epargnes, crédits, conseils et formations)	Toute la commune
9	UNACREP	Mise en place de crédit agricole	Toute la commune
10	DEDRAS	Protection des enfants, Sécurité alimentaire et nutritionnelle, développement des filières agricoles, éducation et alphabétisation, formation professionnelle et emploi des jeunes, santé communautaire	Toute la commune
11	Educo	Protection de l'enfant ; SSRAJ	Toute la commune
12	FCDA	Agriculture, élevage, commerce	Toute la commune
13	FeeD ONG	SSRAJ, protection de l'enfant	Toute la commune
14	FI/Agri/KFW	Aménagement des bas-fonds, aménagement des pistes rurales, réalisation des magasins de stockage, Sécurisation foncière	Toute la commune
15	FNDA	Agriculture, élevage, commerce	Toute la commune
16	Fonds franco-arabe	Hydraulique, sécurité alimentaire	Toute la commune
17	GIZ REFORME	Reforme de finances locales (amélioration de la mobilisation des ressources propre)	Toute la commune
18	HELVETAS	Entreprenariat agricole et insertion professionnelle des jeunes	Toute la commune
19	ISHA	Violence basée sur le genre	Toute la commune
20	Maison des Tortues	Conservation ex-situ, Education environnementale, Récupération et conservation des animaux sauvages en voie de disparition ou menacé.	Toute la commune
21	ONG Espace Vert et Développement	Agriculture-Elevage, Développement local, Pisciculture, Apiculture, Conservation (restauration des terres, production des plants et du fourrage, etc.) Education-Formation et insertion socioprofessionnelle, Environnement et Genre	Toute la commune
22	ONG Potal Men	Formation des éleveurs et alphabétisation	Toute la commune
23	PAPAPE	Appui technique, gestion de la fertilité des sols Maïs, soja, riz	
24	Plan International Benin	Protection de l'enfant, des jeunes filles et les droits de l'homme Autonomisation des femmes	Toute la commune
25	PNUD	Education, protection sociale, sécurité alimentaire	Toute la commune
26	ProAgri III/GIZ	Riz, maraîchage, karité et anacarde Appui matériel et technique, subvention Appui des clusters soja et karité	Toute la commune
27	ProCAD /PPAAO	Mise en place des intrants agricoles subventionnés à 75% (semence, engrais herbicides) Octroie de broyeuses aux éleveurs bovins Appui technique : Maïs, riz, soja	

N°	Dénomination	Domaines d'activités	Zone d'intervention
28	PROCAD/PADA	Viande et lait, anacarde et riz : Construction des infrastructures (construction des magasins), appui technique, Subvention des vaccins, appui matériel aux pépiniéristes	Toute la commune
29	ProCIVA/GIZ	: Production, Promotion de l'entrepreneuriat agricole, Les techniques de production, L'aménagement des bas-fonds	Toute la commune
30	PROFI	Mise en place des équipements de production et la construction des magasins Aménagement, financement agricole	Toute la commune
31	PROFINA	Facilitation du financement agricole : riz, anacarde, soja, karité et volailles	Toute la commune
32	Programme d'Appui à la Diversification Agricole	Aménagement des bas-fonds, Promotion d'élevage petit ruminant et volaille traditionnelle Riz, maïs, poisson Anacarde Maraichage et Petit élevage	Toute la commune
33	Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest	Mise en place et diffusion des technologies Maïs, Riz, soja, maraîchage, Petit élevage	Toute la commune
34	ProSAR	Sécurité alimentaire et nutritionnelle	Toute la commune
35	ProSEHA/GIZ	Changement climatique	Toute la commune
36	PSAAB	L'aménagement et la mise en valeur des hectares de bas-fonds pour la riziculture et le maraichage. L'intensification et la diversification des productions agricoles, végétales et animales halieutiques et de transformation de produits agricoles	
37	SIA N'SON	Epargnes, mise en place de crédit agricole, alphabétisation	Toute la commune
38	SNA ONG	Santé sexuelle et la reproduction (SSRAJ) Cantine scolaire Activités sportives (Championnat féminin de foot Ball), AVEC (association villageoise d'épargne et de crédit) de microfinance	Toute la commune
39	UCCPA	Union Communale des Producteurs d'Anacarde	Toute la commune
40	UCCPR	Union Communale des Producteurs de Riz	Toute la commune
41	UCOPER	Elevage	Toute la commune
42	UCPS	Union Communale des Producteurs de Soja	Toute la commune
43	UNICEF	Education, protection sociale	Toute la commune
44	US ADF	Tous les maillons et principalement dans l'aménagement des sites maraîcher, la formation en vie coopérative	Toute la commune
45	DERANA Groupe Solidarité	Alphabétisation	Toute la commune

Source : Mairie de Kérou, Janvier 2023

3.1.1-17. Disposition des populations à accepter un déplacement

78% des ménages sont prêts à être déplacés. Le refus des 22% est dû au manque de moyen, des activités en cours et à l'agriculture, de la situation familiale, le handicap et la non maîtrise de la nouvelle localité, de la tradition, de la peur, de la perte de la clientèle, de l'insécurité, des enlèvements, du manque de moyens pour déménager et aménager. Les besoins pour organiser leur déplacement et relogement sont les suivant :

- ☛ Aménagement du site ;
- ☛ Moyens de transport ;

- ☛ Infrastructures d'accueil ;
- ☛ Vêtements ;
- ☛ Matériaux de construction ou tentes ;
- ☛ Vivres et non vivres ;
- ☛ Sécurité sur le site d'accueil.

3.1.1-18. Existence de ligne budgétaire affectée à la RRC et disponible

La commune dispose d'une ligne budgétaire d'un montant de 1.000.000 FCFA disponible.

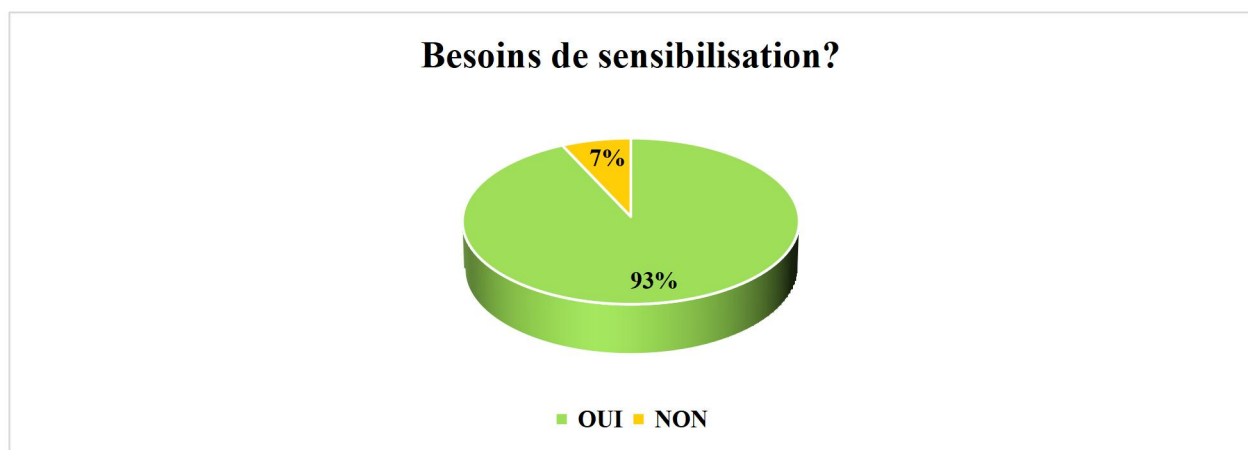
3.1.1-19. Sensibilisations effectuées sur les aléas

Seulement 31% des interviewés ont été sensibilisés. Ces sensibilisations ont porté sur : Coproduction de l'information entre population et FDS ; l'information au FDS: Une aide attendue des populations ; Cohésion sociale et l'égalité du genre ; Paix et la cohésion sociale ; Terrorisme ; Transhumance ; Inondation ; Comment prévenir les vents forts ; Pandémie ; Campagne de promotion sociale ; Paludisme ; Sensibilisation sur les travaux champêtres ; Sensibilisation sur la superficie de production ; Vivre en société avec les peulhs ; Sur les méfaits de l'alcoolisme.

3.1.1-20. Besoin de sensibilisation

93% de la population demande une sensibilisation accrue. Cela montre une prise de conscience collective et une volonté d'agir. Pour répondre à cette demande, il serait pertinent de mettre en place des campagnes de sensibilisation intensives à travers divers canaux comme les médias locaux, les réunions communautaires, et les réseaux sociaux. L'objectif serait de fournir des informations sur les risques et les mesures à prendre en cas de situation d'urgence.

Figure 19: Besoin de sensibilisation



Source : Données de terrain et travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, Mai 2025

3.1.1-21. Proposition de thème de sensibilisation

Reboisements ; Riposte contre les aléas climatiques ; Comment éviter les inondations ; Comment faire le reboisement ; Comment éviter le décoiffement des bâtiments ; Comment faire les pares feux ; La responsabilité des parents vis à vis de la délinquance juvénile ; Sensibilisation sur les feux de végétation ;

Hygiène ; Maintien de la fertilité des sols ; Prévention des aléas ; Comment lutter contre le terrorisme ;

Restriction des mouvements; Paix; Mesures d'adaptation suite à l'insécurité grandissante;

Coproduction de l'information entre population et FDS; Réduction des catastrophes ;

Prévention des épidémies ; Déboisement/ Reboisement.

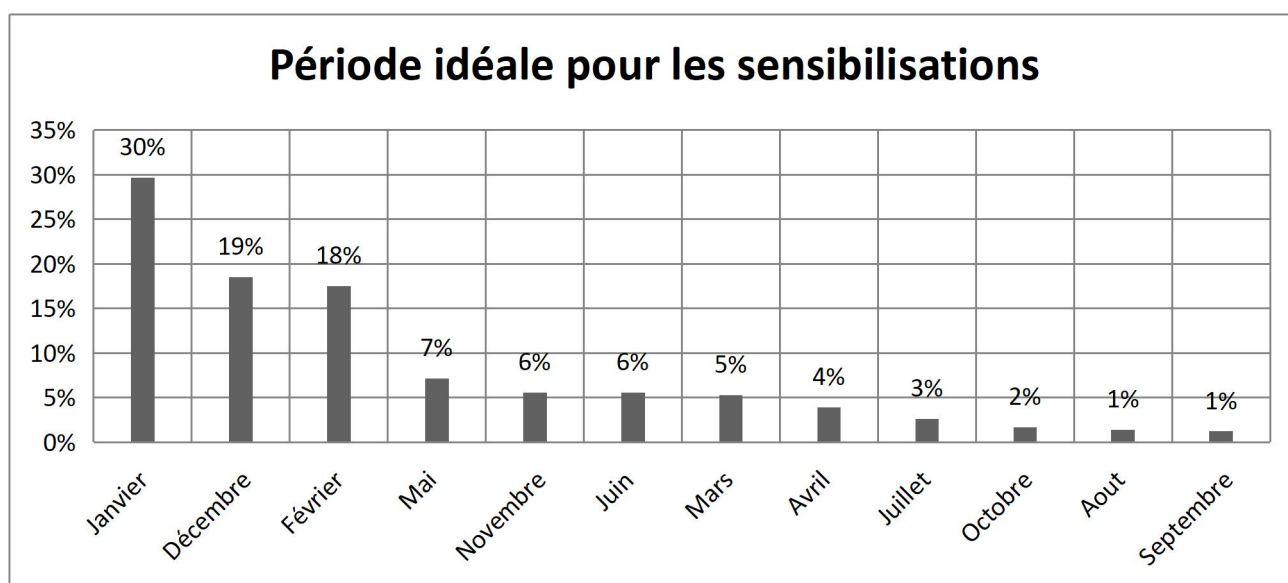
3.1.1-22. Période idéale pour les sensibilisations

Pour faciliter les activités de sensibilisation des populations à risque en vue d'une efficacité, les périodes propices pour lesdites activités ont fait l'objet d'attention. Les préférences de sensibilisation des populations montrent une diversité des besoins.

Les mois de l'année considérés comme idéaux pour sensibiliser les populations. sont janvier (30%), décembre (19%), février (18%), mai (7%) et juin (6%), indiquant des périodes propices pour mener des campagnes de sensibilisation efficaces. En revanche, octobre (2%), septembre (1%), août (1%) sont les mois les moins favorisés pour ces campagnes. Ces résultats peuvent guider la PCRRC de Kérou pour la planification des campagnes de sensibilisation afin de maximiser leur impact.

Ces chiffres révèlent l'importance de maintenir une sensibilisation continue tout au long de l'année, en tenant compte des différentes préférences pour couvrir tous les besoins de la communauté. Une approche continue et variée serait donc essentielle pour garantir une information et une préparation optimales face aux risques.

Figure 20: Période idéale pour les sensibilisations



Source : Données de terrain et travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, Mai 2025

3.1.1-23. Besoins spécifiques pour la réduction des risques de catastrophe

Les enquêtés ont été interviewés pour apprécier les besoins spécifiques des populations en lien avec la gestion des aléas.

Il en ressort que 41% des interviewés ont des besoins spécifiques formulés comme suit : (1) besoin de financement des activités agricoles, (2) aménagement du réseau routier, (3) eau potable, (4) réparation des voies avant et après les aléas, (5) ouvrage d'assainissement, (6)

AGR, (7) électricité, (8) infrastructures sociocommunautaires. (9) Semences à cycle court, (10) renforcement de la sécurité.

3.1.1-24. Stratégie de mobilisation

Mise en place des comités ; Collecte de fonds ; Sensibilisation ; Solliciter l'aide des partenaires technique et financier ; Montage des projets apportant de solution.

3.2- Résultats des données secondaires collectées et des entretiens avec les acteurs communaux

3.2.1- Analyse de la vulnérabilité de la commune

A l'issue de l'analyse de vulnérabilité effectuée par les acteurs communaux de la plateforme de réduction des risques de catastrophe, tous les arrondissements de la commune de Kérou sont susceptibles d'être affectés, à des degrés divers par l'extrémisme violent et le terrorisme, les conflits liés à la transhumance, les incendies, les épidémies, la sécheresse, les inondations, les vents forts, l'érosion fluviale et les glissements de terrain.

3.2.1.1- Analyse des risques

Tableau 6 : Analyse des risques

Danger	Localisation	Probabilité élevée	Probabilité moyenne	Probabilité faible
Terrorisme/extrémisme violent	Toute la commune	X		
Conflits Sociaux	Toute la commune	X		
Incendies	Toute la commune		X	
Poches de sécheresse	Toute la commune		X	
Epidémies	Toute la commune		X	
Inondations	Toute la commune		x	
Erosion pluviale	Toute la commune		X	

Source : Données de terrain et travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, Mai 2025

3.2.1.2- Impacts des aléas climatiques sur les facteurs biophysiques ou socio-économiques

Dans la commune de Kérou, les principaux aléas climatiques identifiés par les populations locales sont l'irrégularité des pluies, la forte chaleur et les vents violents. Les populations de la commune de Kérou rapportent plusieurs pratiques et tendances climatiques préoccupantes qui pourraient contribuer aux changements climatiques futurs si elles ne sont pas adressées : les feux de Végétation, les pratiques agricole (agriculture itinérante sur brûlis), le surpâturage, la fabrication du charbon de bois. Le tableau 7 présente chaque aléa et ses impacts des changements climatiques dans la commune.

Tableau 7 : Aléas et ses impacts des changements climatiques dans la commune

Aléa Climatique	Unités d'exposition	Impacts biophysiques ou socioéconomiques	Risques climatiques
Chaleur excessive de saison sèche	Les hommes	Insomnie, maladie de la peau	
	Les plants de maïs	Mauvais rendement	Réduction du revenu
Le retard des pluies	Cultures	Marge réduite du temps des travaux champêtres. Réduction des superficies prévisionnelles et de la production	Réduction du revenu, déclenchement des feux de végétation
Poches de sécheresse en saison de pluie	Cultures et plus particulièrement le riz	Mort ou non développement des plants, mauvais rendement	Baisse de revenu
Concentration des pluies sur une courte période	Routes et pistes	Pistes érodées coupées ou bourbeuses par endroit	Impraticabilité momentanée des pistes
	Cultures	Cultures inondées et d'autres emportées	Réduction du revenu
Premières pluies accompagnées de vents violents	Toiture des maisons et des établissements publics	Toitures des bâtiments décoiffées Dépenses imprévues de réparation des maisons	Cessation momentanée des services publics, Précarité des ménages victimes

Source : Données de terrain et travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, Mai 2025

3.2.1.3- Analyse des différents domaines de la vulnérabilité

Outre la vulnérabilité des villages et quartiers de villes face aux aléas analysés à travers le tableau 7 précédent, la vulnérabilité de la commune est également mesurée par rapport à ses capacités matérielles, opérationnelles et institutionnelles. Le tableau 8 présente les différents domaines d'analyse de la vulnérabilité communale et leurs indicateurs.

Tableau 8 : Analyse des différents domaines de la vulnérabilité

Domaines d'analyse	Exemple d'indicateurs	OUI	NON	Observation
Vulnérabilité physique	Existence des moyens de communication	x		- Partielle couverture en réseau GSM - Crieurs publics - Téléphones mobiles - Radios VHF - Affiches
	Accessibilité des routes en cas de catastrophe		x	Dégradation avancée des routes et des pistes dans toute la commune
	Type d'habitation (Précaire)	x		Dans tous les villages et hameaux
	Type d'habitation (Définitif)	x		Fondamentalement dans l'arrondissement de Kérou, Firou et Brignamaro

Domaines d'analyse	Exemple d'indicateurs	OUI	NON	Observation
	Localisation des habitats dans les zones à risque	x		- Fétékou, Pikiré, Mannou, - arrondissement de Firou et Kaobagou
Vulnérabilité opérationnelle	Existence du SAP	x		Dans la commune
	Existence du PCC	x		Elaboré selon le nouveau guide
	Existence d'équipe d'intervention qualifiée	x		✓ Agents de la Police Républicaine ✓ C/GUPS ✓ Equipe de la Croix Rouge ✓ Médecins et infirmiers ✓ Equipe des ONG ✓ Membres des OSC ✓ Agents des FDS
	Existence d'organisation humanitaire	x		Plan Bénin, DEDRAS, SIA N'SON, Autre vie, CBEDIBA, SNA, OIM, PAM, Educo, Unicef
	Existence de plans de distribution des vivres et non vivres		x	Croix rouge local
	Respect des principes humanitaires	x		La politique influence les actions humanitaires
	Prise de décision centralisée		x	
	Prise de décision décentralisée	x		Avec l'expérience acquise et la mise à contribution de gestion à la base (arrondissement, village etc.)
	Existence de moyens de secours	x		Disponibilité de quelques équipements au niveau des services décentralisés de l'Etat et des moyens de certains privés qui pourraient être sollicités ou réquisitionner en cas de nécessité
	Existence de sites de relogement viabilisé	x		Existence d'une infrastructure circonstancielle pouvant servir de site temporairement de site de relogement (Internat du CEG1) Disponibilité de terre pouvant être aménagée et viabilisée pour le relogement des sinistrés
Vulnérabilité institutionnelle	Existence d'entité de secours	x		Centre de santé Police Républicaine Croix Rouge GUPS Section des Eaux, forêt et chasse ONG FDS
	Ressources humaines qualifiées consacrées au GRC	x		Plateforme communale et ONGs
	Ressources financières	x		Assistance des bonnes volontés en cas de

Domaines d'analyse	Exemple d'indicateurs	OUI	NON	Observation
	consacrées à la préparation et aux interventions en cas de catastrophe			situations de crises ou de catastrophe
	si oui combien			PM
	Prévention des catastrophes (sensibilisation)		x	Les sensibilisations sont effectuées au niveau des services déconcentrés de l'Etat ainsi qu'au sein de la population
	Préciser les thématiques			☛ Coproduction de l'information entre population et FDS ☛ Cohésion sociale ☛ Comment prévenir les effets des vents violents
	Législations, plans et instructions relatifs à la GRC	x		Législation nationale, PCC, SDAC
	Accès à la population vulnérable en cas de catastrophe		x	Accès difficile à cause de l'état de dégradation des routes
	Mécanismes permettant de recevoir l'aide externe et interne	x		Mobilisation des acteurs communaux et des communautés pour la réception des aides

Source : Données de terrain et travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, Mai 2025

3.2.1.1- Analyse du Système d'Alerte Précoce (SAP)

L'analyse du SAP s'est faite à travers ses quatre composantes à savoir : (i) Connaissance du risque ; (ii) Surveillance et observations ; (iii) Diffusion et communication ; et (iv) Capacité de réponse du SAP.

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation du SAP de la commune suivant les 4 composantes du SAP suscitées :

Tableau 9: Analyse du système d'alerte précoce

Composante	Évaluation		Autres
	Oui	Non	
Connaissance du risque	X		Meilleures connaissances des risques grâce aux analyses effectuées lors de l'élaboration du PCC. Connaissances endogènes détenues par certains sages, réseau sociaux
Surveillance et observations	X		Existence d'un mécanisme formel de surveillance fonctionnel avec des outils de surveillance des risques Existence de données disponibles sur les risques majeurs
Diffusion et communication	X		Crieur public, radio communautaire, affiches Système de signalisations (Banderolles, piquets...)

Composante	Évaluation		Autres
	Oui	Non	
Capacité de réponse du SAP		X	Aucun pré positionnement et aucun mécanisme de réponse en place Faible prévision de ressources budgétaire pour l'intervention d'urgence de la commune

Source : Données de terrain et travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, Mai 2025

L'analyse des informations ci-dessus montre que la commune de Kérou dispose de capacités de diffusion et de communication sur les aléas. De même, elle a une meilleure connaissance des risques. La commune dispose des capacités en ce qui concerne la surveillance des aléas par un mécanisme local efficace mais dispose d'une capacité de réponse assez limitée pour faire face aux catastrophes. Il en découle de fait que, la commune dispose d'un Système d'Alerte Précoce (SAP) opérationnel.

3.2.1.4- Capacités de gestion des catastrophes de la commune

La commune de Kérou dispose des mécanismes et outils de gestions des situations d'urgence. La plateforme de réduction des risques de catastrophe est installée par arrêté du maire mais est opérationnelle malgré quelques difficultés financières.

La commune possède quelques expériences capitalisées de gestion des catastrophes. Un atout majeur de la commune est l'élaboration de son PCC selon le guide de 2021, puis son actualisation. Le bon fonctionnement de la PCRRC a favorisé l'acquisition d'expériences par la commune. L'analyse FFOM de la gestion des catastrophes fait ressortir les éléments ci-après.

Tableau 10: Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) liées à la mise en œuvre du système de gestion des risques de catastrophes dans la commune

Forces	Opportunités
✓ Meilleure connaissance des risques de catastrophe de la commune ✓ Prévision d'actions de résilience dans le PDC4 ✓ Disponibilité de personnel technique ✓ Existence d'outils de planification (PCC, PDC, SDAC, PAI). ✓ Existence de la plateforme communale ; ✓ Disponibilité des sites d'accueils dans la commune ; ✓ Existence d'un PF/RRC nommé ✓ Existence d'un système d'alerte précoce fonctionnelle ✓ Agrément au FONCAT	✓ Interdiction de la transhumance transfrontalière ✓ Existence de structures d'appui en matière de préparation et gestion des catastrophes ✓ Existence des pratiques endogènes favorables à l'alerte ✓ Existence de cultures peu exigeantes en matière de conditions climatiques ✓ Existence d'un cadre de concertation des OSC ✓ Connaissance par les populations des catastrophes naturelles (faits vécus), ✓ Existence des ONG humanitaires dans la commune ✓ Existence du FONCAT
Faiblesses	Menaces
✓ Absence de mise en place des démembrements de la Plateforme au niveau Arrondissement et au niveau village	✓ Changements climatiques ✓ Divagations des animaux ✓ Poches de sécheresse ✓ Non-respect des couloirs de passage matérialisés par

✓ Insuffisance de sensibilisation avant, pendant et après la survenue des aléas ✓ Faible matérialisation de couloirs de transhumance	les éleveurs et agriculteurs ✓ Faible cohésion entre les agriculteurs et les éleveurs ✓ Faible collaboration entre les communautés et les forces des défenses et de sécurité ; ✓ Non électrification de certains arrondissements de la commune
---	---

Source : Données de terrain et travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, Mai, 2025

De l'analyse des éléments ci-dessus, on peut retenir que :

- La commune de Kérou a désormais une meilleure connaissance des risques qui font peser des menaces de catastrophe sur les communautés. Toutefois, il n'existe pas de cartographie de ces risques majeurs.
- La persistance du faible fonctionnement de la plateforme communale de RRC a des conséquences sur la synergie d'action entre les structures de gestion des risques de catastrophe dans la commune.
- Une ligne budgétaire dédiée à la GRC existe mais faiblement alimentée pour la phase de préparation de la gestion des catastrophes, la gestion de la phase de gestion de l'urgence y compris l'évaluation des dégâts des catastrophes mais reste insuffisant.
- Le Mode Opérateur Normalisé pour la diffusion d'alerte précoce en cas de catastrophe hydro climatique (MON) au Bénin de 2014, bien que décliné au plan national pour certains des aléas identifiés comme prioritaires, n'est toujours pas opérationnel dans la commune.

En résumé, la commune dispose des outils de planification du développement local prescrits aux termes des lois sur la décentralisation au Bénin. Elle dispose d'un PCC élaboré conformément au nouveau guide, du Plan de Développement Communal (PDC) de la dernière génération, d'un Schéma Directeur d'Aménagement Communal (SDAC) actualisé, du PHAC (Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal), de Plans Annuels d'Investissement (PAI), d'un Plan de Contingence Communal.

La commune dispose d'une radio locale qui améliore la communication surtout les sensibilisations de grande masse.

Le conseil communal devra faire un plaidoyer en direction de tous les partenaires capables d'améliorer le système de télécommunication. A ce jour, le réseau internet et téléphonique est fourni par les opérateurs GSM, MTN, MOOV et Celtis mais avec une couverture moyenne.

3.2.1.5- Analyse de la conformité au SNAT et de la cohérence spatiale des différentes affectations des terres

Les règles d'affectation et d'occupation des sols pour les différentes activités sont régies au Bénin par plusieurs textes dont le SNAT. Le SDAC proprement dit délimite les différentes zones d'occupation et d'affectation de la commune et fixe des règles consensuelles de bonne conduite d'exploitation et de gestion, applicables à l'intérieur de chacune de ces zones.

Selon les travaux du SDAC (2025), le territoire est réparti en quatre (04) grandes zones d'affectations que sont : la Zones urbaines, la Zones agricoles et rurales, la Zone de gestion de l'environnement et la zone des services publics et équipements socio-Collectifs et de transport

Tableau 11: Analyse de la cohérence spatiale des différentes affectations des terres

Zones	Conformité d'occupation	Cohérence avec le SNAT	Affectations
Zones urbaines	Oui	Oui	Zone d'habitat à caractère urbain
			Zone à urbaniser « ZAU »
			Zone de développement commercial et de service
			Zone d'habitation à caractère rural
			Zone d'affectation industrielle
			Zone d'habitat à caractère urbain
			Zone à urbaniser « ZAU »
			Zone de développement commercial et de service
			Zone d'habitation à caractère rural
			Zone d'affectation industrielle
Zones agricoles et rurales	Oui	Oui	Zone d'affectation agricole et d'élevage (cultures pluviales, pâturages villageois contrôlés, axes de transhumance)
			Zone de bas-fonds (cultures maraîchères et pisciculture)
			Zone d'affectation agro forestière (plantations fruitières, Pépinières, périmètres de reboisement privés)
Zone de gestion de l'environnement	Non	Oui	Zone d'affectation forestière (classée ou protégée)
			Faune
			Zone naturelle, à risque ou à protéger
			Zone de gestion des ordures ménagères
			Zone d'industrie extractive (Carrières)
Services publics et équipements socio-Collectifs et de transport	Oui	Oui	Équipements/infrastructures sanitaires
			Équipements/infrastructures d'éducation
			Équipements/infrastructures marchands
			Infrastructures routières
			Réseau d'électricité
			Réseau d'adduction d'eau potable
			Équipements sportifs, culturels et touristiques
			Transport fluvial

Source : SDAC Kérou, 2025

Globalement, on note une cohérence du SDAC de la commune avec les grandes orientations du SNAT. Par contre, la conformité d'occupation n'est pas encore effective surtout pour la zone de gestion de l'environnement.

Il faut aussi noter que le SDAC précédent avait prévu trois (3) zones d'occupation alors que celui de 2025 en a prévu quatre (4). L'avancée ici, c'est la prévision d'une zone de **services**

publics et équipements socio-Collectifs et de transport pour prendre en compte les exigences du développement communal et son urbanisation.

3.2.1.6- Analyse des risques liés à l'occupation du sol et à l'habitat

Les grandes affectations dans la commune de Kérou doivent découler des orientations d'aménagement communal et du développement local. Il s'agit d'affecter une partie du territoire à une utilisation, à une fonction ou à une vocation déterminée. La détermination de ces grandes affectations doit tirer sa racine des usages dominants actuels dont il faut accorder un espace mais aussi des potentialités ou des contraintes ainsi que des vocations du milieu. L'occupation et l'affectation des sols doivent être fondées sur la nécessité de protéger l'environnement, les écosystèmes, les personnes et les biens. L'affectation et l'occupation des sols dans la commune doivent se conformer à la planification nationale et locale dans le respect des dispositions de la Constitution et des principes de la décentralisation et des impératifs de protection de l'environnement.

La compréhension les grandes affectations de la commune nécessite la connaissance des usages et de leur niveau de compatibilité. C'est pourquoi il est important de faire une analyse de la compatibilité des usages/ activités des populations. Les besoins sans cesse croissants de satisfaire une population à croissance rapide, amplifiés par les politiques agricoles ont entraîné une augmentation progressive et très importante des superficies emblavées ayant favorisé la dégradation très poussée des sols et contribuent considérablement aux conflits sociaux.

L'évolution de l'occupation des terres dans la commune de Kérou entre 2015 et 2024 révèle une transformation rapide du paysage, sous l'effet des activités humaines et des changements environnementaux. À l'horizon 2050, ces tendances pourraient accentuer la perte des formations naturelles, menaçant l'équilibre écologique et le développement durable. Le SDAC de 2025 a anticipé sur les affectations adaptées à l'urbanisation rapide de la commune, aux occupations conflictuelles et à la préservation de l'environnement.

Cette urbanisation se traduit par un étalement des zones bâties, avec un développement des agglomérations autour des principaux villages tels que Kérou-Centre, Firou et Brignamaro.

Environ 62 % de la population vit en zone agglomérée, ce qui exerce une pression sur les ressources naturelles et les infrastructures.

La population de Kérou est composée principalement d'agriculteurs, d'éleveurs et de commerçants. C'est cette diversité économique qui contribue à la dynamique urbaine en attirant des populations vers les centres urbains pour des opportunités économiques

Les changements de l'occupation des terres à Kérou sont principalement dus aux facteurs climatiques et socio-économiques. La baisse des précipitations et la hausse des températures poussent les agriculteurs à exploiter davantage de terres, accentuant la déforestation. L'agriculture extensive sur brûlis, l'exploitation du bois pour le charbonnage et l'élevage transhumant exercent une pression supplémentaire sur les ressources naturelles

Les zones agricoles occupant la plus grande partie du territoire de la commune, la cohabitation entre agriculteurs et éleveurs peulhs reste difficile à cause de la présence des champs par endroit et du non-respect des espaces pastoraux. Il s'agit de travailler à viser la cohabitation et une meilleure intégration du système d'élevage par rapport aux productions et des secteurs affectés pour le développement sans conflit entre les agriculteurs et les éleveurs.

Aussi, convient-il de souligner des conflits entre les présumés propriétaires terriens et ceci dû à l'agriculture extensive. Ainsi, il devient nécessaire de structurer le développement local en y définissant des zones spécialisées et en y prévoyant les zones d'extension et en exécutant les travaux d'aménagement qui urgent de manière consensuelle et participative.

Par ailleurs, il existe dans la commune des zones protégées de l'Etat non directement placées sous contrôle de la commune. La commune de Kérou se situe à proximité de zones écologiques majeures comme le parc de la Pendjari, la forêt classée de l'Alibori supérieur et la chaîne de l'Atacora. Ces espaces riches en biodiversité font partie du complexe W-Arly-Pendjari (WAP), inscrit à l'UNESCO et viennent en déduction des espaces disponibles pour les différentes activités économiques des populations.

Si le SDAC (2025) a proposé une affectation qui tient compte des préoccupations actuelles de développement, les actions en vue d'un respect des orientations dans l'occupation du sol et l'installation des enjeux sont d'une grande importance pour une réduction des risques de catastrophe.

3.2.1.7- Analyse des capacités de la commune

Les informations relatives aux capacités et ressources de la commune sont récapitulées dans le tableau 12. Ce tableau ressort l'inventaire des ressources disponibles au niveau des services décentralisées, déconcentrées de l'état, ceux de certaines ONG humanitaires et autres acteurs clés de la commune. Les données présentées dans ce tableau serviront de base à l'identification des gaps à couvrir au niveau des capacités tout en permettant d'optimiser l'utilisation des ressources existantes. De plus, les capacités existantes peuvent être renforcées dans une optique stratégique, afin de mieux répondre aux besoins anticipés lors d'une catastrophe potentielle.

Tableau 12: Capacités de la commune

Acteurs	Moyens			Entrepôts		Stock d'urgence		
	Humains (Equipe d'intervention)	Matériels (Nature et nombre)	Equipements (Nature et nombre)	Nombre	Capacité	Alimen- taire	Non ali- mentaire	Abris
Mairie	- Point Focal RRC-ACC - Responsable WASH - PCRRC	- Motos (09) - Véhicules (00) - motorisée : 2	- Radio de transmission - Radio communautaire Kpably FM	02 (ATDA)	200 tonnes (Voir CCeC)	2.000.000 Prévu dans le budget communal (A vérifier dans le budget 2025 de la commune de Kérou)		
Police	Agents de Police (20)	- Motos (2) - Véhicule (2)	Radio VHF (1)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Médecins	- Centre de santé (17) - Agents de santé (112) - Relais communautaires (80) - La commune compte 9 centres de santé avec 2 médecins dont 1 à Firou, 20 infirmiers, 4 sages-femmes, 13 aides-soignantes et 7 matrones	Ambulance (02 à Kérou et Firou) Motos (07)	- Lits d'hôpitaux (169) - Salles d'hospitalisation (47) - EPI (gestion des épidémies) - La couverture est théoriquement bonne pour les infirmiers mais la répartition est mal faite. La couverture pour médecin est insuffisante pour sage femmes est à peine suffisant	01	10 tonnes	Néant	oui	12
Eaux et forêt								
ATDA	Agents (6)	Motos (01)	Ordinateurs (01) Imprimante (01) Imperméable (6) Bottes (6) 7 magasins, 6 tracteurs 60 CV, 2 tracteurs 30 CV, 2 motoculteurs, 2 unités de transformation de beurre de karité, 1 décortiqueuse riz	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Croix rouge	Volontaires (150)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Acteurs	Moyens			Entrepôts		Stock d'urgence		
	Humains (Equipe d'intervention)	Matériels (Nature et nombre)	Equipements (Nature et nombre)	Nombre	Capacité	Alimen- taire	Non ali- mentaire	Abris
GUPS	Agents (03)	Motos (01)	Ordinateur portatif (0) Ordinateurs de bureau (0) Imprimante (01)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Chef de circonscription scolaire	Ecole Primaires Publiques (70) Ecole Maternelle Publiques (04) Ecole Primaires Privées (05)	49 établissements avec 105 salles en matériels définitifs, 82 précaires et 16 dans la catégorie autres Motos (01)	Ordinateurs (03) Imprimante (01) Régulateurs (02)	0		Néant	Néant	Néant
Education Secondaire	104 enseignants qualifiés et 93 non qualifiés	12 CEG dont 04 privés avec au total 19 salles en matériel définitif	- Ordinateurs - Téléphones	Néant	Néant	Néant	Néant	
Société Civile	09	.	- Ordinateur de bureau - Téléphones	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Source : Données de terrain et travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, Mai 2025

3.2.1.8- Hiérarchisation des risques majeurs

Une hiérarchisation des aléas identifiés lors de l'étude diagnostique a été effectuée par les acteurs de la plateforme participants à l'atelier d'élaboration du PCC pour retenir les trois risques majeurs susceptibles d'affecter l'espace de la commune durant la période couverte par le plan. Cet exercice fait sur la base de la probabilité d'occurrence et du niveau d'impact des aléas a été réalisé en 3 étapes

Etape 1 : Constitution de groupes : les participants travaillent en plénière. Les échanges ont permis d'attribuer une note à chacun des aléas identifiés.

Ces notes ont varié de (1 à 5) pour la probabilité de survenue de la catastrophe au regard du contexte actuel de la commune et toujours de (1 à 5) pour l'impact. La note de la probabilité d'occurrence tient compte des critères comme la fréquence de l'aléa, le degré d'exposition ou la vulnérabilité de la population face à cet aléa, sa dernière date de survenue, etc. Celle de l'impact prend en compte le nombre d'arrondissements ou villages pouvant être touchés, l'importance des dégâts, le nombre de blessés, de morts, nombre de sans-abris, etc.

Etape 2 : Détermination de risque/taux de vulnérabilité : les participants ont calculé pour chaque aléa le niveau de risques ou taux de vulnérabilité par la formule suivante : Probabilité x Impact.

Etape 3 : Classement des aléas et identification des risques prioritaires : dans un tableau conçu à cet effet, les risques sont classés en fonction du taux de vulnérabilité et les trois risques prioritaires issus du classement sont retenus pour la planification.

Les résultats ont permis de réaliser le tableau ci-après :

Tableau 13: Classification et priorisation des aléas

N°	Risques	Probabilité	Impact	sévérité	Rang
1	Extrémisme violent/Terrorisme	5	5	25	1 ^{er}
2	Vents violents	4	4	16	3 ^{ème}
3	Conflits sociaux	5	5	25	1 ^{ex}
4	Inondation	3	4	12	4 ^{ème}
5	Épidémie	3	4	12	4 ^{ex}
6	Poche de Sécheresse	3	3	9	6 ^{ème}
7	Incendies	1	3	3	7 ^{ème}
8	Erosion pluviale	3	3	9	6 ^{ex}
9	Glissement de terrain	1	1	1	8 ^{ème}

Source : Données de terrain et travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, Mai 2025

Les trois principaux risques retenus pour la planification couvrant les douze prochains mois de

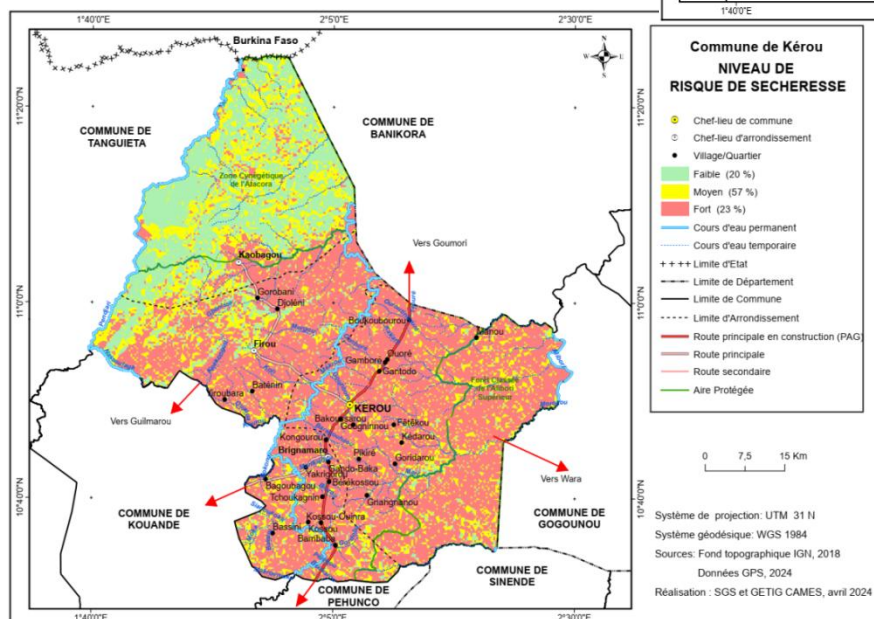
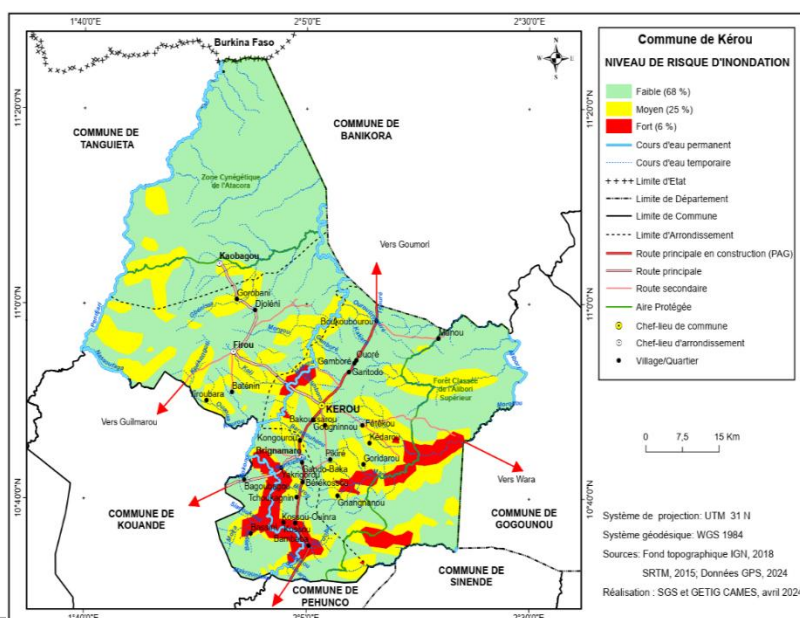
la commune de Kérou se présentent comme suit dans l'ordre décroissant :

- 1- Terrorisme/Extrémisme violent,
- 2- Conflits sociaux
- 3- Vents violents

3.2.1.9- Zones à risques

Les zones à risque correspondent aux secteurs du territoire où la probabilité d'avoir des catastrophes naturelles ou des difficultés insurmontables, est très forte. Elles peuvent être du fait des aléas naturels ou anthropiques. Elles sont constituées de dépressions, de bas-fonds, sujets à des inondations, des localités bâties sur les versants et souffrant de fortes érosions, de construction d'habitation non résiliente aux aléas présents, des localités situées sur le parcours des troupeaux et qui possèdent des cultures pour les aléas naturels. Les aléas anthropiques tels que la radicalisation/le terrorisme, les incendies, les conflits de tous genres peuvent en être aussi la cause.

Le SDAC (2025) de la commune de Kérou s'est intéressé à deux des aléas qui menacent les enjeux de la commune. Il s'agit de l'inondation et de la sécheresse. Il ressort que les risques de sécheresse sont faibles sur 20% du territoire puis moyens et fort respectivement sur 57% et 23% du même territoire. Les localités les plus touchées sont : Grorobani, Djoléni, Firou, Yiroubara, Baténi,



Kongourou, Bakoussarou, Boukoubourou.

Pour ce qui concerne les risques d'inondation, ils sont faibles sur 68% du territoire puis moyens et fort respectivement sur 25% et 6% du même territoire. Les localités les plus touchées sont : Gngangnanou, Goridarou, Brignamaro, Yakrigorou, Bagoubagou, Kossou Ouinra, Pikiré, Bambab, Bassini, Kossou. Tenant compte des aléas majeurs

retenus dans la commune, les zones à risque sont les suivantes :

Tableau 14: Zones à risque de la commune

Risques	Localités concernées	Observations
Extrémisme violent /terrorisme	Kaobagou (Yansouama ; yampoli; Paliboua) Firou (Gori, Yambangou, Djoleni, Gorobani) KEROU (Manou, Yanyanou, Bonnougouma)	
Conflits socio-politiques	Toute la commune.	
Vents violents	Toute la commune	

Source : Données de terrain et travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, Mai 2025

3.2.2- Profil des risques

Les populations de la commune de Kérou sont diversement exposées aux aléas auxquels la commune est sujette. En effet, les risques susceptibles d'affecter la commune sont : l'extrémisme violent et le terrorisme, les conflits liés à la transhumance, les incendies, les épidémies, la sécheresse, les inondations, les vents forts, l'érosion fluviale et les glissements de terrain. Les conséquences de ces risques impactent tous les secteurs identifiés de la commune. Sur le plan environnemental, les conséquences se traduisent en termes d'érosion, de la disparition des espèces rares ou en voie de disparition. Les moyens de subsistance sont impactés à cause de la vulnérabilité des communautés qui sont en majorité des producteurs agricoles. Dans ce cadre, les cultures sont détruites, les récoltes sont perdues et parfois les greniers sont détruits par les inondations, les incendies. Sur le plan social, les manifestations se traduisent en termes de pertes en vies humaines, de traumatisme, de famine et parfois créent des maladies aux seins des communautés impactées.

Les secteurs prioritaires touchés de différentes manières sont l'agriculture, l'élevage, le commerce, l'éducation, la sécurité, la santé, le transport et le genre. Les impacts des changements climatiques sur l'élevage sont indirects et se traduisent par l'amenuisement des ressources fourragères dues à la dégradation des parcours naturels et le tarissement des points d'eau pastoraux dû à la forte chaleur et la diminution des précipitations. Cette situation est à l'origine de la destruction des cultures et conduit à la destruction de la cohésion sociale entre les agriculteurs et les éleveurs ou les Peulhs transhumants.

Sur le plan cohésion sociale, les divers conflits fonciers et d'utilisation des ressources naturelles combinés à l'effet néfaste de l'alcoolisme créent de clivage entre les familles entravant ainsi le climat social apaisé qui devrait favoriser le développement harmonieux de la commune.

Les modes traditionnels de gestion des terres coexistent avec des transactions modernes, notamment l'achat de terrains par des citadins en périphérie. Cela favorise la spéculation foncière et accentue les conflits entre agriculteurs et éleveurs du fait de la restriction des espaces disponibles.

Les litiges sur la propriété des terres compliquent les projets d'urbanisation et peuvent nuire à la stabilité sociale de la commune.

La majeure partie des routes nécessite des réaménagements ainsi que le renforcement des ouvrages routiers. Les pistes rurales sont pour la plupart dégradées et ne sont ni aménagées ni entretenues. Cette situation est beaucoup plus aggravée en période de pluie avec pour conséquence l'inaccessibilité des villages du fait de l'impraticabilité de la plupart de ces pistes en saison pluvieuse.

Il existe un système formel d'alerte précoce formel dans la commune. Cependant il existe des entités opérationnelles capables d'intervenir promptement en cas de situations de crises ou de catastrophe

De façon générale, la commune de Kérou est vulnérable aux différents aléas qui l'affectent. Par ailleurs, l'état de dégradation avancée des pistes rurales ou des routes secondaires pourrait augmenter le délai d'intervention des secours en cas de survenance des situations de crises ou de catastrophe. Sur le plan institutionnel au niveau de la commune, il existe un dispositif réglementaire de prévention des risques et de gestion des situations de crises ou de catastrophe qui se matérialise par la mise en place d'une Plateforme Communale de Réduction des Risques de Catastrophe qui est fonctionnelle malgré les difficultés financières. Le PCC est élaboré suivant le nouveau guide mais il n'est pas simulé et n'est donc approprié par les différents acteurs.

Ces différentes faiblesses viennent accroître les risques de catastrophe de la commune face aux aléas et sa vulnérabilité.

4. Planification de la réponse

4.1- Niveau de vigilance

L'approche adoptée dans ce plan est basée sur quatre niveaux de vigilance dont l'objectif est d'établir des procédures liées à la gradation des situations d'urgence. Ces niveaux sont définis comme suit :

Niveau	Alerte	Qui peut déclencher	Quand il doit-être déclenché	Niveau de menace
--------	--------	---------------------	------------------------------	------------------

I		Centre de veille de la PCRRC	L'alerte verte caractérise une situation normale	Minimum
II		Centre de veille de la PCRRC	Situation anormale qui fait appel à une vigilance. Cette phase de l'alerte n'est pas diffusée auprès du Public	Intermédiaire
III		Centre de veille de la PCRRC	L'alerte orange est diffusée en situation d'urgence nécessitant des dispositions. Un message spécifique est destiné à la population	Haut
IV		Centre de veille de la PCRRC	L'alerte Rouge est le niveau maximum entraînant l'engagement des moyens opérationnels pour répondre à la crise	Maximum

Tableau 15: Niveau de vigilance

Source : ABPC

4.2- Définition des scénarii (le meilleur, le plus probable, le pire) et une évaluation des risques pour chaque pire scénario

La planification a porté sur les trois aléas majeurs susceptibles d'affecter la commune de Kérou. Il s'agit de l'extrémisme violent, des conflits sociaux, et de l'alcoolisme. Pour chacun de ces aléas, trois scénarii à savoir le meilleur cas, le plus probable et le pire cas sont définis pour chacun des aléas.

Tableau 16 : Définition des scénarii

Risque n° 1 : Extrémisme violent/ Terrorisme						
Scénario du meilleur cas		Absence de signaux de radicalisation et d'extrémisme violent/terrorisme				
Scénario le plus probable		La commune de Kérou fait frontière au Burkina Faso victime des attaques terroristes. La peur augmente au sein des populations de la commune. Déplacement des Burkinabés vers la Commune de Kérou. Un fort brassage entre les communautés de Firou et Kaobagou et celles du Burkina avec pour langue commune le gourmantchéba. En plus de cela, Kérou est une commune frontalière à celle de Banikoara où les cas d'attaques sont signalés.				
Scénario du pire cas		Témoignage des habitants des zones à risque telles que Kaobagou, Firou, Manou, Fêtékou et Pikiré sur la présence des hommes armés non identifiés. Recrudescence de cas d'attaque Attaque en série, pertes en vies humaines, vol des biens et des moyens de subsistance dans la commune. Au moins un (01) village touché ou au moins un arrondissement entier menacé. Au moins 10 cas d'attaque enregistrés en l'espace d'une semaine.				
Scénario du pire cas	Secteurs	Indicateurs/Eléments déclencheurs Infiltration d'éléments suspects Porosité des frontières Mouvement violent d'humeur Attaque d'une localité de la commune ou celle d'une commune voisine	Conséquences humanitaires potentielles / besoins	Population affectée/ Localisation	Acteurs disponibles	Contraintes/Facteurs aggravants
	Environnement	Pollution atmosphérique	<u>Conséquences</u> Pertes en vie humaines Destruction des habitations, des champs et autres biens. <u>Besoins</u> Sécurisation des populations exposées		- Mairie - Militaires - Police Républicaine - Eaux et Forêts - ONG	<u>Contraintes</u> Présence du parc W et de la Pendjari Insuffisance de ressources financières
	Transport	Destruction des pistes	<u>Conséquences</u>		- Association des	

		rurales.	Pertes en vie humaines Destruction des habitations Besoins Entretien des voies		transporteurs - ONG - Point focal, - Mairie	
	Agriculture et élevage	Destruction des champs et du cheptel	Conséquences Pertes économiques et la famine, l'insécurité alimentaire		ATDA DDAEP Mairie AIC UCOm, CVPC	
	Sécurité	Difficulté pour les services de sécurité d'accéder aux sites de conflits Augmentation des plaintes et alertes des populations.	Conséquences Déplacements involontaires des populations, Abandons des zones de productions agricoles, La peur permanente, La famine et l'insécurité alimentaire, La déperdition scolaire, Viol, Beaucoup de blessés et des morts Vols Insécurité Besoins Renforcement du personnel chargé de la sécurité, Mise en place de réseaux GSM dans les zones non couvertes. Véhicules Aménagement des pistes. Autres		Police républicaine L'armée Croix-Rouge ONG Eaux et forêts	-Divergences idéologiques politiques et religieuses -pauvreté - problèmes de minorités ethniques -analphabétisme -sous-occupation -Chômage ; - Consommation de stupéfiants, marginalisation, frustration Insuffisances du personnel de sécurité Faible couverture des réseaux GSM Le brassage ethnique (peul et gourmantché), Réticence de la population à communiquer avec les forces de l'ordre.
Hypothèse de	H1 : Les FDS sont préparés à une probable attaque ; C1 : Insuffisance des effectifs des FDS ;					

planification, contraintes et réponse	R1 : Augmenter l’effectif des FDS.					
	H2 : Déplacer les populations sous la menace terroriste ;					
	C2 : Insuffisance de ressources financières ;					
	R 2 : Mobiliser les ressources financières					
	H3 : Sensibilisation des populations sur la culture de paix et la cohésion sociale ;					
	C3 : Insuffisance de ressources financières ;					
	R3 : Mobiliser les ressources financières et sensibiliser les populations					
	H4 : Renforcer la coproduction de la protection civile par les populations					
	C4 : Prise démesurée de risque et faible capacité de coproduction de la protection civile					
	R4 : Développer la culture du risque et faire adopter le concept de coproduction de protection civile par les populations					
Risque n° 2 : Conflits sociaux (conflits entre agriculteurs et éleveurs ; agriculteurs et agriculteurs ; conflits domaniaux)						
Scénario du meilleur cas		A la recherche de pâturage et de points d’eau pour leur bétail généralement entre les mois de juin à janvier, les transhumants ou les éleveurs et les agriculteurs respectent les couloirs de passage. Les animaux ne détruisent pas les cultures et les affrontements entre agriculteurs et éleveurs ne sont pas enregistrés ou bien que les dégâts enregistrés ne soient pas importants.				
Scénario le plus probable		A la recherche de pâturage et de points d’eau (de Mai à Novembre) pour leur bétail, les éleveurs s’organisent pour éviter que les animaux ne détruisent les cultures des agriculteurs. Cependant, quelques champs sont détruits dans quelques villages avec des menaces qui sont très tôt circonscrits par les comités locaux de gestion de gestion des crises et de la transhumance. L’Agence Béninoise de Protection Civile (ABPC) et les partenaires humanitaires suivent de près la situation et arrivent à mobiliser des ressources indispensables pour assister les plus vulnérables.				
Scénario du pire cas		A la recherche de pâturage et de points d’eau (de Mai à Novembre) pour leur bétail, les transhumants ou les éleveurs, plusieurs hectares de cultures sont détruits par les animaux des transhumants ou des éleveurs. De violents affrontements ont eu lieu occasionnant des pertes en vies humaines et des déplacements massifs de population. Environ 100 ménages sérieusement affectés dont 50 ménages sont sans abris et doivent être installés temporairement sur des sites d’accueil viabilisés. C’est la panique !				
	Secteurs	Indicateurs/Eléments déclencheurs	Conséquences humanitaires potentielles / besoins	Population affectée/Localisation	Acteurs disponibles	Contraintes/Facteurs aggravants
	Santé	- Nombre de blessés - Nombre d’habitations brûlées - Nombre de	<u>Conséquences</u> - Décès - Dégâts humains (accidents) - Destruction des cultures - Déplacements des ménages	<u>Localisations</u> Toute la commune <u>Nombre populations affectées</u>	- Mairie - Police Républicaine - GUPS - Centres de Santé - Eaux et Forêts	<u>Contraintes</u> -Pauvreté -méconnaissance des textes ; -non-respect de la législation (code

		populations déplacées - Plusieurs jours de conflits	Besoins - Sites d'accueil viabilisés - Transport et soins des blessés - Vivres, médicaments, - Données socio démographiques des sinistrés Abris (shittings, perches, etc.)	500 personnes Seuil d'alerte Quartiers et/ou exploitations complètement inondés. Seuil d'activation 10 ménages déplacés	- Croix Rouge - REHA -	foncier, code pastoral etc.) -rareté des terres cultivables -mauvaise pratique culturelle -contestation des droits de présomption de propriété (remise en cause des droits de propriété, des limites ; la non formalisation des droits de propriété) -problèmes familiaux (divorce, mariage précoce, mariage forcé,) -Analphabétisme -Facteurs aggravants -Inexistence d'aire de pâturage et de point d'eau pour abreuver les animaux -Site d'accueil non aménagés
	Elevage	Animaux abattus par les agriculteurs	Conséquences Perte de cheptel Perte de volaille Conflits Besoins Aménagement d'aires de pâturage approprié		- Police Républicaine - Eaux et Forêts - Ministère de l'élevage - PCRR - Associations des éleveurs	Insuffisance de réserves et d'aires de pâturage Absence de site de d'accueil

			Délimitation de couloirs de transhumance		- ONG - Point focal, Secouristes	
	Sécurité	Difficulté pour les services de sécurité d'accéder à sites de conflits Enregistrement de plus de plaints et d'alerte	Conséquences Beaucoup de blesses et des morts Vols Insécurité Besoins Augmentation du personnel des commissariats Barques motorisées Gilets de sauvetage Véhicules Autres		- Police républicaine - Croix-Rouge - ONG	Manque de barque motorisée et de gilet de sauvetage
	Agriculture	Destruction des Champs	Conséquences Perte de récolte Cherté Endettement et faillite Besoins Délimitation de couloirs de pâturage Respect du périmètre de culture		- Associations des producteurs - Associations des éleveurs - Mairie - ATDA - DDAEP, ONG	Occupation de zones de pâturage Manque de renseignement au sujet des transhumants
Hypothèse de planification, contrainte et réponse	H1 : Faciliter la cohésion sociale entre différentes communautés C3 : Inexistence de cadre opérationnel de dialogue et de concertation entre acteurs R2 : Activer les mécanismes locaux de dialogue et de concertation pour la cohabitation pacifique H2 : Assurer une meilleure gestion de la transhumance C3 : Absence de matérialisation systématique des couloirs de transhumance R2 : Matérialiser les couloirs de transhumance et sensibiliser pour leur respect H2 : Assurer une bonne prévention/gestion des conflits fonciers C3 : Absence de sécurisation des terres R2 : faciliter l'appropriation des textes sur le foncier au Bénin pour leur respect					
Risque n° 3 : Les vents violents						
Scénario du meilleur cas	Absence de vent violent : La situation dans la commune est assez calme					

Scénario le plus probable	Quelques passages de vents légèrement violents sans effets significatifs sur les enjeux (personnes et biens, environnement)				
Scénario du pire cas	Récurrence de vents avec une vitesse plus accrue dans la commune Plus de trois (3) villages touchés par les vents violents avec des impacts importants sur les enjeux (personnes, habitations privées, infrastructures sociocommunautaires, les arbres...) Plus de 100 personnes sans-abris dénombrées				
	Indicateurs/ Eléments déclencheurs	Conséquences humanitaires potentielles / besoins	Population affectée/Localisation	Acteurs disponibles	Contraintes /Facteurs aggravants
	Indicateurs Nombre de blessés Nombre de décès Nombre d'habitations décoiffées/écroulées Nombre d'infrastructures socio-communautaires décoiffées/écroulées Éléments déclencheurs Vents très forts touchant plus de 3 villages à la fois Récurrence journalière de vents forts sur plus d'une semaine Dégâts important enregistrés en quelques heures par un vents forts dans plus de deux villages de la	Conséquences humanitaires Blessés, Décès, Verse des cultures, Pollution des eaux, Insalubrité élevée des abris, maladies hydro-fécales, Destruction des toitures d'habitations privées et d'infrastructure socio-communautaires, Sans abris, Coupure d'électricité, coupure des réseaux de télécommunication, Erosion éolienne, déracinement des arbres, Déscolarisation, non achèvement des programmes, baisse de niveau des apprenants, mauvais résultat aux divers examens, ralentissement des services de l'administration, psychose Besoins : Kits de construction, installation de point d'eau, éducation, appui psychosocial, Feuilles de tôles, ciment, madriers, pointes, reboisement avec des essences adaptées, Promotion des AGR pour les couches vulnérables,	Populations affectées -Écoliers -bénéficiaires des services des SDE - Agent de l'état -Agriculteurs - pêcheurs -Population en générale Localisation (voir tableau 5) Seuil d'alerte 50 habitations touchés en l'espace de 2 semaines Seuil d'activation 500 ménages touchés en l'espace de 2	-CADRE DE VIE -ATDA -DDAEP -Mairie -Santé -GUPS -La police républicaine -Les ONG humanitaires ABPC	Contrainte Déboisement Construction en matériaux locaux Construction des infrastructures sans tenir compte des normes en la matière Inaccessibilité habituelle des localités Facteurs aggravants - feux de brousse tardifs - Chasse à la battue -Accidents domestiques (négligence à la cuisine, tisons utilisés pour l'éclairage) - La pauvreté - L'absence de culture de risques - le refus de certains

	commune	Renforcement de la résilience financière par transferts monétaires	semaines		sinistrés d'être déplacés
Hypothèses de planification, contraintes et Réponses	Hypothèses de planification, contraintes et réponses H1 : Assurer la résilience des infrastructures face aux vents violents C1 : Non disponibilité de modèles adaptés de constructions d'infrastructures résilientes aux vents forts R1 : Concevoir et vulgariser des modèles adaptés d'infrastructure résilientes aux vents violents H2 : Assurer la protection des habitations contre les vents violents C2 : Manque d'arbres pouvant servir de brise-vent autour des habitations R3 : Mobiliser les populations et les partenaires potentiels pour la mise en place de ceinture de brise-vents autour du village et des infrastructures				

Source : Travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, mai 2025

4.3. Matrice de réaction

Tableau 17: Matrice de réaction rapide

Activités	Objectifs	Lead et intervenants	Code d’alerte indicatif
Un mois avant le début des manifestations			
1. Préparer et sensibiliser la population à faire face	▪ Éduquer la population sur les systèmes d’alertes Organiser des formations sur le système d’alerte	PCRRC ABPC ONG	
	▪ Promouvoir et Coordonner la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des politiques et stratégies relatives à la RRC ; ▪ Créer les conditions favorables à une intervention rapide, efficace et coordonnée par tous les moyens et les ressources communales ou issus de l’assistance des ONG locales ; ▪ Appuyer la PCRRC et les autres secteurs d’activités pour la préparation et la mise en œuvre des opérations de RRC ; ▪ Développer des actions de formation et d’information des citoyens axées sur l’autoprotection et la collaboration avec les autorités préfectorales et communales ; ▪ Prévoir l’utilisation de mesures exceptionnelles destinées à rétablir le retour à une vie normale dans les zones géographiques affectées par la situation d’urgence ; ▪ Organiser un exercice de simulation	PCRRC ABPC ONG	
Dès les premiers signes de la manifestation des risques			
2. Conduire une première réunion préliminaire d’information	▪ Partager les informations sur les risques (caractéristiques et sur ses conséquences probables à court et à moyen terme pour les humains et leurs moyens de subsistance) ▪ S’assurer de l’effectivité des systèmes d’alerte et de communication entre le niveau national et le niveau décentralisé ; ▪ Préparer le plan de déploiement de la PCRRC pour assurer une présence sur le terrain 24 h avant l’entrée à la localité indiquée par les structures productrices d’information (METEO, DGEAU, etc.)	PCRRC ABPC ONG	
3. Activer la PCRRC	▪ Si la menace est confirmée, annoncer l’activation de la PCRRC en mode urgence ; ▪ S’assurer de l’activation des plates-formes locales dans les zones qui seront probablement touchées ; ▪ Définir une feuille de route	Mairie	

Activités	Objectifs	Lead et intervenants	Code d'alerte indicatif
4. Organiser des échanges de l'information avec les régions potentiellement menacées	Assurer que les mécanismes de coordination locale de tous les intervenants (au niveau des arrondissements et des villages) et les plans de contingence soient activés	PCRRC ABPC ONG	
5. Élaborer le premier scénario préliminaire	- Partager les informations clés pour anticiper toute éventualité d'intervention et d'évaluation. - S'assurer de la disponibilité des outils pour la gestion d'une crise (fiches d'évaluation, fiche reflexe, plan d'évacuation, etc.)	PCRRC ABPC ONG	
6. Conduire une réunion de la PCRRC	Organiser des réunions préliminaires des Secteurs clés	PCRRC ABPC ONG	
7. Alerter à tous les niveaux	- S'assurer que tous les Secteurs concernés se sont préparés ; - Informar les Secteurs de l'éventuelle arrivée des équipes déployées ; - Assurer que les évacuations sont faites ou au moins commencées et savoir s'il y a besoin de ressources additionnelles	PCRRC ABPC ONG	
8. Élaborer le second scénario préliminaire et organiser une réunion pour le PC restreint	Partager les informations clés pour anticiper toute éventualité d'intervention.	PCRRC ABPC ONG	
Pendant les 24-48 premières heures			
9. Élaborer le premier bulletin flash dès les premières heures (et d'autres bulletins flash toutes les 3 heures jusqu'à la fin)	Partager les informations clés pour donner une première image sur les impacts potentiels de la crise.	PCRRC ABPC ONG	
10. Mettre à jour le Draft de l'Analyse de Situation	S'assurer que le document soit prêt au plus tard le 2nd jour du début de l'urgence		
11. Conduire une première réunion de coordination élargie	- Partager les premières informations reçues sur la location, l'ampleur de la crise, les réponses à apporter, etc. - Organiser le démarrage d'une évaluation rapide - Prendre des décisions urgentes sur l'organisation des secours - Anticiper une éventuelle décision sur un appel à la préfecture	Lead : PCRRC Intervenants : PC, Secteurs, autorités locales	
12. Tenir une première conférence de presse	- Assurer que la presse reçoive régulièrement les informations officielles sur les dégâts, les réponses et les besoins basées sur une communication conjointe - Informar le calendrier des futures conférences de presse aux journalistes	PCRRC	

Activités	Objectifs	Lead et intervenants	Code d'alerte indicatif
13. Élaborer le premier rapport de situation	Donner une première situation sur les dégâts	PCRRC	
14. Proposer une déclaration d'une situation d'urgence localisée	- S'assurer de la prise des différentes mesures exceptionnelles/restrictives locales - Faciliter l'intervention des acteurs humanitaires - Attirer l'attention des donateurs sur la sévérité de la crise	Maire	
15. Finaliser et valider l'Analyse de Situation	- Informar officiellement les donateurs à tous les niveaux - Se préparer sur la stratégie d'intervention	PCRRC	
16. Tenir la quatrième réunion de la PCRRC	- Commencer à prioriser les zones selon le niveau des dégâts et les besoins - Planifier la mission d'évaluation rapide multisectorielle - Décider si un appel à l'aide devrait être proposé au Gouvernement	PCRRC	
17. Démarrer le suivi des réponses à partir des indicateurs sectoriels dans le système	Suivre l'avancement des premières réponses et les capacités d'intervention sur terrain	PCRRC	
18. Conduire une première réunion intersectorielle	Consolider les plans de réponse et préparer les évaluations sectorielles si nécessaires,	Maire	
19. Elaborer le second rapport de situation	Donner une situation plus complète sur les dégâts, les réponses en cours et les intentions des réponses, ainsi que les besoins.	PCRRC	
20. Déclencher la première évaluation conjointe (le cas échéant évaluation rapide multisectorielle)	Évaluer les premiers dégâts, les besoins préliminaires et les ressources réelles disponibles dans les zones affectées	PCRRC	
72 heures après			
21. Finaliser et lancer la déclaration Stratégique	- S'accorder sur les priorités d'intervention - Préparer le Plan de Réponse Préliminaire	PCRRC	
22. Envoyer les premières données collectées lors de l'évaluation rapide multisectorielle	- Élaborer et affiner le Plan de Réponse Préliminaire0 ..	PCRRC	
23. Élaborer le troisième rapport de situation	Actualiser les données sur les dégâts, les réponses en cours et les intentions de réponses, ainsi que les besoins.	PCRRC	

Source : ABPC

4.4. Plan de préparation global

Tableau 18: Plan de préparation global

N°	Description sommaire	Structure responsable	Structure associée	Cibles	Ressources financières FCFA			
					Disponible (Mairie)	A mobiliser		Total
						Etat	(Partenaires	
1	Orientations stratégiques 1: Renforcement du système administratif et programmatique de la RRC dans la commune				32 450 000	10 500 000	30 300 000	73 250 000
1.1	Objectif spécifique 1.1 : Dynamisation des PCRR-ACC dans la commune				4 650 000	5 500 000	5 300 000	15 450 000
1.2.	Objectif spécifique 1.2 : Renforcer les capacités techniques d'intervention de la Commune				2 700 000	1 000 000	20 950 000	24 650 000
2	Orientation stratégique 2 : Renforcement de la résilience des populations face aux aléas prioritaires de la commune				15340000	10 000 000	46 480 000	71 820 000
2.1	Objectif spécifique 2.3 : Améliorer le système de prévention et de gestion des conflits fonciers et d'accès aux Ressources Naturelles (RN)				2 700 000	1 000 000	20 950 000	24 650 000
2.2	Objectif spécifique 2.1 : Renforcer les capacités de la commune à faire face à l'extrémisme violent/ terrorisme				2 500 000	2 000 000	7 000 000	11 500 000
2.3	Objectif Spécifique 2.2: Renforcer la culture du risque et la veille communautaire				5 900 000	7 000 000	12 500 000	25 400 000
2.4	Objectif spécifique 2.4 : Réduire les risque/la vulnérabilité aux vents violents				4 240 000	0	6 030 000	10 270 000
TOTAL					47 790 000	20 500 000	76 780 000	145 070 000

4.5. Plan de préparation sectoriel

Tableau 19 : Plan de préparation sectoriel

N°	Description sommaire	Indicateurs Objectivement vérifiables	Structure responsable	Structure associée	Cibles	Ressources financières FCFA			
						Disponible (Mairie)	A mobiliser		Total
							Etat	(Partenaires	
1	Orientations stratégiques 1: Renforcement du système administratif et programmatique de la RRC dans la commune					32 450 000	10 500 000	30 300 000	73 250 000
1.1	Objectif spécifique 1.1: Dynamisation des PCRRC-ACC dans la commune					4650000	5500000	5300000	15450000
1.1.2	Organiser un atelier d'appropriation du PCC au profit des conseillers communaux	Un atelier organisé sur la thématique	Mairie	ABPC	PCRRC-ACC	600000	0	300000	900000
1.1.3	Actualiser le PCC	PCC actualisé avant Juin 2026	Mairie	Mairie (Maire, SE, PF) ABPC, Consultant	PFC RRC	0	0	7000000	7000000
1.1.4	Vulgariser le PCC	Document distribué à tous les membres de la PCRRC, 2 sessions d'appropriation pour la PCRRC, Nombre d'émissions radio sur le contenu	Mairie	Mairie (Maire, SE, PF)	Population	8000000	0	8000000	8000000
1.1.5	Faire la simulation sur table du PCC	Une simulation sur table organisée	Mairie	ABPC	PCRRC-ACC	200000	0	400000	600000
1.1.6	Organiser des retours d'expériences à la suite de chaque gestion de catastrophe	Une séance de retour d'expériences après chaque gestion de crise	Mairie	Présidents des clusters	PCRRC-ACC	1250000	0	0	1250000

1.1.7	Tenir les sessions statutaires de la plateforme communale	Une session trimestrielle	Mairie (Maire, SE, PF)	PTF	PCRRC-ACC	600000	500 000	400 000	1500000
1.1.8	Installer et renforcer les capacités des membres des démembrements locaux de la PCRRC, au niveau des villages	Une Plateforme locale installée dans chaque village à haut risque	Mairie (Maire, SE, PF)	ABPC	Acteurs clés au niveau des villages	0	0	300000	300000
1.1.9	Renforcer les capacités des membres de la plateforme communale	2 sessions de formation au profit de la PCRRC	Mairie (Maire, SE, PF)	TC	PCRRC-ACC	0	0	900 000	900000
1.2	Objectif spécifique 1.2: Renforcer les capacités techniques d'intervention de la Commune					27800000	5000000	25000000	57800000
1.2.1	Doter la PCRRC-ACC en équipements et moyens adéquats	Acquisition de gilets, bottes, carburant, moto au PF, gilets rétro-réfléchissants	Mairie	TC, DAAF, SE, PF	Populations	2 000 000	5 000 000	3 000 000	10000000
1.2.2	Acquérir des terres dans les zones à risque pour abriter les sites de relogement	Au moins 5 ha dans chaque arrondissement à haut risque pour l'un aléas prioritaires	Mairie	PFCRRC	Eventuels sinistrés	10 000 000	0	0	10000000
1.2.3	Viabiliser les sites de relogement	Sites sécurisés et aménagés	Mairie	PFCRRC	Eventuels sinistrés	5 000 000	0	15000000	20000000
1.2.4	Créer et alimenter une ligne budgétaire dédiée à la RRC	Ressources prévues et décaissées	Maire	TC, SAF	population	10 000 000	0	0	10000000
2	Orientation stratégique 2 : Renforcement de la résilience des populations face aux aléas prioritaires de la commune					15 340 000	10 000 000	46 480 000	71 820 000

2.1	Objectif spécifique 2.1 : Renforcer les capacités de la commune à faire face à l'extrémisme violent/terrorisme					2 500 000	2 000 000	7 000 000	11 500 000
2.1.2	Renforcer les capacités des comités locaux de sécurité et d'informations sur les signes précurseurs de la radicalisation et l'importance de la vigilance citoyenne.	Nombre de comités par village	Mairie	DGPR, ABPC	Population	1 000 000	2 000 000	2 000 000	5000000
2.1.3	Mettre en œuvre des actions de coproduction de la sécurité	Nombre d'actions réalisées	Mairie	Police républicaine, ABPC	Population	1 000 000		1 000 000	2000000
2.1.4	Faire du plaidoyer pour le renforcement des capacités des commissariats de police	Nombre de plaidoyers organisés	Mairie	DGPR	Population	500000		0	500000
2.1.5	Sécuriser les sites pour la construction des commissariats d'arrondissement	Nombre de sites sécurisés	Mairie	DGPR	Population	1 000 000	0	5000000	6000000
2.2	Objectif Spécifique 2.2: Renforcer la culture du risque et la veille communautaire					5 900 000	7 000 000	12 500 000	25 400 000
2.2.1	Sensibiliser les populations et les acteurs clés sur la montée du radicalisme et de l'extrémisme violent et ses conséquences	Nombre de séances de sensibilisation Nombre de personnes sensibilisées	Police républicain	PCRRC	Population	1500000	0	0	1500000
2.2.2	Diffuser des histoires de réussite d'individus et de communautés qui ont résisté à l'extrémisme/Terrorisme.	Nombre de séances de sensibilisation Nombre de personnes sensibilisées	Police républicain	ONG, Comité islamique communal, les Responsables Peulhs, mairie	Leaders d'opinion	1500000	0	0	1500000

2.2.3	Encourager et soutenir financièrement et logistiquement les initiatives locales de lutte contre le terrorisme qui proviennent des communautés elles-mêmes	Nombre d'initiatives soutenues	Mairie	PCRRRC	Jeunes	0	0	5000000	5000000
2.2.4	Développer des applications mobiles ou des lignes d'appel téléphoniques où les citoyens peuvent signaler de manière anonyme des activités suspectes	Nombre d'applications opérationnelles	Mairie	PCRRRC	Jeunes		5000000	5000000	10000000
2.2.5	Organiser des émissions radio et d'information de masse sur le radicalisme	Nombre d'émissions organisées	Mairie	Cellule de communication de la police républicaine	Population	200 000	0	0	200 000
2.2.6	Faciliter des discussions qui rassemblent divers leaders religieux et culturels pour promouvoir la coexistence pacifique.	Nombre de séances organisées	Mairie	Leaders locaux	Population	2 000 000			2 000 000
2.2.7	Concevoir (impression et déploiement) des boîtes à image, des affiches pour la sensibilisation	Nombre d'affiches et d'images déployées	Mairie	Cellule de communication la police républicaine, comité de gestion des crises	Population	700 000	2 000 000	2 500 000	5 200 000
2.3	Objectif spécifique 2.3 : Améliorer le système de prévention et de gestion des conflits fonciers et d'accès aux Ressources Naturelles (RN)					2 700 000	1 000 000	20 950 000	24 650 000

2.3.1	Matérialiser de nouveaux couloirs de passage des animaux	Couloirs marqués et balise implantées	Mairie	PCRRC	Eleveurs et agriculteurs	0	0	20 000 000	20000000
2.3.2	Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la gestion des conflits sur la gestion transparente desdits conflits	Nombre de séances de sensibilisation des membres du comité de gestion de crise	Mairie	PCRRC	Membres des comités de gestions	0	0	400000	400000
2.3.3	Organiser les rencontres périodiques entre les élus et les structures de gestion des conflits	Nombre de rencontres	Maire	conseil communal	Elus locaux	1200000			1200000
2.3.4	Former les acteurs sur la gestion des conflits liés à la terre et l'accès aux ressources naturelles	Nombre de séances de formation	Maire	PCRRC, ABPC, Police républicaine	Leaders	1000000	1000000		2000000
2.3.5	Renforcer le niveau de connaissance des textes (code foncier domaniaal, code pastoral, ...) pour les respects des dispositions légales en la matière.	Nombre de personnes formées	Maire	PCRRC- ACC	Agro éleveurs, agriculteurs	500000	0	550000	1050000
2.4	Objectif spécifique 2.4 : Réduire les risques/la vulnérabilité aux vents violents					4 240 000	0	6 030 000	10 270 000
2.4.1	Assurer le reboisement des zones dénudées	Nombre de plants mis en terre dans les zones à risque de vents violents	Mairie	Eaux et Forêts	Communautés à risques, infrastructure communautaire exposées	500000	0	0	500000

2.4.2	Poursuivre la définition des modèles résilients d'infrastructure adaptés aux conditions de la zone	Nombre de modèles retenus	Mairie	DGPR	Population	1000000	0	5000000	6000000
2.4.3	Vulgariser les modèles résilients d'infrastructure adaptés aux conditions de la zone	Nombre de séances de vulgarisation	Mairie	ONGs, PTF, ABPC, PF/RRC	Communautés à risques	1000000	0	1030000	2030000
2.4.4	Poursuivre la sensibilisation des populations sur l'installation des brise-vents/construction des bâtiments selon le sens des grands vents	Nombre de séances de sensibilisation	Mairie	PTF, Mairie,	Population à risque	840000	0	0	840000
2.4.5	Sensibiliser les populations sur les effets du déboisement	Nombre de séances de sensibilisation	Mairie	PTF, Mairie, ABPC	Population à risque	900000	0	0	900000
TOTAL						47 790 000	20 500 000	76 780 000	145 070 000

Source : Travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, mai 2025

4.6. Plan de réponse global

Tableau 20: Plan de réponse global

N°	Description sommaire	Ressources financières FCFA			
		Disponible (Mairie)	A mobiliser		Total
			Etat	Partenaires	
1	Orientation stratégique 1 : Assurer une bonne gestion de la crise et une coordination efficace de la réponse	5 870 000	9 000 000	0	14 870 000
1.1	Objectif spécifique 1.1 : Assurer le fonctionnement du dispositif de gestion et de coordination de la réponse	2 750 000	0	0	2 750 000

1.2	Objectif spécifique 1.2 : Renforcer les capacités d'intervention des équipes de gestion de la crise	3 120 000	9 000 000	0	12 120 000
2	Orientation stratégique 2 : Apporter une réponse humanitaire efficace à la crise	23 210 000	57 100 000	57 550 000	137 860 000
2.1	Objectif spécifique 2.1 : Assurer une réponse coordonnée, adéquate ainsi que la protection et la sécurité des sinistrés	19 460 000	49 500 000	50 550 000	119 510 000
2.2	Objectif spécifique 2.2 : Assurer un bon état de santé et de nutrition aux populations vulnérables sinistrées	1 100 000	1 600 000	2 500 000	5 200 000
2.3	Objectif spécifique 2.3 : Faciliter la poursuite des activités scolaires	2 200 000	5 000 000	3 000 000	10 200 000
2.4	Objectif spécifique 2.4 : Informer en temps réel pour permettre une action coordonnée pour pourvoir une assistance et une protection aux personnes sinistrées	450 000	1 000 000	1 500 000	2 950 000
	TOTAL	29 080 000	66 100 000	57 550 000	152 730 000

4.7. Plan de réponse sectoriel

Tableau 21: Plan de réponse sectoriel

N°	Description sommaire	Secteurs	Structure responsable	Structures associées	Cibles	Quand																Ressources financières FCFA			
						3J	Semaines								Mois				Disponibl e (Mairie)	A mobiliser		Total			
							1	2	3	4	5	6	7	8	3	4	5	6		Etat	Partenair es				
1	Orientation stratégique 1 : Assurer une bonne gestion de la crise et une coordination efficace de la réponse																5 870 000	9 000 000	0	14 870000					
1.1	Objectif spécifique 1.1 : Assurer le fonctionnement du dispositif de gestion et de coordination de la réponse																2 750 000	0	0	2 750 000					
1.1.1	Installer la cellule de gestion de crise	Coordination	PCRRC	ABPC	Membres de la cellule de crise													1400000	0	0	1400000				

1.1.2	Activer le PCC et les groupes de travail essentiels	Coordination	Mairie	PCRRC	Membres de la Plateforme													450000	0	0	450000
1.1.3	Organiser les réunions des groupes de travail	Coordination	Groupe de travail	Plateforme ABPC, partenaires	Membres de la Plateforme													150 000	0	0	150000
1.1.4	Organiser des réunions extraordinaires de la plateforme	Coordination	PCRRC	ABPC	Membres de la Plateforme													750 000	0	0	750000
1.2.	Objectif spécifique 1.2 : Renforcer les capacités d'intervention des équipes de gestion de la crise																	3 120 000	9 000 000	0	12 120 000
1.2.1	Planifier le déploiement de l'assistance	Coordination	Maire	ABPC	Membres de la Plateforme													120000	0	0	120000
1.2.2	mettre à disposition des équipes, du matériel complémentaire de secours	Coordination	Marie	PCRRC	Sinistrés													2000000	8000000	0	10000000
1.2.3	Assurer le suivi-évaluation de la réponse dans tous les acteurs	Coordination	Maire	ABPC	Membres de la Plateforme													1 000 000	1 000 000	0	2 000 000
2	Orientation stratégique 2 : Apporter une réponse humanitaire efficace à la crise																	23210000	57100000	57550000	137860000
2.1	Objectif spécifique 2.1 : Assurer une réponse coordonnée, adéquate ainsi que la protection et la sécurité des sinistrés																	19460000	49500000	50550000	119510 000
2.1.1	Evacuer les sinistrés/Sauvetage/ Secourisme	Protection Sécurité	Sapeurs-pompiers	Plateforme Police républicaine	Sinistrés													300 000	450 000	0	750 000
2.1.2	Procéder à une évaluation rapide des besoins urgents des populations affectées dans tous les secteurs	Coordination Abris, vivres et non vivres Alimentation, Sécurité alimentaire, Santé, protection sociale, communication, Eau-Hygiène-	Plateforme	Mairie, partenaires	Sinistrés													500 000	0	400 000	900 000

[illegible]

2.1.9	Sensibiliser les populations sur les risques et les conduites à tenir suivant les types d'aléas	Sécurité Protection	Plateforme	Mairie	Sinistrés												660 000	1 000 000	0	1 660 000
2.1.10	Acquérir et distribuer des articles non alimentaires et des biens domestiques	Abris et non vivres	Mairie,	Plateforme	Sinistrés												2 000 000	5 000 000	3 000 000	10 000 000
2.1.11	Distribuer des Kits d'hygiène	Eau, hygiène et assainissement	Plateforme	Mairie, partenaires	Sinistrés												0	2 000 000	3 000 000	5 000 000
2.1.12	Assainir le milieu de vie sur les sites des déplacés par la construction de latrines, gestion des déchets, drainage et pompage des eaux	Eau, hygiène et assainissement	Plateforme	Mairie, partenaires	Sinistrés												1 500 000	2 500 000	0	4 000 000
2.1.13	Assurer la gestion des déchets solides	Eau, hygiène et assainissement	Plateforme	Mairie, partenaires	Sinistrés												500000	500000	500000	1500000
2.1.14	Prendre en charge les coûts de la logistique	Transport Logistique	Mairie	Partenaires	Acteurs impliqués Population												1 000 000	5 000 000	3 000 000	9 000 000
2.1.15	Prendre en charge les équipes opérationnelles	Transport Logistique	Mairie	Partenaires	Acteurs et équipes impliqués Population												500 000	2 000 000	1 000 000	3 500 000
2.2	Objectif spécifique 2.2 : Assurer un bon état de santé et de nutrition aux populations vulnérables sinistrées																1 100 000	1 600 000	2 500 000	5 200 000
2.2.1	Recenser les groupes vulnérables affectés	Santé et nutrition	Plateforme	Mairie, partenaires	Sinistrés												100000	100 000		200 000
2.2.2	Prendre en charge les malades, blessés et assistance aux personnes vulnérables	Santé et nutrition	Plateforme	Mairie, partenaire	Sinistrés												1 000 000	1 500 000	2 500 000	5 000 000
2.3	Objectif spécifique 2.3 : faciliter la poursuite des activités scolaires																2 200 000	5 000 000	3 000 000	10 200 000

2.3.1	Renforcer les capacités d'accueil des écoles affectées et des localités d'accueil des sites de déplacés	Education	Mairie	Structures éducatives Partenaires	Ecoliers Elèves Enseignants														2000000	5 000 000	3 000 000	10 000 000
2.3.2	Identifier des sites ou écoles pour l'accueil des enfants dont les écoles sont détruites	Education	Mairie	Structures éducatives Partenaires	Ecoliers Elèves Enseignants														200 000	0	0	200 000
2.4	Objectif spécifique 2.4 : Informer en temps réel pour permettre une action coordonnée pour pourvoir une assistance et une protection aux personnes sinistrées																	450 000	1 000 000	1 500 000	2 950 000	
2.4.1	Activer le plan de communication sur la gestion des crises et catastrophes	Communication	Plateforme	Mairie Partenaires	Population														200000			200000
2.4.2	Informar les populations cibles sur les comportements à risque et les bonnes pratiques de protection et sur les gestes qui sauvent	Communication	Plateforme	Mairie Partenaires	Population														0	1 000 000	1 500 000	2 500 000
2.4.3	Informar en temps réel les partenaires pour permettre une meilleure prise en charge des populations affectées et mobiliser les ressources	Communication	Plateforme	Mairie Partenaires, ABPC	Population														250 000	0	0	250 000
		TOTAL																	29080000	66100000	57550000	152730000

Source : Travaux de l'atelier d'actualisation du PCC de la Commune de Kérou, mai 2025

4.8. Synthèse de la mise en œuvre des plans de préparation et de réponse

Tableau 22: Récapitulatif de la mise en œuvre des plans de préparation et de réponse

Objet	Source de financement (CFA)			Coût total
	Mairie	Etat	Partenaires	
Mise en œuvre du plan de préparation	47 790 000	20 500 000	76 780 000	145 070 000
Mise en œuvre du plan de réponse	29 080 000	66 100 000	57 550 000	152 730 000
TOTAL	76 870 000	86 600 000	134 330 000	297 800 000

4.9. Evaluation de la situation d'urgence

Les différents secteurs, sous la coordination de la PCRRC, appuyés par la communauté humanitaire présente dans la commune, prévoient des évaluations des dommages et des besoins depuis le début d'une crise jusqu'à la phase de relèvement. Des équipes multisectorielles d'évaluation rapide seront identifiées au préalable, notamment des personnes désignées par leur administration (01 personne au minimum) pour chaque secteur.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs opérationnels de chaque secteur d'intervention.

Tableau 23 : Objectifs opérationnels par secteur

Secteur d'intervention-	Objectif opérationnel	Contribution des partenaires à l'objectif	
		Avant la crise	Après la crise
Santé	- Assurer les soins d'urgence pour les victimes ; - Orienter les stratégies d'intervention sur la base des évaluations et du suivi de la situation sanitaire selon les différentes étapes de la crise humanitaire. - Assurer la surveillance, la prévention et la riposte aux maladies à potentiel épidémique et autres risques sanitaires majeurs en situation	- Sensibilisation et formation. - Coordination des partenaires. - Inventaire des moyens existants. - Formation et remise à niveau des personnels de santé. - Pré- positionnement de kits d'urgence. - Activation, maintien du système	- Assurer les éventuelles évacuations sanitaires. - Evaluations initiales. - Déparasitage des enfants, prise en charge des sinistrés, désinfection, désinsectisation. - Mise en place des COINTRO et de la surveillance épidémiologique.

Secteur d'intervention-	Objectif opérationnel	Contribution des partenaires à l'objectif	
		Avant la crise	Après la crise
	d'urgence dans les zones affectées. Assurer la disponibilité et l'accès gratuit aux services essentiels de santé aux populations affectées avec une attention particulière portée aux groupes vulnérables et aux personnes à risques : soins de santé primaire, santé de la reproduction, maladies chroniques et santé mentale.	d'alerte épidémique. Mapping des risques. Préparation des équipes médicales d'urgence.	- Vaccination rougeole 100% pour les enfants >6 mois à <15 ans. - Distribution de moustiquaires.
Éducation	Rendre disponible les premières informations sur les dégâts dans les 72 heures	Assurer l'envoi des informations par les Services Techniques Déconcentrés	Communiquer les données statistiques sur les dégâts
	Assurer les petites réparations des salles de classe et des équipements	Prévoir dans le programme d'emploi de la caisse école les petites réparations (Directeurs des écoles)	Réaliser les petites réparations
	Mettre à disposition des salles de classe temporaires	Pré positionner les équipements et les matériels pour les salles de classe temporaires, identifier le lieu d'implantation	Installer les salles de classe temporaire
	Assainir rapidement les salles de classe et l'environnement scolaire	Intégrer dans les modules de formation en GRC le volet eau et assainissement	- Procéder à l'assainissement, à la désinfection avant la reprise des cours. - Mettre en place des kits Wash
	- Opérationnaliser le dispositif pour la pédagogie d'urgence ✓ Accompagnement des élèves en déplacement ou accueillis dans les familles ✓ Avec le soutien des partenaires de protection, assurer le suivi psycho-social des élèves en difficulté, dont ceux qui ne reviendraient pas spontanément dans les centres d'enseignement ✓ Assurer un suivi des examens qui étaient prévus pendant la période d'urgence et	Consolidation des acquis des enseignants en matière d'organisation pédagogique d'urgence.	Appliquer des classes multigrades : fonctionnement à temps partiel, organisation des cours de rattrapage.

Secteur d'intervention-	Objectif opérationnel	Contribution des partenaires à l'objectif	
		Avant la crise	Après la crise
	assurer une continuité pour les élèves affectés (report, transport,		
Eau hygiène et assainissement	▪ Satisfaire les besoins en eau potable de la population affectée pendant 15 jours ; ▪ Approvisionner en eau en quantité suffisante pour satisfaire les besoins en hygiène et assainissement de la population affectée pendant 15 jours ;	- Coordination des intervenants. - Centralisation des données relatives aux lieux d'évacuation et aux capacités d'accueil.	- Évaluation globale. - Coordination avec les intervenants et programmes partenaires. - Zonage des actions, cartographie
Alimentation et nutrition	▪ Etablir à travers des enquêtes quantitatives l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans ▪ Organiser et mettre en œuvre la distribution d'aliments (farines) enrichis pour les femmes enceintes et allaitantes et les enfants en état de malnutrition modérée ▪ Equiper les centres de santé, en personnel formé, aliments thérapeutiques et médicaments pour la prise en charge de la malnutrition aigüe sévère	- Définition des paquets minimum d'intervention. - Préparation logistique et stratégique. - Mise en place de protocoles d'accord.	- Évaluations. - Listing des bénéficiaires. - Coordination avec les autres GS impliqués dans la prestation de services.
Protection et sécurité	▪ Assurer la protection contre la discrimination, la négligence, l'exploitation, la violence et les abus des groupes les plus vulnérables affectés par la crise humanitaire. ▪ Mettre en place un système opérationnel de « protection » des populations affectées, dont les victimes de violences et d'abus par une prise en charge respectueuse des standards humanitaires	- Prévenir l'impact négatif des désastres sur les populations civiles,	- Assurer que l'assistance humanitaire soit gérée de façon équitable, transparente et non-discriminatoire - Veiller à l'intégration des aspects relatifs à la « protection »
Logistique et transport	▪ Soutien et appui pour que toutes les opérations d'évaluation et de secours d'urgence puissent optimiser l'utilisation de tous les moyens logistiques possibles. ▪ Coordination et partage des informations sur	- Inventaire des moyens de transport disponibles et relation avec les fournisseurs par zone géographique. - Inventaire de la capacité routière par zone géographique.	- Coordination des partenaires logistiques. - Évaluation de l'impact et des besoins. - Mise à jour des capacités logistiques par zone géographique

Secteur d'intervention-	Objectif opérationnel	Contribution des partenaires à l'objectif	
		Avant la crise	Après la crise
	l'aspect logistique avec l'équipe humanitaire ; ■ Mobilisation des ressources ou appui externe au cas où le « Groupe sectoriel Logistique » est activé entièrement ;		
Communication	■ Etablir la liste des médias locaux disponibles ■ Mener des actions de communication (radio/tv/presse écrite) Assurer une appropriation, une mobilisation et une participation active des différents acteurs (élus, autorités administratives, partenaires, journalistes, associations des jeunes,) et leaders d'opinion (chefs religieux, coutumiers) dans la mise en œuvre des activités de RRC.	- Etablir la liste de contacts des chargés de l'info/communication des organisations impliquées dans la réponse	- Assurer que les informations, dont celles relatives à l'assistance humanitaire
Secours et sauvetage	■ Informer les personnes affectées, dans une langue qu'elles comprennent, sur les risques encourus, les précautions à prendre et les solutions proposées comme les itinéraires de secours et les abris d'urgence qui se trouvent près de chez elles ; Activer des systèmes d'alerte précoce et des mesures de protection préventive en particulier pour les personnes ayant des besoins spéciaux	- Former aux premiers secours pour tous les acteurs humanitaires.	- Créer des archives photographiques mises à jour des biens et des propriétés. - Adoption d'une législation permettant les évacuations et réglementant les conditions.
Abris et articles non alimentaires	■ Renforcer les capacités de réponse des acteurs pour faire face aux besoins d'urgence en abris et biens non alimentaires des populations vulnérables affectées par les crises et catastrophes naturelles en vue de favoriser leurs résiliences. ■ Permettre la standardisation des types de réponse en abris d'urgence, sur l'habitat et dans les regroupements de personnes, sur la base des	- Elaborer des mécanismes d'atténuation des risques qui donnent la priorité à la sécurité, à la dignité et atténuent les dommages -	- Contribuer à la mise en place d'un cadre de référence de la réponse en cas de destruction sur l'habitat, dans les premiers temps de l'urgence et de transition

Secteur d'intervention-	Objectif opérationnel	Contribution des partenaires à l'objectif	
		Avant la crise	Après la crise
	expériences et leçons apprises des dernières années, tout en prenant en compte les standards communautaires		
Rétablissement des liens familiaux	▪ Préparer les acteurs à pourvoir une assistance et une protection adéquate à la population affectée par des catastrophes. ▪ Apporter davantage de réponses aux familles ▪ Contribuer à améliorer les conditions de vie des familles les plus affectées à travers d'une assistance liée à la protection. ▪ Sensibiliser au respect des droits des populations affectées	- Prévenir les séparations familiales et les disparitions et maintenir les liens familiaux	- Apporter un soutien personnalisé aux familles des personnes disparues et aux familles dispersées
Suivi évaluation	▪ Mesurer la performance afin de mieux gérer les effets de la crise ▪ Examiner les données secondaires disponibles (évaluations/études existantes, informations quantitatives et qualitatives, données recueillies lors de l'enregistrement des sinistrés, etc.)	- Définir les indicateurs permettant de suivre et d'évaluer les actions menées selon une méthode participative	- Élaborer le rapport final de la situation

5. Mécanisme de coordination de la préparation et de la réponse aux catastrophes

Au Bénin en cas de situation d'urgence, le commandement est confié à une autorité susceptible de coordonner l'action des équipes hétérogènes d'intervention coopérant à la distribution des secours nécessaires et de prendre sous sa responsabilité toutes mesures appropriées

Conformément aux dispositifs institutionnels et réglementaires en vigueur, le chef de village ou de quartier est le premier responsable de la gestion des situations de crises ou de catastrophe dans sa localité. Il fait appel au Maire lorsqu'il est dépassé. La responsabilité de la gestion des situations de crises et de catastrophes incombe aux Maires disposant comme outil, le Plan de Contingence Communal. Lorsque la gestion de la situation dépasse la commune, le niveau supérieur qu'est la préfecture est sollicitée. Les préfets de département sont responsables de la gestion des crises et catastrophes dans leur ressort territorial avec pour outil le Plan d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (Plan ORSEC). Ces derniers font appel au niveau national dont l'outil de gestion est le Plan de Contingence National (PCN). Lorsque le niveau national est dépassé, le Plan de Contingence Inter Agence du Système des Nations Unies est activé.

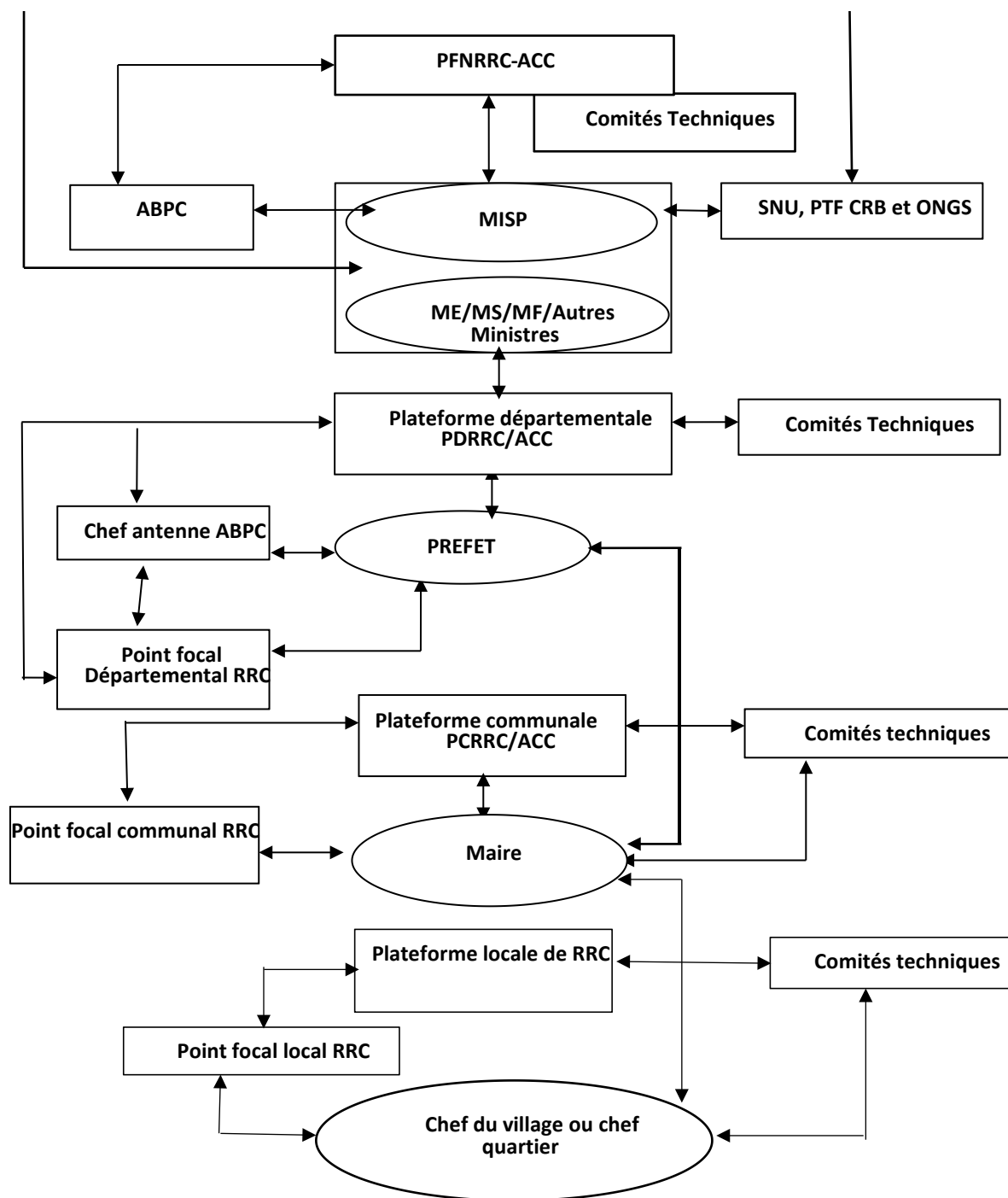
Ces différentes autorités s'appuient respectivement sur les Plateformes locale, communale, départementale et nationale de RRC.

Le Plan de contingence est automatiquement activé et entre en application en cas d'alerte des services officiels du gouvernement, des services techniques communaux ou en cas de désastre inattendu. Le Maire ou son adjoint est censé donner le signal de **l'activation en convoquant la PCRRC**. Mais avec ou sans signal, en cas de danger imminent ou de désastre inattendu, les membres de la PCRRC se rapportent sans délais au local désigné pour commencer les opérations.

L'action du Plan s'arrête à la fin de la situation d'urgence où il est désactivé formellement par la personne en charge de la gestion de l'urgence. A sa désactivation, les plans de relèvement et de réhabilitation sectoriels entrent en œuvre.

La figure ci-dessous donne un aperçu des structures et institutions intervenant dans la réduction des risques et catastrophes au Bénin et leurs relations

Figure 21: Organigramme du dispositif institutionnel et réglementaire de RRC



RRC (source: Plan ORSEC, 2015)

5.1- Mise en œuvre du PCC

En référence au guide d'élaboration et d'actualisation des plans de contingence au Bénin, la mise en œuvre du PCC regroupe les éléments ci-après :

5.2- Adoption du plan de contingence

5.2.1- Objectifs et résultats

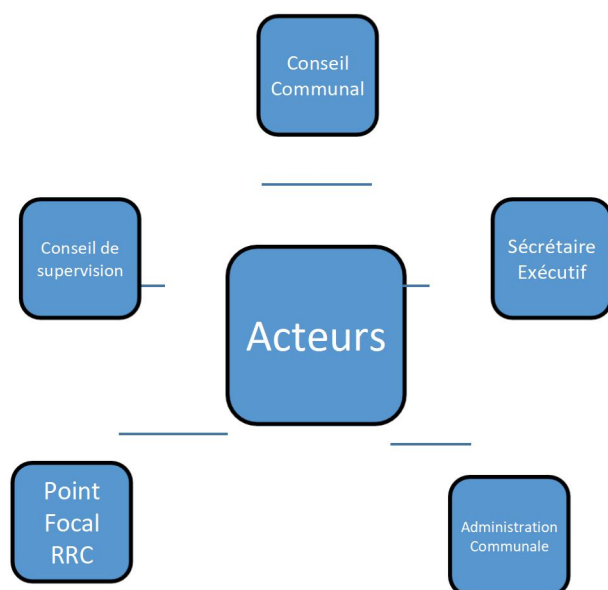
Objectif: faire adopter le PCC par le conseil communal

- ⑩ Présenter le contenu du PCC au conseil communal
- ⑩ Amender et adopter le PCC par le conseil communal
- ⑩ Informer l'ABPC de l'adoption du PCC par le conseil communal
- ⑩ Faire approuver le PCC par le préfet

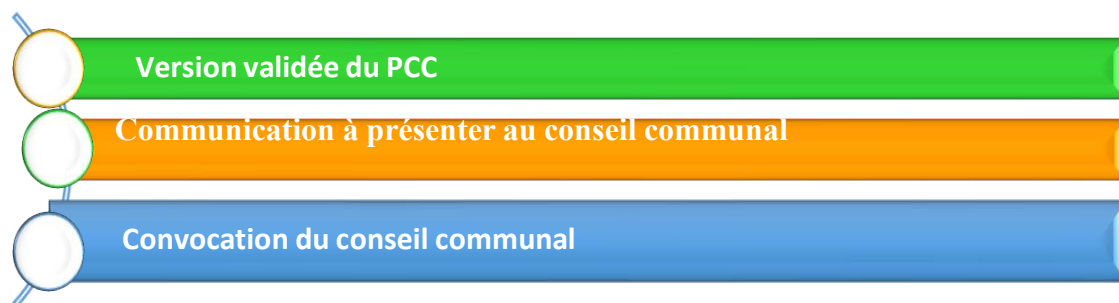
Résultat: Le PCC est adopté par le conseil communal

- ⑩ le contenu du PCC est présenté au conseil communal
- ⑩ le PCC est amendé et adopté par le conseil communal
- ⑩ l'ABPC est informée de l'adoption du PCC par le conseil communal
- ⑩ le PCC est approuvé par le Préfet

5.2.2- Acteurs clés



5.2.3- Outils et méthodes

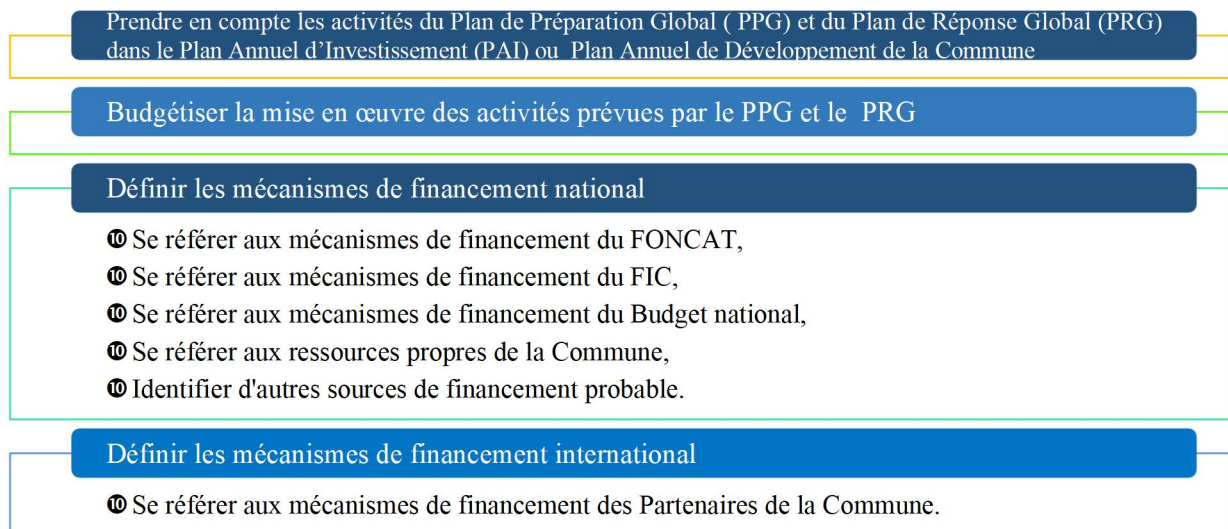


5.3- Mécanisme de mobilisation des ressources (Mécanismes de financement national : FONCAT, FADEC, budget communal et autres)

Au Bénin, les sources de financement dans le domaine de la RRC ne sont pas structurées, ni prédéfinies. Des fonds exceptionnels sont mis en place par le Gouvernement pour appuyer les communes et toutes les entités étatiques. Il s'agit notamment du FADEC, du FONCAT, du Budget communal et autres sources.

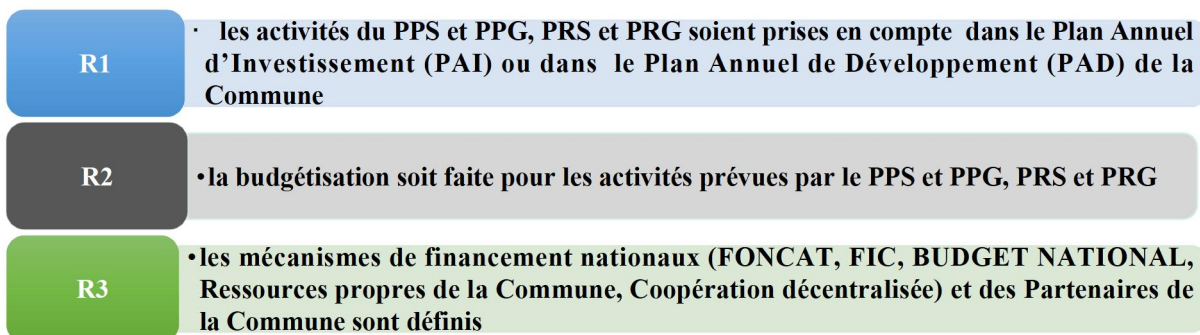
5.3.1- Objectifs

Pour la mise en œuvre du plan de contingence communal, il faut :



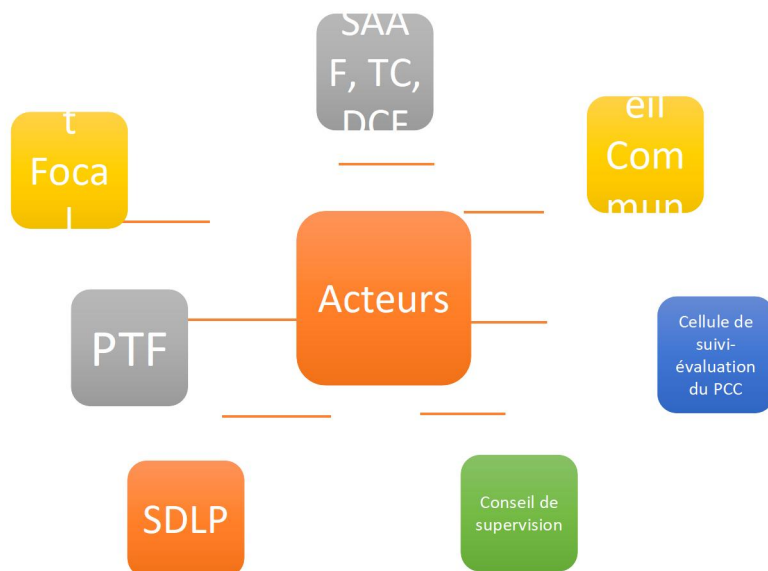
5.3.2- Résultats

En termes de résultat, il est attendu que :



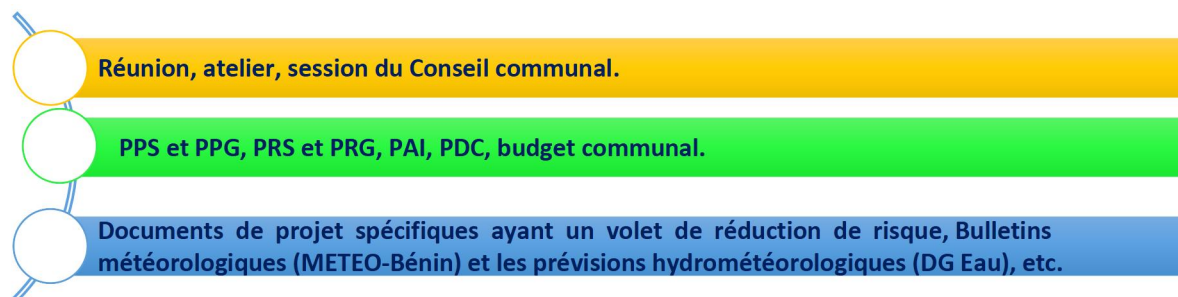
5.3.3- Acteurs clés

Le schéma ci-après présente les acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre du PCC :



5.3.4- Outils et méthodes

Les outils essentiels utilisés dans la mise en œuvre du PCC et les méthodes pour y arriver peuvent se résumer comme suit :



5.4- Vulgarisation du plan de contingence

5.4.1- Objectifs et résultats

Objectif: vulgariser le Plan de contingence communal

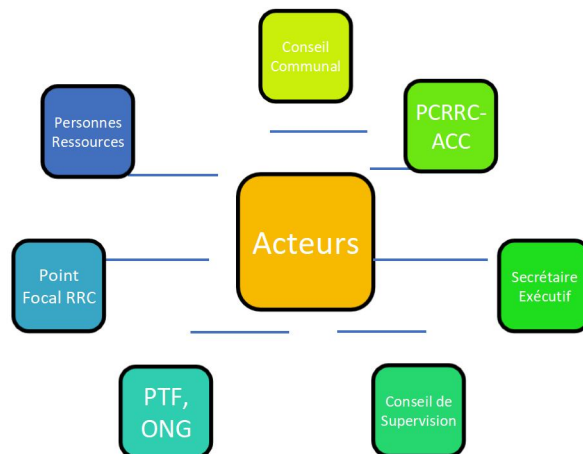
- ⑩ Informer et sensibiliser les populations sur les risques planifiés dans le PCC
- ⑩ Partager le PCC avec la Préfecture, les services déconcentrés, l'ANPC, les partenaires et ONG humanitaires de la commune
- ⑩ Concevoir un plan de communication du PCC

Résultat: Le Plan de contingence communal est vulgarisé

- ⑩ les populations sont informées et sensibilisées sur les risques planifiés dans le PCC
- ⑩ le PCC est partagé avec la Préfecture, les services déconcentrés, l'ANPC, les partenaires et ONG humanitaires de la commune
- ⑩ un plan de communication est conçu pour le PCC

5.4.2- Auteurs

clés



5.4.3- Outils et méthodes



5.5- Renforcement des capacités

5.5.1- Objectifs et résultats

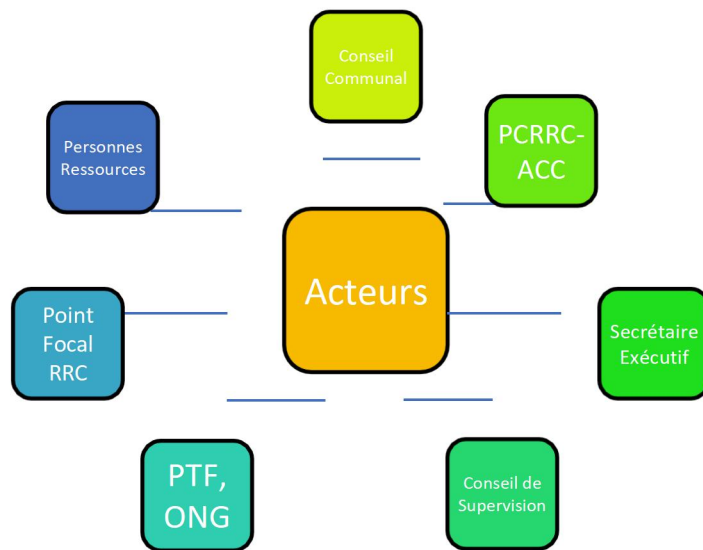
Objectif: Renforcer les capacités des acteurs de la PCRRC-ACC

⑩ renforcer la capacité des acteurs sur la méthodologie d'élaboration et d'actualisation du PCC

Résultat: Les capacités des acteurs de la PCRRC-ACC sont renforcées

⑩ la capacité des acteurs est renforcée sur la méthodologie d'élaboration et d'actualisation du PCC

5.5.2- Acteurs clés



5.5.3- Outils et méthodes



6. Suivi et évaluation du plan

Ce chapitre aborde essentiellement le mécanisme de suivi et évaluation du PCC proposé par le guide d'élaboration des PCC au Bénin. Il se résume comme suit :

6.1- Suivi du plan

Le suivi de la mise en œuvre des activités du plan est fait par une cellule conjointe de suivi évaluation. La cellule est sous la responsabilité du président de la Plateforme Communale de Réduction des Risques de Catastrophe de la commune. La cellule organisera un système interne de suivi évaluation qui permette un suivi et une évaluation de l'ensemble des interventions sur le terrain. Les synthèses de ces rapports seront adressées à la PCRRC pour la validation et la capitalisation des informations. Une évaluation et un audit externes seront faits à la fin des opérations pour apprécier l'efficacité et l'impact de la réponse apportée, ainsi que la bonne gestion des ressources humaines, matérielles et financières engagées. Pour les crises prolongées, une évaluation à mi-parcours sera effectuée. Dans la mesure du possible, chaque acteur

partie prenante doit également envisager une évaluation et un audit externes de sa propre action et la communiquer à la cellule pour une analyse globale. Au niveau sectoriel, le suivi et l'évaluation de la préparation, de la réponse d'urgence des acteurs sectoriels relèvent de la responsabilité des chefs de file sectoriels. Le suivi se fera sur la base des indicateurs de performance définis par les secteurs. Une évaluation finale sera effectuée un mois après la crise.

6.2- Evaluation du plan

En ce qui concerne, l'évaluation, il est recommandé deux évaluations de mise en œuvre du PCC: une évaluation à mi-parcours qui interviendra six mois après la mise en vigueur et une évaluation en fin de validité du plan (an). Ces évaluations seront faites par le dispositif de suivi-évaluation au niveau communal avec l'appui de personnes ressources. Cette dernière évaluation va surtout porter sur l'appréciation de l'atteinte des objectifs du PCC et les impacts sur les conditions de vie des populations.

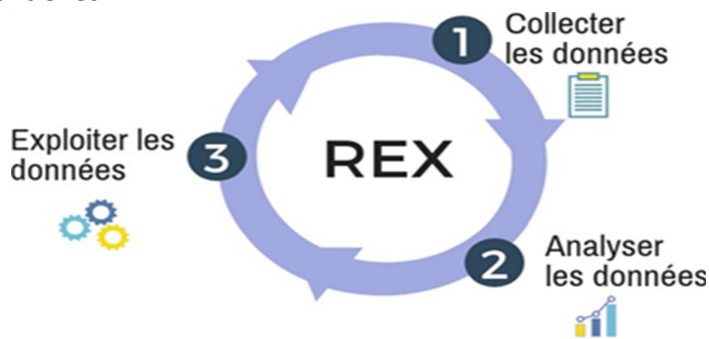
Enfin, en vue de favoriser un suivi rigoureux de la mise en œuvre du PCC et faciliter son actualisation, la Commune doit envisager la mise en place d'un dispositif simplifié de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données de la mise en œuvre du présent plan.

6.3- Leçons apprises et les défis

L'un des défis majeurs de la mise en œuvre du PCC élaboré est sa vulgarisation et le renforcement des capacités des membres de la plateforme RRC, pour l'appropriation dudit document.

Par ailleurs, la gestion des situations d'urgence, voire d'une crise, donne lieu à la mise en œuvre de mesures dans des délais courts où le temps de l'analyse des situations est restreint par la nécessité d'une intervention rapide. Dans l'objectif de capitaliser cette expérience et de la mettre à disposition de tous, il est important d'identifier les difficultés de nature diverse afin de repérer les axes d'amélioration et de faire ressortir les mesures positives qui pourront être réutilisées.

Le Retour d'Expérience (appelé aussi RETEX ou REX) est une démarche qui vise à détecter et analyser les anomalies, les écarts et tout événement, qu'il soit positif ou négatif, en recherchant les causes et les enchaînements et en tirer des enseignements. Pour mettre en œuvre une démarche de retour d'expérience, trois étapes clés sont essentielles.



❖ Etape 1 : Collecter les données

Cette première phase a pour but de recueillir toutes les données essentielles après la mise en œuvre pour effectuer un retour d'expérience.

En priorité et si cela est possible, consigner les premiers retours à chaud et réunir les déclarations/témoignages afin de débiter la collecte d'informations.

Dans le cas d'une anomalie ou d'un événement grave, ces données sont primordiales pour comprendre ce qu'il s'est passé.

Pour assurer cette remontée d'informations, créer un outil (ou méthodologie) de collecte ou de remontées d'informations : formulaire, email, brainstorming etc.

❖ Etape 2 : Analyser les données

L'analyse des données vise à caractériser l'information pour **identifier les facteurs générateurs de l'événement/situation**. Cette analyse peut aussi bien être qualitative que quantitative.

Dans le cas d'un retour d'expérience négatif, il est recommandé de :

- o identifier les écarts constatés par rapport à ce qui a été demandé?
- o effectuer une analyse critique à l'aide d'outils : arbre des causes à effet, Diagramme des relations, tous les outils d'aide à la décision
- o déterminer les causes et les impacts qui ont amené à ces écarts
- o ***Dans le cas d'un retour d'expérience positif, il est recommandé de :***
- o identifier ce qui s'est passé
- o analyser les informations et en déduire des bonnes pratiques
- o Ces bonnes pratiques peuvent-elles être reproduites ? (Utiliser l'outil QQOQPCP)²

❖ Etape 3 : Exploiter les données

²Q - Quoi : objet, action, phase, opération.

Q - Qui : parties prenantes, acteurs, responsables

.O - Où : lieu, distance, étape.

Q - Quand : moment, planning, durée, fréquence.

C - Comment : matériel, équipement, moyens nécessaires, manières, modalités, procédures. P - Pourquoi : motivations, motifs, raisons d'être, etc.

Cette dernière étape consiste à établir un compte-rendu, un plan de déploiement des résultats analysés, dans le but de :

- o définir les mesures palliatives
- o définir le plan d'actions correctives à mettre en œuvre, que ce soit technique, organisationnel ou humain
- o définir des actions préventives, en recherchant des situations similaires à celui effectué en retour d'expérience

Ce plan de déploiement pourra ensuite être intégré dans le plan de prévention des risques et la cartographie des risques.

A la suite du partage des résultats il est important d'apprendre de ses réussites et ou de ses échecs ou de celles des autres. Cela pourra être une bonne donnée d'entrée dans l'identification des risques majeurs et dans la réalisation d'analyses de risques.

6.4- Mise à jour

La durée de validité d'un PCC est d'un (01) an. Une fois le plan adopté, il est important d'en assurer la mise à jour ou l'actualisation annuelle pour le garder apte et opérationnel.

Ainsi, il faut :

- disséminer l'information du plan à chacun ;
- laisser toutes les personnes impliquées connaître leurs tâches, devoirs et obligations vis-à-vis du plan de contingence ;
- faciliter la formation et organiser des exercices de simulation ;
- évaluer constamment les changements et ajuster si nécessaire ;
- communiquer les plans révisés à tous les acteurs au développement de la commune ;
- garder les documents de votre plan accessibles pour future référence et usage ;
- conduire régulièrement des analyses et évaluations pour vérifier le processus.

7. Dispositif organisationnel de la gestion des risques et catastrophes et mobilisation des acteurs

Le cadre juridique et réglementaire de la RRC au Bénin inclut plusieurs textes qui sont des lois, des décrets et des arrêtés. Ce dispositif ne figure pas dans un seul document codifié. A cet effet, les acteurs de la RRC au Bénin ont fait l'effort de répertorier ces textes et ont fait voter une loi dédiée au domaine.

Le législateur Béninois a mis en place un dispositif législatif et réglementaire qui constitue le référentiel normatif en matière de préparation et de réponse aux catastrophes. Ce cadre a permis entre autres de créer au niveau territorial des structures en charge de la préparation et la réponse aux événements majeurs. Il fixe le rôle de l'ABPC en matière de réponse aux catastrophes au niveau national, des

préfets au niveau départemental et des maires à l'échelle des communes. A l'échelle communale, les mairies ont une responsabilité prépondérante dans la préparation et la réponse. Le Maire est l'autorité chargée d'assurer la direction des opérations de secours. Ainsi, le Maire est l'autorité chargée d'assurer la direction des opérations de secours et de faire cesser, par toutes les mesures appropriées, les fléaux tels que les incendies, les inondations, les maladies épidémiques et contagieuses. Il est appuyé par la Plate-forme communale de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique, et composée des services déconcentrés des ministères sectoriels et des structures communautaires (ONGs). Le Maire a pour rôle fondamental de gérer l'information, de déclencher l'alerte, de mettre en place une cellule de crise, de coordonner les opérations de secours et de rédiger le rapport de fin de crise. Au niveau village et quartier de ville, la coordination est assurée par le Chef Village ou le Chef Quartier assisté par son Secrétaire. À ce titre, il est le premier responsable en charge de la gestion des crises et catastrophes.

Tableau 23: Contacts d'urgence

Structures	Secteur d'intervention	Principal			Suppléant		
		Nom et Prénoms	Contact	E-mail	Nom et Prénoms	Contact	E-mail
MAIRIE	Maire	DJETTA Hermann	0197343575				
MAIRIE	Secrétaire Exécutive	DOUGBE OUSMANE Rachidath Modjissola	0196924379				
DDL	Développement local et Planification	SEIDOU Lafia Mouhamed	0197870719				
PF RRC	RRC	GUERRA Dieudonné	0196367000				
DAAF	Finance	ADIMI Hector	0196777879				
DADE	Affaires domaniales et Environnementales	ADAM Soulé	0195391011				
ATDA	Agriculture	KOÏ Innocent	0167387749				
CSC /Kérou	Santé	VIGNONZAN Ulrich	0195 73 39 17		BARRE Antoine	0195 81 48 92	
Centre de santé	Hygiène	GUIDO M. Timothée	0196 06 61 45				
Police Républicaine	Sécurité Publique	Kérou : CP2 TABA LOMPO Michel	0164252682 0197767684				
		Firou : CP2 MOUSSOU Romuald	0158200535 0166779884				
		Kaobagou : CMP OUSSOU Liamidi	0158234290 0197944029				
Guichet Unique de Protection Sociale	Centre de promotion sociale	GBAHOUE Kokou Mescassin	0197644302				
	Transhumance						
RSCEF-A	Eau et Forêt	ATEMBA E.R. Dona	0197027380		HOUNKPATIN Osé	0197856010	
C/RP	Education	ARO Kolawolé Soumaila	0197 37 68 87				
Enseignement	Education	KORA ZAKI Nouhoun	0196 22 93 35				

secondaire							
CRL	Humanitaire						
Services Techniques Mairie	Constructions	SEGUEDEKOUN D. Aurélien	0166 34 14 74		SABI SOUNOU Orou	0166219011	
OSC	Humanitaire	BONI Imorou	0196933054				
Cellule de Participation Citoyenne Société civile	Veille citoyenne	OROU BAWA Méré	0195 73 06 20				
ONG Espace Vert et Développement	Environnement et Agriculture	GBIRIBOU S. Hubert	0196619072 0195257549		TOSSOU A. Lionel	0197389452	
CHEF DE TERRE	Social	KORA Soulé	0196833106				

ANNEXES

Table des matières

Liste des sigles et abréviations	1
Liste des tableaux	2
Liste des figures	3
1. Bref aperçu de la commune	4
1.1- Situation géographique et administrative de la commune	4
1.2- Caractéristiques démographiques	5
1.2.1- Mouvements migratoires	6
1.3- Caractéristiques physico-climatiques de la commune de Kérou	7
1.2.2- Relief	7
1.2.3- Sols, végétation et faune	7
1.4- Le secteur économique dans la commune	7
1.5- Contexte environnemental	10
2. Collecte des données, analyse et profil des risques de la commune	10
2.1- Revue documentaire et analyse des sources secondaires	10
2.2- Collecte des données et évaluation des PCC	11
2.2.1- Echantillonnage	11
2.2.2- Cibles et zones de collecte de données	14
2.2.3- Etapes de l'analyse diagnostique	14
2.2.4- Traitement et analyse des données	15
3. Résultats de l'analyse des données	15
3.1- Résultats des entretiens avec les ménages	15
3.1.1- Aléas susceptibles d'affecter la commune	15
3.1.2- Activités menées avant la survenance des aléas	18
3.2- Résultats des données secondaires collectées et des entretiens avec les acteurs communaux	34
3.2.1- Analyse de la vulnérabilité de la commune	34
4. Planification de la réponse	49
4.1- Niveau de vigilance	49
4.2- Définition des scénarii (le meilleur, le plus probable, le pire) et une évaluation des risques pour chaque pire scénario	50
4.3. Matrice de réaction	58
4.4. Plan de préparation global	61
4.5. Plan de préparation sectoriel	62
4.6. Plan de réponse global	67
4.7. Plan de réponse sectoriel	68

4.8. Synthèse de la mise en œuvre des plans de préparation et de réponse	73
4.9. Evaluation de la situation d'urgence	73
5. Mécanisme de coordination de la préparation et de la réponse aux catastrophes	78
5.1- Mise en œuvre du PCC	80
5.2- Adoption du plan de contingence	80
5.2.3- Outils et méthodes	81
.....	81
5.3- Mécanisme de mobilisation des ressources (Mécanismes de financement national : FONCAT, FADEC, budget communal et autres)	81
5.3.1- Objectifs	82
5.3.2- Résultats	82
5.3.3- Acteurs clés	82
5.3.4- Outils et méthodes	83
5.4- Vulgarisation du plan de contingence	83
5.4.3- Outils et méthodes	84
5.5- Renforcement des capacités	84
5.5.1- Objectifs et résultats	84
5.5.2- Acteurs clés	85
5.5.3- Outils et méthodes	85
6. Suivi et évaluation du plan	85
6.1- Suivi du plan	85
6.2- Evaluation du plan	86
6.3- Leçons apprises et les défis	86
6.4- Mise à jour	88
7. Dispositif organisationnel de la gestion des risques et catastrophes et mobilisation des acteurs	88
ANNEXES	92